

ANNUAIRE

105795

DU

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE,

POUR L'ANNÉE 1872

IMPRIMÉ

Sur Documents officiels, et avec l'approbation de
l'Administration supérieure.



QUIMPER

Alphonse CAEN, imprimeur de la Préfecture.

1872.

Grandes marées

(Elles arrivent 1 ou 2 jours après la Syzygie.)

ÉPOQUES DE LA SYZYGIE.	HAU- TEUR.	ÉPOQUES DE LA SYZYGIE.	HAU- TEUR.	ÉPOQUES DE LA SYZYGIE.	HAU- TEUR.
Janvier 10	3 ^m 14	Mai 2	2 ^m 76	Septembre . . . 3	2 ^m 76
id. 25	2 47	id. 22	3 11	id. 17	3 49
Février 9	3 27	Juin 6	2 40	Octobre 2	3 59
id. 24	2 81	id. 21	3 01	id. 16	3 30
Mars 9	3 33	Juillet 5	2 37	Novembre 1	3 08
id. 25	3 14	id. 20	3 11	id. 30	2 99
Avril 8	3 17	Août 4	2 40	Décembre . . . 14	2 47
id. 23	3 21	id. 18	3 37	id. 30	2 99

Les hauteurs sont comptées à partir du plan moyen des marées, lequel est à 4^m 42 au-dessus du zéro de l'échelle du bassin de Brest.
— Les plus fortes marées seront celles des 11 janvier, 10 février, 10 mars, 24 avril, 23 mai, 22 juin, 21 juillet, 19 août, 18 septembre, 3 octobre, 2 novembre, 31 décembre.

Nota. — Les heures des pleines mers étant calculées pour Brest, retranchez pour Camaret et l'Île-de-Seins 10 minutes; pour Douarnenez 12; pour le Conquet rien.

Fêtes Mobiles.

Septuagésime . . . 28 janvier.	Ascension 9 mai.
Cendres 14 février.	Pentecôte 19 mai.
Pâques 31 mars.	Trinité 26 mai.
Rogations 6, 7 et 8 mai.	Fête-Dieu 2 juin.
	L'Avent 1 déc.

Quatre-Temps.

Février 21, 23 et 24	Printemps 20 mars.
Mai 22, 24 et 25	Été 21 juin.
Septembre 18, 20 et 21	Automne 23 septembre.
Décembre 18, 20 et 21	Hiver 21 décembre.

Saisons.

Phases de la Lune.

Nouvelle Lune N. L.	Pleine Lune P. L.
Premier Quartier . . . P. Q.	Dernier Quartier . . . D. Q.

Janvier. — 1872.

Les jours croissent de 31 minutes le matin et 32 le soir.

JOURS DU MOIS.	NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	CIRCONCISION.	7 h. 56 4 h. 12
2	mardi.	s. Odillon, abbé	7 56 4 13
3	mercredi.	ste. Genevieve.	7 56 4 14
4	jeudi.	s. Pierre-Thom.	7 56 4 15
5	vendredi.	s. Siméon styli.	7 56 4 16
6	samedi.	L'ÉPIPHANIE.	7 55 4 17
7	dimanche.	s. Jean Calybit.	7 55 4 18
8	lundi.	s. Maur, abbé.	7 55 4 20
9	mardi.	s. Julien, mart.	7 54 4 21
10	mercredi.	s. Guillelme.	7 54 4 22
11	jeudi.	ste. Hortense.	7 53 4 24
12	vendredi.	s. Benoit.	7 53 4 25
13	samedi.	s. Honorat.	7 52 4 26
14	dimanche.	s. Hilaire, év.	7 52 4 28
15	lundi.	s. Paul, ermite.	7 51 4 29
16	mardi.	s. Marcel, pape.	7 50 4 30
17	mercredi.	s. Antoine, ab.	7 49 4 32
18	jeudi.	Chaire s. Pierre.	7 48 4 33
19	vendredi.	s. Canut, mart.	7 48 4 35
20	samedi.	s. Sébastien, m.	7 47 4 36
21	dimanche.	ste. Agnès, vier.	7 46 4 38
22	lundi.	s. Vincent, mar.	7 45 4 40
23	mardi.	s. Thimotée, év.	7 44 4 41
24	mercredi.	s. Polycarpe.	7 43 4 43
25	jeudi.	s. Charlemagne.	7 42 4 44
26	vendredi.	s. Alfred.	7 40 4 46
27	samedi.	st Jean Chrisost.	7 39 4 47
28	dimanche.	Septuagésime.	7 38 4 49
29	lundi.	s. François de s.	7 37 4 51
30	mardi.	ste Martine, v.	7 35 4 52
31	mercredi.	s. Pierre Nolasq.	7 34 4 54

Dernier quartier le 3. Nouvelle lune le 19.

Prem. quart. le 17. Pl. lune le 25.

Février.

Les jours croissent de 46 minutes le matin et 54 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	jeudi.	s. Ignace, évê.	7 h. 32	4 h. 56
2	vendredi.	PURIFICATION.	7 31	4 58
3	samedi.	s. Blaise, évêq.	7 30	4 59
4	dimanche.	<i>Sexagésime.</i>	7 28	5 1
5	lundi.	s. André Corsin	7 27	5 3
6	mardi.	s. Vaast.	7 25	5 4
7	mercredi.	ste. Dorothee.	7 24	5 6
8	jeudi.	s. Romuald.	7 22	5 8
9	vendredi.	s. Jean de Math.	7 20	5 9
10	samedi.	ste. Apoline, v.	7 19	5 10
11	dimanche.	<i>Quinquagésime.</i>	7 17	5 12
12	lundi.	ste. Scolastique.	7 16	5 14
13	mardi.	s. Guillaume, d.	7 14	5 16
14	mercredi.	<i>Les Cendres.</i>	7 12	5 18
15	jeudi.	s. Efen.	7 10	5 19
16	vendredi.	s. Valentin.	7 9	5 21
17	samedi.	s. Eucher.	7 7	5 22
18	dimanche.	<i>Quadragesime.</i>	7 5	5 24
19	lundi.	ste julienne.	7 3	5 26
20	mardi.	s. Thégonnec.	7 1	5 27
21	mercredi.	s. Blaise, évê.	6 59	5 29
22	jeudi.	s. martinien.	6 58	5 31
23	vendredi.	ste Marguerite.	6 56	5 32
24	samedi.	s. Siméon, évê.	6 54	5 33
25	dimanche.	<i>Reminiscere.</i>	6 52	5 35
26	lundi.	s. Porphyre év.	6 50	5 37
27	mardi.	s. pierre damien	6 48	5 39
28	mercredi.	s. Casimir.	6 46	5 40
29	jeudi.	s. Romain, rel.	6 42	6 42

Dernier quartier le 2; Nouvelle lune le 9.
Premier quart. le 16; Pleine lune le 24.

MARS.

Les jours croissent de 55 min. le matin et 54 m. le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	vendredi.	s. Césaire.	6 h. 44	5 h. 42
2	samedi.	s. Thomas d'Aq.	6 42	5 43
3	dimanche.	<i>Oculi.</i>	6 40	5 45
4	lundi.	ste. Pulchérie.	6 38	5 47
5	mardi.	ste Françoise, v.	6 36	5 48
6	mercredi.	<i>mi-carême.</i>	6 34	5 50
7	jeudi.	s. Ludger, év.	6 32	5 51
8	vendredi.	ste Honorine.	6 30	5 53
9	samedi.	ste. Eudoce, m.	6 28	5 54
10	dimanche.	<i>Létare.</i>	6 26	5 56
11	lundi.	s. Jean L'aum.	6 24	5 57
12	mardi.	ste Bathilde.	6 22	5 59
13	mercredi.	s. Longin, mart.	6 20	6 1
14	jeudi.	s. Guénolé.	6 18	6 2
15	vendredi.	s. Vatrice.	6 15	6 3
16	samedi.	ste Julienne, v.	6 13	6 5
17	dimanche.	<i>La Passion.</i>	6 11	6 7
18	lundi.	s. Joseph.	6 9	6 8
19	mardi.	s. Alexandre.	6 7	6 10
20	mercredi.	s. Victorien.	6 5	6 11
21	jeudi.	s. Benoît, ab.	6 3	6 13
22	vendredi.	s. Gilbert.	6 1	6 14
23	samedi.	s. Gabriel.	5 59	6 16
24	dimanche.	<i>Les Rameaux.</i>	5 56	6 17
25	lundi.	ANNONCIATION.	5 54	6 19
26	mardi.	s. Nic.	5 52	6 20
27	mercredi.	ste Balbin.	5 50	6 22
28	jeudi.	s. Zachari, p.	5 48	6 23
29	vendredi.	<i>Vendredi saint.</i>	5 46	6 25
30	samedi.	s. Jean Climaque.	5 44	6 26
31	dimanche.	PAQUES	5 42	6 28

Nouvelle lune le 9. Premier quart. le 17.
Pleine lune le 25 Dernier quart. le 2.

Avril.

Les jours croissent de 50 minutes le matin et 50 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	s. Pierre, mart.	5h. 39	6h. 29
2	mardi.	s. François de p.	5 38	6 30
3	mercredi.	s. Aybert, erm.	5 36	6 32
4	jeudi.	s. Prudent.	5 34	6 33
5	vendredi.	s. Gaultier.	5 32	6 35
6	samedi.	ste. Yautrude, v.	5 30	6 36
7	dimanche.	<i>Quasimodo.</i>	5 28	6 38
8	lundi.	ste Marie égypt.	5 26	6 39
9	mardi.	s. Sotère, pape.	5 24	6 41
10	mercredi.	s. Léon.	5 22	6 42
11	jeudi.	s. Jules.	5 20	6 44
12	vendredi.	st Poullhan.	5 18	6 45
13	samedi.	s. Nicolas la ro.	5 16	6 47
14	dimanche.	s. Pierre gonsal.	5 14	6 48
15	lundi.	s. Joachim, ser.	5 12	6 49
16	mardi.	ste. Beuve, vier.	5 10	6 51
17	mercredi.	s. Anselme, ar.	5 8	6 52
18	jeudi.	ste Opportune.	5 6	6 54
19	vendredi.	ste. Agnès, relig.	5 4	6 55
20	samedi.	s. Marc, <i>abstin.</i>	5 2	6 57
21	dimanche.	s. Marc.	5 0	6 58
22	lundi.	ste. Zite, vierg.	4 58	7 0
23	mardi.	s. Platon, abbé.	4 56	7 1
24	mercredi.	s. Phil., s. Jacq.	4 54	7 3
25	jeudi.	s. Romain, rel.	4 53	7 4
26	vendredi.	s. Malo, ermite.	4 51	7 6
27	samedi.	s. Athanase, év.	4 49	7 7
28	dimanche.	s. Matthias.	4 47	7 9
29	lundi.	ste. Martine, v.	4 45	7 10
30	mardi.	s. Jean silence.	4 44	7 11

Nouvelle lune le 8. Premier quart. le 10.
Plaine lune le 23. Dernier quart. le 30.

Mai.

Les jours croissent de 39 minutes le matin et 39 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mercredi.	<i>S. Jean P. L.</i>	4h. 42	7h. 13
2	jeudi.	s. Ronan, év.	4 40	7 14
3	vendredi.	s. Pamphile, m.	4 39	7 17
4	samedi.	s. Guibert.	4 37	7 19
5	dimanche.	ste. Monique, v.	4 35	7 20
6	lundi.	<i>Rogations.</i>	4 34	7 22
7	mardi.	ste. Léduvine.	4 32	7 23
8	mercredi.	s. Georges, m.	4 30	7 24
9	jeudi.	ASCENSION.	4 28	7 26
10	vendredi.	s. Pierre, arch.	4 26	7 27
11	samedi.	s. Pie, pape.	4 25	7 28
12	dimanche.	s. Stanislas.	4 23	7 30
13	lundi.	s. Désiré év.	4 22	7 31
14	mardi.	s. Antoine, év.	4 20	7 32
15	mercredi.	s. Mayeux, ab.	4 19	7 34
16	jeudi.	s. Pacôme.	4 18	7 35
17	vendredi.	s. Isidore.	4 17	7 36
18	samedi.	s. Ubald, évêq.	4 16	7 38
19	dimanche.	PENTECOTE.	4 14	7 39
20	lundi.	s. Pascal.	4 12	7 40
21	mardi.	s. Félix de gant.	4 10	7 42
22	mercredi.	s. Bernadin.	4 9	7 43
23	jeudi.	s. Yves.	4 8	7 44
24	vendredi.	s. célestin.	4 7	7 45
25	samedi.	s. Pierre célest.	4 6	7 46
26	dimanche.	LA TRINITÉ.	4 5	7 47
27	lundi.	st Hospice.	4 4	7 48
28	mardi.	s. Beuvon, of.	4 4	7 45
29	mercredi.	s. Goazec.	4 3	7 47
30	jeudi.	ste. Magdelcine.	4 2	7 50
31	vendredi.	s. Urhain.	4 1	7 52

Premier quart. le 15; Plaine lune le 22.
Dernier quart. le 29; Nouvelle lune le 7.

Juin.

Les jours croissent de 6 minutes le matin et 14 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	samedi.	ste. Fébronic, m.	4h. 3	7 53
2	dimanche.	LA FÈRE-DIEU.	4 2	7 54
3	lundi.	ste. Ediltrude, v.	4 2	7 54
4	mardi.	ste Emilie.	4 1	7 55
5	mercredi.	s. Mamert, év.	4 1	7 56
6	jeudi.	ste Clotilde.	4 0	7 56
7	vendredi.	s. Siméon de tr.	4 0	7 57
8	samedi.	s. Médard, év.	3 59	7 58
9	dimanche.	Oct. Fête-Dieu.	3 59	7 58
10	lundi.	ss. Prim et Fél.	3 59	8 59
11	mardi.	ste. Cather. de s	2 58	8 0
12	mercredi.	ste Marguerite.	3 58	8 0
13	jeudi.	s. Cather. de sion.	3 58	8 1
14	vendredi.	s. Gilbert, s. Hub.	3 58	8 2
15	samedi.	s. Barnabé, ap.	3 58	8 3
16	dimanche.	s. Basile, év.	3 53	8 3
17	lundi.	s. Ladislav, roi.	3 58	8 3
18	mardi.	s. Avit, abbé.	3 58	8 4
19	mercredi.	s. Louis gonsal.	3 58	8 4
20	jeudi.	s. Taraise, évêq.	3 58	8 4
21	vendredi.	ss. Jean et Paul.	3 58	8 5
22	samedi.	s. Irénée.	3 58	8 5
23	dimanche.	s. Léon, pape.	3 59	8 5
24	lundi.	s. Jean-Baptiste.	3 59	8 5
25	mardi.	s. Vital, mart.	3 59	8 5
26	mercredi.	s. Eracst.	3 59	8 5
27	jeudi.	ste. Adèle.	4 0	8 5
28	vendredi.	s. Minos.	4 0	8 5
29	samedi.	ss. Pierre et Paul	4 1	8 5
30	dimanche.	s. Evariste.	4 2	8 6

Premier quart le 14; Pleine lune le 21.
Dernier quart. le 27; Nouvelle lune le 3.

Juillet.

Les jours diminuent de 28 minutes le matin et 28 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	s. Thibault, er.	4 h. 2	8 h. 5
2	mardi.	Visit. de N. D.	4 3	8 4
3	mercredi.	s. Germain, év.	4 3	8 4
4	jeudi.	ste Sophie.	4 4	8 4
5	vendredi.	s. Pierre de lux.	4 5	8 3
6	samedi.	s. Goar, prêtre.	4 5	8 3
7	dimanche.	s. Guillebaud.	4 6	8 2
8	lundi.	ste. Elisabeth, v.	4 7	8 2
9	mardi.	ste. Victoire.	4 8	8 1
10	mercredi.	7 Frères martyrs.	4 9	8 1
11	jeudi.	s. Pie, pape.	4 10	8 0
12	vendredi.	s. Jean galbert.	4 11	7 59
13	samedi.	s. Anaclel, pape.	4 12	7 58
14	dimanche.	s. Bonaventure.	4 13	7 58
15	lundi.	s. Henri, emp.	4 14	7 57
16	mardi.	x. d. des Carmes.	4 15	7 56
17	mercredi.	s. Alexis.	4 16	7 55
18	jeudi.	s. Vincent de p.	4 17	7 54
19	vendredi.	ste Marguerite.	4 18	7 53
20	samedi.	s. Praxède, v.	4 19	7 52
21	dimanche.	s. Appollinaire.	4 20	7 51
22	lundi.	ste. Magdeleine.	4 21	7 50
23	mardi.	ste. Christine.	4 23	7 49
24	mercredi.	s. Jacques, ap.	4 24	7 48
25	jeudi.	s. Pantaléon.	4 25	7 46
26	vendredi.	ste. Anne.	4 26	7 45
27	samedi.	s. Nazaire.	4 28	7 44
28	dimanche.	s. Jean colomb.	4 29	7 43
29	lundi.	ste. Marthe, v.	4 30	7 41
30	mardi.	s. Germain, év.	4 32	7 40
31	mercredi.	s. Ignace, jés.	4 33	7 38

Premier quart. le 13. Pleine lune le 20.
Dernier quart. le 13; Nouvelle lune le 5;

Août.

Les jours diminuent de 47 minutes le matin et 48 le soir.

Septembre.

Les jours diminuent de 51 m. le matin et 51 m. le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	jeudi.	s. Gérard, ab.	4h.34	7h.37
2	vendredi.	s. Gilles, abbé.	4 35	7 36
3	samedi.	ste. Cunégonde.	4 37	7 34
4	dimanche.	. Dominique.	4 38	7 33
5	lundi.	N. d. des neiges.	4 40	7 31
6	mardi.	Transfiguration.	4 41	7 29
7	mercredi.	s. Alphonse, p.	4 42	7 28
8	jeudi.	s. Cyriaque.	4 44	7 26
9	vendredi.	s. Romain, m.	4 45	7 24
10	samedi.	s. Laurent, m.	4 46	7 23
11	dimanche.	ste. Suzanne, v.	4 48	7 21
12	lundi.	ste. Claire.	4 49	7 20
13	mardi.	ste Anastas c.	4 55	7 19
14	mercredi.	<i>Vigile jeune.</i>	4 52	7 18
15	jeudi.	ASSOMPTION.	4 53	7 16
16	vendredi.	s. Hyacinthe.	4 55	7 15
17	samedi.	s. Roch, confes.	4 56	7 12
18	dimanche.	s. Joachim.	4 58	7 6
19	lundi.	s. Louis, évêque.	4 9	7 9
20	mardi.	s. Bernard, ab.	5 0	7 7
21	mercredi.	s. Eusèbe, pr.	5 2	7 5
22	jeudi.	ste Claire, de m.	5 3	7 3
23	vendredi.	s. Philippe.	5 5	6 59
24	samedi.	s. Louis, roi.	5 6	6 57
25	dimanche.	s. Barthélémy.	5 8	6 55
26	lundi.	s. Zéphirin, p.	5 9	6 53
27	mardi.	s. Césaire, év.	5 10	6 51
28	mercredi.	s. Augustin, év.	5 11	6 49
29	jeudi.	s. Fiacre.	5 13	6 47
30	vendredi.	ste. Rose, vierge.	5 15	6 45
31	samedi.	s Raimond.	5 17	6 43

Premier quart. le 12. Pleine lune le 18.
Dernier quart, le 25. Nouvelle lune le 4.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	dimanche.	s. Mammas, m.	5 18	6 41
2	lundi.	s. Etienne, roi.	5 19	6 39
3	mardi.	s. Méry, abbé.	5 20	6 37
4	mercredi.	s. Laurent, jus.	5 22	6 35
5	jeudi.	s. Bertin, abbé.	5 23	6 33
6	vendredi.	s. Maurille, évé.	5 25	6 31
7	samedi.	s. Elzéar.	5 26	6 29
8	dimanche.	NATIVITÉ N. D.	5 27	6 27
9	lundi.	s. Faucas, mar.	5 29	6 25
10	mardi.	s. Nicolas Tolen	5 30	6 23
11	mercredi.	s. Pientat, évé.	5 32	6 21
12	jeudi.	s. Guy.	5 33	6 18
13	vendredi.	s. Achard, abbé.	5 34	6 16
14	samedi.	Lambert.	5 36	6 14
15	dimanche.	ste Hildegarde.	5 37	6 12
16	lundi.	s. Thomas.	5 39	6 10
17	mardi.	s. Eustache, m.	5 40	6 8
18	mercredi.	<i>Quatre temps.</i>	5 42	6 6
19	jeudi.	s. Mathieu, apô.	5 43	6 4
20	vendredi.	ste. Ursule, v.	5 44	6 2
21	samedi.	s. Maurice, m.	5 46	5 59
22	dimanche.	ste Thègle, vier.	5 47	5 57
23	lundi.	s. Gérard, évé.	5 49	5 55
24	mardi.	s. Firmin, évé.	5 50	5 53
25	mercredi.	s. Cyp. et Just.	5 52	5 51
26	jeudi.	s. Com et Dam.	5 53	5 49
27	vendredi.	s. Vencelas, m.	5 55	5 47
28	samedi.	s. Michel, arch.	5 56	5 44
29	dimanche.	s. Jérôme, doc.	5 57	5 42
30	lundi.	Exaltation ste. c.	5 59	5 40

Premier quartier le 10. Pleine lune le 17.
Dernier quart. le 24. Nouvelle lune le 3.

Octobre.

Les jours diminuent de 52 minutes le matin et 52 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mardi.	s. Rémy, arch.	6h. 1	5h.38
2	mercredi.	ss. Angès gard.	6 2	5 36
3	jeudi.	s. François d'ass.	6 3	5 34
4	vendredi.	ste Aure.	6 5	5 32
5	samedi.	s. placide, m.	6 6	5 30
6	dimanche.	s. Bruno.	6 8	5 28
7	lundi.	s. Louis bertran.	6 9	5 26
8	mardi.	ste Brigitte, v.	6 11	5 24
9	mercredi.	s. Denis, m.	6 12	5 22
10	jeudi.	s. François bor.	6 14	5 20
11	vendredi.	s. Nicaise, m.	6 15	5 18
12	samedi.	ste. Thérèse, v.	6 17	5 15
13	dimanche.	s. Edouard.	6 18	5 13
14	lundi.	s. Caliste, pape.	6 20	5 11
15	mardi.	s. Gal, ab.	6 21	5 9
16	mercredi.	ste. Hedvige, v.	6 23	5 7
17	jeudi.	s. Luc, évang.	6 25	5 5
18	vendredi.	s. pierre, d'alc.	6 26	5 4
19	samedi.	s. Capres, m.	6 28	5 2
20	dimanche.	s. Hilarion, ab.	6 29	5 0
21	lundi.	s. Godefroy.	6 31	5 58
22	mardi.	s. Florent, év.	6 32	4 56
23	mercredi.	s. Séverin, év.	6 34	4 54
24	jeudi.	s. Magloire, év.	6 35	4 52
25	vendredi.	ss Crépin et crép.	6 37	4 51
26	samedi.	s. Évariste, p.	6 39	4 49
27	dimanche.	s. pierre pascat.	6 40	4 47
28	lundi.	ss. Simon et Jud.	6 42	4 45
29	mardi.	ste. Ermilinde.	6 43	4 44
30	mercredi.	ste Pélagie.	6 45	4 42
31	Jeudi.	<i>Vigile et jeuno.</i>	6 47	4 40

Premier quartier le 9. Pleine lune le 16.
Dernier quart. le 24. Nouvelle lune le 2.

Novembre.

Les jours diminuent de 40 minutes le matin et 39 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	vendredi.	TOUSSAINT.	6h.48	4h.39
2	samedi.	<i>Les Morts.</i>	6 50	4 37
3	dimanche.	s. Guinal, abbé.	6 51	4 35
4	lundi.	s. Charles bor.	6 53	4 34
5	mardi.	s. Marcien, er.	6 55	4 32
6	mercredi.	s. Léonard, er.	6 56	4 31
7	jeudi.	s. Hambon.	6 58	4 29
8	vendredi.	s. André avellin.	7 0	4 28
9	samedi.	s. Martin, év.	7 1	4 26
10	dimanche.	<i>Dédicace s. Cor</i>	7 3	4 25
11	lundi.	s. Saturnin, m.	7 4	4 23
12	mardi.	s. André, ap.	7 6	4 22
13	mercredi.	s. Stanislas.	7 7	4 21
14	jeudi.	s. Malo, év.	7 9	4 20
15	vendredi.	ste EUGÉNIE.	7 11	4 18
16	samedi.	s. Grégoire th.	7 12	4 17
17	dimanche.	s. Martin, pape.	7 14	4 16
18	lundi.	s. Edmond, arch.	7 15	4 15
19	mardi.	ste Élisabeth, v.	7 17	4 14
20	mercredi.	s. Félix de valois.	7 18	4 13
21	jeudi.	Présentation.	7 20	4 12
22	vendredi.	ste Cécile, v.	7 21	4 11
23	samedi.	s. Clément, pape.	7 23	4 10
24	dimanche.	s. Jean de la cr.	7 24	4 9
25	lundi.	ste. Catherine, v.	7 26	4 8
26	mardi.	ste Geneviève.	7 27	4 7
27	mercredi.	<i>L'Avent.</i>	7 29	4 7
28	jeudi.	s. Franc. Xavier.	7 30	4 6
29	vendredi.	s. Maxime	7 31	4 5
30	samedi.	ss. Innocens.	7 32	4 5

Pleine lune le 15 ; Dernier quart. le 23.
Nouvelle lune le 1. Prem. quart. le 8.

Décembre.

Les jours diminuent de 10 minutes le matin et 2 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	dimanche.	<i>L'Avent.</i>	7h. 34	4h. 4
2	lundi.	ste. Barbe, v.	7 35	4 4
3	mardi.	s. Nicolas, év.	7 37	4 3
4	mercredi.	s. Eloi, év.	7 38	4 3
5	jeudi.	ste Léocadie.	7 39	4 2
6	vendredi.	s. Ambroise, év	7 40	4 2
7	samedi.	s. Spiridon, év.	7 41	4 2
8	dimanche.	CONCEPTION.	7 42	4 2
9	lundi.	s. pierre chrisos.	7 43	4 1
10	mardi.	s. Sabas, abbé.	7 44	4 1
11	mercredi.	s. Tual, év.	7 45	4 1
12	jeudi.	<i>St. Corentin.</i>	7 46	4 1
13	vendredi.	s. Spiridon, év.	7 47	4 1
14	samedi.	s. Servan.	7 48	4 1
15	dimanche.	s. Eusèbe, év.	7 49	4 1
16	lundi.	s. Jean capistr.	7 50	4 2
17	mardi.	s. Julien, sab	7 51	4 2
18	mercredi.	<i>quatre-temps.</i>	7 51	4 2
19	jeudi.	s. Damase, pape.	7 52	4 2
20	vendredi.	ste. Elizabeth, v.	7 53	4 3
21	samedi.	s. Malachi, év.	7 53	4 3
22	dimanche.	s. Thomas, ap.	7 54	4 4
23	lundi.	s. Servule.	7 54	4 4
24	mardi.	<i>Fête jeune.</i>	7 55	4 5
25	mercredi.	NOËL.	7 55	4 5
26	jeudi.	s. Etienne, m.	7 55	4 6
27	vendredi.	s. Jean évang.	7 55	4 7
28	samedi.	s. Thomas, mar.	7 56	4 7
29	dimanche.	s. Othon.	7 56	4 8
30	lundi.	s. Théodore.	7 56	4 9
31	mardi.	s. Sylvestre.	7 56	4 11

Pleine lune le 14. Dernier quart. le 23.
Nouvelle lune le 30. Premier quart. le 7;

TOPOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

Limites.

Le département du Finistère doit son nom à sa situation avancée dans l'océan; il est compris entre les 47° degré 42 minutes et 48° degré 46 minutes de latitude et entre les 5° degré 42 minutes et 7° degré 28 minutes de longitude à l'ouest du méridien de l'observatoire de Paris. Il est limité au sud et à l'ouest par l'Océan; au nord, par la Manche; à l'est par les départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan.

Étendue et Superficie.

La plus grande longueur du département de l'ouest à l'est entre la pointe occidentale de l'Île-d'Ouessant et le petit hameau de End-Meur (3500 mètres N. O. du Guerlesquin), est de 124 kilomètres (31 lieues).

La largeur du nord au sud, entre l'Île-de-Batz et les Îles des Glénans, est de 122 kilomètres (30 lieues et demie).

La superficie est de 672171 hectares, ce qui correspond à 6721 kilomètres carrés.

Orographie.

Le département du Finistère est un pays montueux et accidenté; le sol y est extrêmement inégal et coupé d'espace en espace par des montagnes assez peu élevées mais remarquables par la rapidité de leur élévation et l'aspérité de leur forme. Deux chaînes principales, traversant le département au nord et au sud, le divisent en trois régions bien distinctes: Le Léon, la Haute-Cornouaille et la Basse-Cornouaille; elles sont désignées sous le nom de *Montagnes d'Arrez* et de *Montagnes-Noires*; leurs pentes sont monotones et nues ou parsemées de bruyères. La chaîne de l'Arrez sépare le Léon de la Haute-Cornouaille: elle a un parcours de 60 kilomètres environ dans le département et se dirige de l'est-nord-est vers l'ouest sud-ouest. Elle atteint une élévation de 400 mètres à la chapelle Saint-Michel, près Brasparts et se maintient à 350 mètres pendant plusieurs lieues. La

chaîne des Montagnes-Noires a une direction générale est-ouest ; elle sépare la Haute-Cornouaille de la Basse-Cornouaille et se divise, au sud de Châteaulin, en deux rameaux principaux qui embrassent dans leurs contours la vaste et magnifique baie de Douarnenez et forment les presqueîles avancées de Crozon et du Cap-Sizun. Ses points culminants sont le signal de Toulàéron, sur la limite du Morbihan, 326 mètres ; le signal de Brécoray, près Coray, 259 mètres ; le signal de Menez-Kerque près Châteaulin, 252 mètres ; le Menez-Hom, 330 mètres et le signal de la Motte, près Locronan, 289 mètres.

Hydrographie maritime.

Le département du Finistère représente un quadrilatère presque régulier dont trois côtés sont baignés par la mer. La longueur développée du littoral atteint 485 kilomètres (121 lieues et demie). Les côtes, hérissées dans presque toute leur étendue, de masses de granit pour la plupart d'une hauteur considérable, sont extrêmement découpées et forment un grand nombre de sinuosités ; les plus remarquables sont : la rade de Morlaix dont l'entrée est défendue par le sombre château du Taureau ; la rade de Brest, l'une des plus belles et des plus sûres du monde entier ; la vaste baie de Douarnenez ; la baie d'Audierne, célèbre par ses naufrages et la gracieuse baie de la Forêt près de Concarneau. Sur ces côtes, éclairées par 40 phares et fanaux, se trouvent plusieurs îles dont les principales sont : l'Île-de-Batz, l'Île-d'Ouessant, l'Île-Molène l'Île-de-Sein et l'Île-de-Penfret, dans le petit archipel des Glénans.

Il serait impossible d'énumérer tous les caps ou promontoires que forme un rivage aussi capricieusement dentelé. Les plus connus sont : le cap Saint-Mathieu ou Saint-Mahé, près du Conquet, qui porte les ruines de l'ancienne abbaye du même nom ; il est appelé en breton *Pen-ar-Bed*, le bout du monde ou fin de la terre, et a donné son nom au département ; Le Cap de la Chèvre qui se dresse comme un môle gigantesque de plus de 100 mètres d'élévation à l'entrée de la baie de Douarnenez ; La Pointe du Raz, voisine de la sinistre baie

des Trépassés ; la Pointe du Penmarc'h ou Cap-Caval, à l'extrémité sud-ouest du département.

Hydrographie fluviale.

Le Finistère ne compte aucune rivière importante, mais il est arrosé par un grand nombre de cours d'eau dont les principaux sont :

Parmi ceux qui se jettent dans la Manche :

Le *Douron*, qui sépare le Finistère des Côtes-du-Nord ; le *Jarlot* et le *Queffleut*, qui se réunissent à Morlaix, pour former le port de cette ville ; la *Penzé*, navigable à l'aide des marées jusqu'au petit port du même nom ; l'*Aberwrach*, qui se jette dans la mer entre Landéda et Plouguerneau, en formant à son embouchure un excellent port de relâche déjà très-fréquent, mais appelé à le devenir bien davantage quand il aura été relié par une bonne route avec l'intérieur du pays ; l'*Aberbenoit* dont l'embouchure est voisine de celle de l'*Aberwrach*.

Parmi ceux dont les eaux se rendent à l'Océan :

L'*Aber-Ildut*, qui se jette dans la mer un peu au-dessus de Lanildut ; l'*Elorn*, navigable depuis Landerneau jusqu'à la rade de Brest où il a son embouchure ; l'*Aulne*, le plus considérable des cours d'eau du département : il reçoit l'*Elez*, l'*Hyères*, devient navigable à partir de cette jonction et fait partie du canal de Nantes à Brest, jusqu'à Châteaulin où il prend le nom de rivière de Châteaulin et va se jeter dans la rade de Brest, à Landévennec ; le *Goyen* qui devient navigable à Pont-Croix et forme à son embouchure le petit port de pêche d'Audierne ; l'*Odet*, qui reçoit le *Stéyr* à Quimper et se jette dans la mer à Bénodet ; l'*Aven*, qui traverse l'étang de Rosporden et devient navigable à Pont-Aven ; la *Layla* formée à Quimperlé, de la réunion de l'*Isote* et de l'*Elle*.

Un trait caractéristique des rivières du Finistère est la largeur et surtout la profondeur de leur lit jusqu'à plusieurs lieues dans l'intérieur des terres. Cette particularité leur permet de transmettre l'action de la marée à une assez grande distance de leur embouchure et c'est elle qui a donné naissance à cette série de petits ports médi-

terranéens si favorables à l'importation et à l'exportation des denrées par la voie du petit cabotage. Indépendamment des ports de Roscoff, de Portsal, du Conquet, de Brest, de Camaret, de Douarnenez, de Concarneau, qui sont assis au bord même de la mer, le département du Finistère compte un grand nombre de ports intérieurs dont les principaux sont : Morlaix, Penzé, l'Aberwrach, Landerneau, Le Faou, Port-Launay, Audierne, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Quimper, Pontaven et Quimperlé.

Le département ne renferme aucun lac, mais il compte un assez grand nombre d'étangs dont les plus remarquables sont ceux du Huelgoat et de Rosporden.

Climat.

Le climat du Finistère est très-doux, surtout sur le littoral, ce qui est dû à l'influence du grand courant marin appelé Gulf-Stream. Mais, il est plutôt humide que sec. Toutefois, si les riverains de la Manche et de l'Océan jouissent d'une température réellement océanique, les habitants des parties montagneuses ont un climat qui rappelle celui des régions du centre et du nord-ouest de la France. La neige y persiste souvent pendant plusieurs jours. L'automne, l'hiver et le commencement du printemps sont généralement pluvieux et aux approches de l'équinoxe, les vents sont d'une violence extrême. Les vents de l'ouest, du nord-ouest et du sud-ouest sont ceux qui dominent ordinairement.

Voies de communication.

Le département est traversé par trois lignes de chemins de fer :

1^o Celle de Paris à Brest, avec gares et stations à Plouigneau, Morlaix, Pleybert-Christ, Saint-Thégonnec, Landivisiau, Landerneau, Kerhuon et Brest ;

2^o Celle de Savenay à Châteaulin, avec gares et stations à Quimperlé, Bannalec, Rosporden, Quimper, Quéménéven et Châteaulin ;

3^o Celle de Châteaulin à Landerneau, qui relie entre elles les deux premières, avec gares et stations à Quimerc'h, Hanvec, Daoulas, Dirinon et Landerneau.

Cinq routes nationales, d'une longueur de 423,233 m.
Quatorze routes départementales, d'une longueur de 508,757

49 chemins de grande communication, d'une longueur de 1,158 kilom., et 27 chemins d'intérêt commun, d'une longueur de 388 kilom., sillonnent dans tous les sens le territoire de ce vaste département et assurent la régularité et la rapidité des communications que les intérêts de l'agriculture et du commerce réclament si vivement.

Enfin, une section du Canal de Nantes à Brest traverse l'arrondissement de Châteaulin, en suivant successivement le ruisseau du Kergoat, la rivière de l'Hyères et la rivière d'Aulne. Elle a un développement total de 80,917 mètres avec 46 écluses et passe à ou près Carhaix, Châteauneuf, Châteaulin et Port-Launay. Le tirant d'eau réglementaire est de 1 m. 62 c.

Agriculture.

Le département du Finistère est essentiellement agricole ; il produit des céréales, notamment du froment et du seigle en quantité plus que suffisante pour la consommation des habitants ; on y cultive aussi beaucoup d'avoine et de sarrasin, quantité de pommes de terre et de légumes, des plantes fourragères et industrielles, telles que trèfles, vesces, choux, panais, lins, chanvre et colza.

La culture maraîchère a une grande importance à Roscoff, à Saint-Pol-de-Léon et aux environs de Brest. Le département ne possède point de vignes, mais on y trouve, surtout dans les fermes de la Cornouaille, de nombreuses plantations de pommiers qui produisent, année moyenne, 86.000 hectolitres de cidre.

Depuis 30 ans, on a défriché une grande étendue de landes, mais les surfaces que les terres vaines et vagues occupent encore aujourd'hui sont considérables. En résumé, le département compte 293,000 hectares de terres labourables, auxquels il faut ajouter 43,000 hectares en prairies naturelles et 284,000 hectares de landes, pâtis, bruyères et jachères mortes. La surface boisée comprend 35,648 hectares dont 3,427 appartiennent à l'Etat et 32,221 aux particuliers.

Le département possède une grande quantité d'animaux domestiques. Les bêtes chevalines, qui comptent 111,451 têtes, appartiennent pour le plus grand nombre à la race du Léon. L'élevage du cheval se faisant principalement dans les arrondissements de Brest et de Morlaix. Cependant, on trouve dans la Cornouaille, aux environs de Brie et de Carhaix, une race plus légère que la précédente et qui fournit d'excellents chevaux de trait et de selle. Les bêtes bovines, au nombre de 410,626 têtes, appartiennent à la race bretonne ou pie-noire, à la race léonaise un peu plus forte que la précédente et à la race de la haute Cornouaille. Toutes ces races bovines ont été croisées, dans ces derniers temps, avec la race Durham et la race d'Ayr. Les produits obtenus par ces croisements sont supérieurs sous tous les rapports aux animaux qui appartiennent aux races indigènes pures précitées. On exporte, chaque année, un grand nombre de bêtes bovines soit à Jersey, soit en Angleterre.

Les races ovine et porcine ont moins d'importance que les races chevaline et bovine. Cependant, le nombre de têtes que possède le département est de 72,228 pour la race ovine et de 81,472 pour la race porcine. Cette dernière race est en voie d'amélioration par suite de croisements avec la race anglaise.

Depuis 1847, il existe à Kerwazec-Trévarez, commune de Saint-Goazec, une Ferme-Ecole qui a doté le département de cultivateurs ou d'agents agricoles instruits. Une école pratique d'irrigation et de drainage a été créée, en 1861, par l'administration de l'agriculture et du commerce sur le domaine du Lézardeau, près Quimperlé. Cette école reçoit des élèves internes ou externes. L'enseignement y est gratuit. Enfin, Quimper possède une chaire d'agriculture dont les cours sont suivis par les élèves de l'école dite des Likès, qui est placée sous la direction des Frères des Ecoles chrétiennes et qui a été créée spécialement pour les enfants de la campagne. Une ferme d'application, exploitée par le professeur et située à Kermahonnec, près Quimper, est annexée à cette chaire.

Géologie et Minéralogie.

Le granit est la roche dominante du Finistère ; il cons-

titue plus de la moitié du sol du département. Sans parler ici des nombreuses carrières ouvertes pour l'empierrement des routes et la construction des habitations, il faut citer particulièrement les carrières de l'Aber et de Lampaul-Plouarzel qui fournissent un magnifique granit rose : elles sont exploitées depuis plusieurs siècles. Les schistes se rencontrent principalement dans les arrondissements de Morlaix et de Châteaulin où il existe de nombreuses ardoisières. Celles de Châteaulin surtout donnent des ardoises estimées et cette branche d'industrie est pour le pays une source de produits importants.

Des carrières de porphyre quartzifère, de Kersanton et de grès sont exploitées sur les bords de la rade de Brest ; des carrières de pierres à chaux sont ouvertes à Roscanvel, à Lauberlach et dans la presqu'île de Rosan. Enfin, il existe à Daoulas et à Toulven, près Quimper, plusieurs exploitations d'argile à poterie.

Commerce et Industrie.

Dans un département aussi essentiellement agricole, l'industrie ne peut occuper qu'une place relativement secondaire ; cependant le Finistère possède une manufacture de toiles à voile et de toiles blanches, qui occupe plus de 1200 ouvriers ; une fabrique d'objets d'équipement militaire ; des fabriques de soude de varech, de produits chimiques, de savon vert, d'huile de lin, de chandelles, de bougies stéariques ; des corderies, des faïenceries, des papeteries, des tanneries considérables ; une manufacture de papiers peints : une manufacture nationale des tabacs, occupant 1000 à 1200 ouvriers ; des usines à gaz ; des minoteries ; des carrières d'ardoises exploitées par plus de 600 ouvriers et produisant annuellement 25000 milliers d'ardoises ; des briqueries et des poteries.

Plus de 450 foires se tiennent annuellement dans le département ; les principaux objets de transaction consistent en beurre, grains, bestiaux, chevaux, toile, cire et miel.

Le relevé du mouvement de la navigation donne, pour tous les ports du département, une moyenne de 11 à 12000

navires à l'entrée et à peu près autant à la sortie. L'importation et l'exportation réunies présentent un total qui varie de 4 à 500,000 tonneaux de marchandises. Plus de 2,000 navires relâchent, en outre, chaque année, dans les ports du département.

2,857 bateaux, montés par 12,130 hommes ont été employés, en 1869, à la pêche maritime. La pêche de la sardine, qui se fait principalement à Douarnenez et à Concarneau, a donné, pendant la même année un produit de plus de 4 millions 1/2 de fr. Le produit de la pêche du poisson frais, des huîtres, des crustacés et des auouements marins, a atteint le chiffre de 2 millions de francs.

Divisions administratives.

Le département du Finistère a été formé, en 1790, de l'ancien évêché de Quimper et d'une faible portion des évêchés de Vannes et de Tréguier. Divisé d'abord en neuf districts : Brest, Carhaix, Châteaulin, Landerneau, Lesneven, Morlaix, Pont-Croix, Quimper et Quimperlé, il ne compte plus aujourd'hui que cinq arrondissements, qui comprennent 43 cantons et 285 communes avec une population totale de 662,485 habitants. Il forme le diocèse de Quimper et Léon, suffragant de Rennes ; il est compris dans le ressort de la cour d'Appel de Rennes et fait partie de la 16^e division militaire, de la 26^e légion de gendarmerie (chef-lieu : Brest), de l'Académie de Rennes, de la 12^e Inspection des Ponts et chaussées, de la 23^e conservation des forêts ; de l'arrondissement minéralogique de Rennes et de la 1^{re} région agricole (Nord-Ouest).

La ville de Brest est, en outre, le siège de la préfecture du 2^e arrondissement maritime.

Contributions et Revenus publics.

Le revenu public dans le Finistère, en 1869, a atteint le chiffre de 20,789,843 fr. En 1870, par suite des événements, il n'a été que de 19,793,707 fr. Le relevé comparatif du revenu public dans le Finistère en 1840 et en 1870, que nous donnons ci-dessous, fera ressortir, mieux que ne le ferait une longue statistique, les immenses progrès accomplis dans ce département depuis une trentaine d'années.

	1870.	1840.
Contributions directes. . . .	4,973,664 f.	3,280,078 f.
— indirectes. . . .	9,985,889	3,805,004
Enregistrement et Domaines.	3,493,271	1,538,060
Douanes et Sels	868,419	833,315
Postes	381,116	143,791
Télégraphie	91,248	"
TOTAUX. . .	19,793,607	9,500,245

Monuments historiques.

Le département possède un grand nombre de monuments historiques parmi lesquels il faut surtout citer : la remarquable église de Notre Dame du Folgoët, près Lesneven, qui renferme un magnifique jubé et des autels de pierre de Kersanton sculptée, quelques statues du XV^e siècle et une belle chaire moderne en bois. — L'imposante cathédrale de Quimper, dont les belles flèches ont été construites dans ces dernières années au moyen d'une souscription d'un sou par tête, dite le *sou de Saint Corentin*. — L'ancienne cathédrale et le célèbre clocher à jour du Créis-Ker à St-Pol-de-Léon. Ce clocher, l'un des plus beaux de France a une hauteur totale de 80 mètres. — L'église Ste-Croix de Quimperlé, qui vient d'être reconstruite en entier sur ses anciennes fondations et qui reproduit l'exemple unique en Bretagne, avec le temple de Lanteff (Côtes-du-Nord), d'une forme imitée de l'église du St-Sépulcre à Jérusalem. — L'église et le beau calvaire de Pleyben, ce dernier sculpté en pierre de Kersanton et orné de personnalités portant le costume du XVI^e siècle. — L'église de Locudy, l'une des plus anciennes de Bretagne. — L'église de Loc-Ronan Coat-Nével, vaste édifice du XV^e siècle qui renferme le tombeau de St Ronan en pierre de Kersanton. Le saint y est représenté en relief, revêtu d'habits pontificaux, écrasant sous ses pieds un dragon monstrueux. — La chapelle de St-Herbot près Loqueffret. — L'église de Lambader, près Plouvorn. — l'église de Pont-Croix, remarquable par son clocher à jour élancé. — L'église gothique de St-Jean-du-Doigt. — La curieuse église de Penmarch, édifice du XV^e siècle et la chapelle de Daoulas.

Biographie.

Le département du Finistère est la patrie des amiraux DE KERSAINT, DE KERGUÉLEN, COSMAO, EMÉRIAU, DE LINOIS, DE ROSILY, ROMAIN-DESFOSSÉS et BOUET-WILLAUMEZ; de l'illustre commandant de la *Surveillante*, DU COTÉDIC; du général MOREAU; du célèbre LATOÛR-D'Auvergne, premier grenadier de France; du lieutenant-général D'ABOVILLE.

Il compte parmi ses illustrations :

Le jurisculte Eguiner BARON;

Les docteurs LAENNEG et GOURNELIN;

Le chanoine MOREAU, auteur de l'Histoire de la *Ligue en Bretagne*;

Le missionnaire Michel LE NOBLETZ;

Albert LE GRAND, auteur de la *Vie des Saints de Bretagne*;

Les Pères HARDOUIN, BOUGEANT, ANDRÉ et LE GUILLOU;

L'historien DOM MORICE;

Le critique FRÉRON;

L'abbé BÉRARDIER, député du Clergé à l'Assemblée constituante et l'abbé ROYOU, célèbre journaliste;

L'ingénieur CHOQUET DE LINDU;

MORVAN, poète et littérateur;

L'historien ROYOU.

AGRICULTURE.

Division territoriale.

Froment d'hiver	30000	hectares.
Froment de printemps	9200	—
Méteil	7100	—
Seigle	29500	—
Orges	21000	—
Avoine	57000	—
Sarrasin	36000	—
Superficie totale en céréales	189000	hectares.
Cultures potagères, maraîchères et industrielles	34000	—
Prairies artificielles	17000	—

Fourrages en vert	5800	—
Jachères mortes	47000	—
Superficie totale des terres labourables	293600	hectares.
Prairies naturelles	40000	—
Bois et forêts } aux particuliers	32221	—
} à l'Etat	3427	—
Pâturages, landes, pâtis et bruyères	244012	—
Total de la superficie agricole	613060	—

Voies de communication.

ROUTES NATIONALES.

N° 12. de Paris à Brest	82,362	mètres.
— 164. d'Angers à Brest	65,000	—
— 165. de Nantes à Audierne	97,141	—
— 169. de Lorient à Roscoff	81,419	—
— 170. de Quimper à Lesneven et à la mer	97,311	—
TOTAL	423,233	—

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

N° 1. d'Hennebont à Lanvéoc	107,784	mètres.
— 2. de Lannion à Brest	75,035	—
— 3. de Châteaulin à Guingamp	52,063	—
— 4. de Guipavas au Conquet	38,204	—
— 5. de Quimper à Pont-l'Abbé	18,399	—
— 6. de Saint-Renan à Argenton	36,853	—
— 7. de Lesneven à Lannilis	14,522	—
— 8. de Landivisiau à la mer	22,750	—
— 9. de Rosporden à Scaër	19,719	—
— 10. de Brest à Saint-Renan	10,454	—
— 11. de Concarneau à Rosporden	10,400	—
— 12. de Quimperlé au Faouët	13,732	—

N° 13. de Quimper à Morlaix.	68,584 mètres.
— 14. de Brieç à Châteauneuf.	20,258 —
TOTAL.	<u>508,757</u> —

Chemins vicinaux de grande communication.

N° 1. de Quimper à la Pointe du Raz.	47 k. 275 ^m .
— 2. de Pont-l'Abbé à Pont-Croix.	28 100
— 3. de Rosporden à Châteauneuf.	38 622
— 4. de Pontaven à Scaër.	23 160
— 5. de Quimperlé à Plouay.	10 390
— 6. de Quimperlé à Châteauneuf.	35 625
— 7. de Châteaulin à Douarnenez.	25 328
— 8. de Châteaulin à Camaret.	36 980
— 9. de Morlaix à Callac.	23 013
— 10. de Lesneven à Saint-Pol.	29 819
— 11. du Folgoët à la route départementale numéro 13.	35 111
— 12. de Brest au Conquet.	21 118
— 13. de Brest à Plouguerneau.	21 »
— 14. de Pleyben à Berrien.	25 237
— 15. de Quimper à Gourin.	31 667
— 16. de Quimperlé à Douëlan.	12 827
— 17. de Châteauneuf à Gourin.	13 916
— 18. du Faou à Saint-Thégonnec.	34 681
— 19. de Morlaix à Lesneven.	22 560
— 20. de Pont-l'Abbé à Penmarc'h.	13 840
— 21. du Faou à Lannédern.	18 577
— 22. de Concarneau à Bannalec.	18 300
— 23. de Bannalec à Plouay.	28 197
— 24. de Rosporden à Lorient.	31 121
— 25. de Lesneven à Plouneour-Trez.	10 428
— 26. de Brest à Ploudalmézeau.	23 »
— 27. de Plouguerneau à Plouescat.	26 500
— 28. du Conquet à Lannilis.	37 500
— 29. de Landerneau au Kernic.	26 361
— 30. de Sizun au Kernic.	42 »
— 31. de Penzé à Commana.	19 105
— 32. du Folgoët à Plouguerneau.	15 165
— 33. de Crozon au Faou.	19 340

N° 34. de Quimper à Bénodet.	15 960
— 35. de Quimper à Moustierlin.	8 594
— 36. de Châteauneuf à Morlaix.	29 100
— 37. de Brasparts à Sizun.	25 446
— 38. de Saint-Renan à Kerlouan.	33 447
— 39. de Lesneven à Guissény.	10 802
— 40. de Quimper à Pouldreuzic et à la mer.	16 720
— 41. de Châteaulin à Roudouallec.	29 629
— 42. de Berrien à Toul-an-Herry.	30 »
— 43. de Quimper à Pont-Croix.	12 460
— 44. de Pont-l'Abbé à Fouesnant.	22 235
— 45. de Plouneventer à Bervon.	13 994
— 46. de Morlaix à Plougasnou et à la mer.	18 555
— 47. de Douarnenez au Faou.	27 »
— 48. de Port-Launay à la route départe- mentale n° 3.	870
— 49. de Quimperlé au Pouldu.	12 775

Longueur faite.	791 363
Longueur à faire.	367 337

Longueur totale. 1158 k. 700^m.

Chemins vicinaux d'intérêt commun.

N° 1. de Saint-Renan à Lannilis.	11 k. 200 ^m .
— 2. de Brest à Guilers.	8 »
— 3. de l'Aber-Ildut à Portsall.	14 560
— 4. de Landerneau à Plougastel-Daoulas.	10 »
— 5. de Brest à Daoulas.	21 »
— 6. de Collorec à Carhaix.	13 410
— 7. de Port-Launay à Collorec.	26 910
— 8. de Daoulas à Sizun.	12 640
— 9. de Saint-Eloy à Landerneau et à Lan- divisiau.	20 700
— 10. de Guerlesquin à Plouigneau.	8 600
— 11. de Quimper à Plogonnec.	9 700
— 12. de Quimper à Fouesnant et à la mer.	12 200
— 13. de Quimper à Trégourez.	14 410
— 14. de la gare de Châteaulin à Toul-	

Baraër.	2	100
N° 15. de Quimper à Plonéour	11	400
— 16 de Plogastel-St-Germain au Guilvinec	22	»
— 17. de Pont-l'Abbé à Locronan	15	660
— 18. de Quimperlé à Guiscriff.	13	50
— 19. de Pont-Scorff au Faouet	11	430
— 20. de Saint-Pol à Morlaix.	11	500
— 21. de Landivisiau à Cléder.	24	»
— 22. de Landerneau à Lannilis et à Plou-		
dalmézeau	22	950
— 23. de Saint-Renan à Brèles.	9	480
— 24. de Saint-Renan à Lampaul-Plouarzel.	10	540
— 25. de Plougoven à la mer.	28	»
— 26. de Châteaulin à Crozon	20	400
— 27. du chemin n° 12, au Minou.	2	500
Longueur faite.	159	733
Longueur à faire.	228	516
Longueur totale.	388	250

ETAT DES PHARES ET FANAUX ALLUMÉS

dans le Département du Finistère.

NOTA. Le phare des Pierres-Noires sera allumé le 1^{er} mai 1872.

RADE DE MORLAIX.

Ile Noire, hauteur 14 m., blanc avec éclats de 2 en 2' précédés et suivis de courtes éclipses. — Portée 10 milles.

Château du Taureau, hauteur 10 m. 50, fixe rouge. — Portée 2 milles.

Ile Louet, hauteur 16 m., fixe blanc. — Portée 10 milles.

La Lande, hauteur 87 m., fixe blanc. — Portée 13 milles.

ILE DE BATZ.

Ile de Batz (partie ouest), hauteur 68 m., blanc, à éclipses, de minute en minute. — Portée 24 milles.

POINTE DE PONTUSVAL.

Beg Pol, hauteur 18 m., fixe blanc. — Portée 10 milles.

LABERWRACH.

Ile Vierge, hauteur 33 m., varié de 4 en 4', par des éclats rouges

— Portée 14 milles.

Ile Vrach, hauteur 18 m., fixe rouge. — Portée 7 milles.

Lanvaon, hauteur 48 m., fixe blanc. — Portée 10 milles.

La Palue, hauteur 9 m., fixe vert. — Portée 3 milles.

Anse Saint-Antoine, hauteur 15 m., fixe blanc. — Portée 4 milles.

OUessant.

Le Stiff, hauteur 83 m., fixe blanc. — Portée 18 milles.

Le Créac'h, hauteur 68 m., blanc à éclipses de 20 en 20"; un éclat rouge alterne avec deux éclats blancs. — Portée 24 milles.

ENTRÉE DE BREST.

Les Pierres-Noires, hauteur 27 m., rouge, à éclipses, de 10 en 40". — Portée 14 milles.

Kermorvan (Le Conquet), hauteur 22 m., fixe blanc. — Portée 41 milles.

Saint-Mathieu, hauteur 54 m., blanc, à éclipses, de 30 en 30". — Portée 18 milles.

Petit Minou, hauteur 32 m., fixe blanc. — Portée 14 milles.

Le Portzic, hauteur 56 m., blanc, avec éclats de 3 en 3'. — Portée 17 milles.

Jetée ouest du Port de Brest, hauteur 10 m., fixe vert. — Portée 5 milles.

Jetée sud du Port de Brest, hauteur 10 m., fixe rouge. — Portée 5 milles.

Pointe de Quélern, hauteur 63 m., fixe blanc. — Portée 10 milles.

Pointe du Toulinguet, hauteur 49 m., fixe rouge. — Portée 7 milles.

DOUARNENEZ.

Ile-Tristan, hauteur 35 m., fixe blanc. — Portée 10 milles.

RAZ-DE-SEIN.

Pointe du Raz, hauteur 79 m., fixe blanc. — Portée 18 milles.

Ile de Sein, hauteur 45 m., blanc, à éclats de 4' en 4' — Portée. 18 milles.

AUDIERNE.

Môle de Raoulic, hauteur 11 m., fixe rouge. — Portée 7 milles.

Champ des Capucins, hauteur 24 m., fixe bl. — Portée 12 milles.

PENMARCH.

Pointe de Penmarch, hauteur 41 m., blanc, à éclipses de 30 en 30". — Portée 22 milles.

GULVINEC.

Feu d'amont, hauteur 16 m., fixe rouge. — Portée 4 milles.

Feu d'aval, hauteur 9 m., fixe rouge. — Portée 3 milles.

RIVIÈRE DE PONT-L'ABBÉ

Loctudy, hauteur 11 m., fixe blanc. — Portée 10 milles.

EMBOUCHURE DE L'ODET.

La pointe du Coq, hauteur 10 m., fixe rouge. — Portée 9 milles.

La pyramide, hauteur 17 m., fixe blanc. — Portée 9 milles.

LES GLÉNANS.

Ile Penfret, hauteur 36 m., blanc, à éclats de 4 en 4'. — Portée 14 milles.

CONCARNEAU.

La Croix, hauteur 14 m., fixe blanc. — Portée 9 milles.

Beuzec, hauteur 54 m., fixe blanc. — Portée 12 milles.

Lanrieo, hauteur 13 m., fixe rouge. — Portée 9 milles.

ENTRÉE DE L'AVEN.

Bec-ar-Véchen, hauteur 40 m., fixe blanc, avec faisceaux vert et rouge. — Portée 8 milles.

DOUÉLAN.

Feu d'aval, hauteur 25 m., fixe blanc. — Portée 8 milles.

Feu d'amont, hauteur 36 m., fixe blanc. — Portée 8 milles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

M. A. THIERS, président, chef du Pouvoir exécutif.

Ministres secrétaires d'État.

MM. DUBAURE (G. O. *), garde des sceaux, ministre de la Justice ;

DE GOULARD chargé de l'intérim du Ministère des Finances ;

JULES SIMON (O. *), ministre de l'Instruction publique ;

VICTOR LEFRANC, ministre de l'Intérieur ;

DE GOULARD, ministre de l'Agriculture et du Commerce ;

Le baron DE LARCY, ministre des Travaux publics ;

Le Comte DE RÉMUSAT, ministre des Affaires étrangères ;

Le général DE CISEY (G. O. *), ministre de la guerre ;

L'amiral POTHUAT (G. O. *), ministre de la Marine et des Colonies.

Assemblée Nationale.

MM. JULES GRÉVY, président.

MARTEL,

BENOIT D'AZY,

SAINT-MARC GIRARDIN,

VITET.

} vice-présidents.

BETHMONT,

DE RÉMUSAT,

Le vicomte DE MEAUX,

JOHNSTON,

Le baron DE BARANTE,

Le marquis DE CASTELLANE,

} secrétaires.

Députés du Finistère
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MM. Le général LE FLÔ, rue Neuve-Saint-Augustin, 55, Paris.

BIENVENUE, avenue de Saint-Cloud, 89, Versailles.

DE CHAMAILLARD, rue de l'Orangerie, 36, Versailles.

DUMARNAY, rue de Mademoiselle, 2, Versailles.

Le comte de KERMENGUY, rue Royale, 33, Versailles.

Le vicomte DE TRÉVENEUC, rue de Satory, 48, Versailles.

MONJARET DE KERJÉGU, Hôtel-des-Réservoirs, Versailles.

Le vicomte DE FORSANZ, rue d'Anjou, 12, Versailles.

Le comte DE LEGGE, rue Berthier, 10, Versailles.

MORVAN, rue du Vieux-Versailles, 39, Versailles.

ROUSSEAU, rue du Marché-Neuf, Versailles.

LOUIS LE BRETON, rue du Vieux-Versailles, 4 bis, Versailles.

TH. DE POMPERY, rue du Vieux-Versailles, 4 bis, Versailles.

Tableau des Préfets qui se sont succédé dans le Finistère
depuis la création des Préfectures.

NOMS DES PRÉFETS.	DATE de leur nomination	DATE de leur installation
MM.		
DIDELOT.....	4 avril 1800	4 mai 1800
RUDLER.....	23 janvier 1801	10 mars 1801
MIOLLIS.....	17 avril 1805	3 mai 1805
BOUVIER-DUMOLARD....	12 février 1810	27 février 1810
Baron ABRIAL.....	12 mars 1813	19 avril 1813
Comte DE SAINT-LUC....	10 juin 1814	22 juin 1814
CHAZAL.....	30 mars 1815	27 avril 1815
DE CINTRÉ.....	14 juillet 1815	28 juillet 1815
Comte d'ARROS.....	10 février 1819	1 ^{er} mars 1819
baron DE CHAULIEU....	19 juillet 1820	12 août 1820
Marquis DE FORESTA....	2 janvier 1823	2 mars 1823
Comte DE CASTELLANE...	1 ^{er} sept. 1824	16 octob. 1824
ROUILLÉ D'ORFEUIL.....	12 août 1830	25 août 1830
BILLIARD.....	30 nov. 1830	18 janv. 1831
PELLENC.....	14 mai 1831	28 mai 1831
LEPASQUIER.....	8 juin 1832	17 juin 1832
MERCIER.....	21 sept. 1834	16 octob. 1834
Baron BOULLÉ.....	21 octob. 1836	décemb. 1836
TASSEL.....	Commissaires du Gouvernement provisoire.	3 mars 1848
MORHÉRY.....		14 mars 1848
LE PÊCHEUR-BERTRAND...	2 juin 1848	11 juin 1848
BRISOT-THIVARS.....	11 octob. 1848	19 octob. 1848
B. DEVÈS.....	14 mai 1850	22 mai 1850
Baron CH. RICHARD....	13 déc. 1851	17 déc. 1851
BOBY DE LA CHAPELLE...	12 mars 1868	1 ^{er} avril 1868
SALLES.....	23 octob. 1869	n'a pas été installé.
Baron PONSARD.....	8 nov. 1869	22 nov. 1869
LEVAINVILLE.....	31 janv. 1870	22 février 1870
Ernest CAMESCASSE.....	6 sept. 1870	6 sept. 1870
Armand PIHORET.....	25 mars 1871	1 ^{er} avril 1871

ADMINISTRATIONS CIVILES

et Services qui s'y rattachent

PRÉFECTURE.

M. Armand PIHORET (O. *), Préfet.

M. FLEURET (*), Secrétaire général.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. PAGES, vice-président. | MM. COTHEREAU.
Ch. RABOT (*, O. A). | BROQUA.

Conseillers de Préfecture honoraires.

MM. LE ROUX, COLOMB et LE GUAY (*).

Secrétaire-Greffier.

M. MARCELON, sous-chef à la 3^e Division.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

CABINET DU PRÉFET.

M. Paul REIBELL, Chef.

Attributions :

Distribution des dépêches.
Feuilles de rappel.
Affaires confidentielles et réservés.
Police politique. Etrangers réfugiés. — Passeports à l'étranger.
Presse. — Journaux et écrits périodiques. — Annonces judiciaires. — Notes communiquées. — Publications.
Personnel administratif. — Sous-Préfets, Conseillers de Préfecture, Congés, Délégations.
Maires et Adjoint. — Nomination., Démissions, Suspensions, Révocations.
Commissaires de police. — Nominations, Révocations.
Administrations financières. — Personnel ; Nomination de surnuméraires ; Trésoriers-Payeurs généraux et Receveurs-particuliers des finances ; Percepteurs et Percepteurs surnuméraires ;
Postes. — Personnel ; Nominations.
Télégraphie. — Personnel ; Nominations.

Fêtes et Cérémonies publiques. — Convocations. — Préséances
Corps législatif. — Elections des Députés.
Conseil général et Conseils d'arrondissements. Elections. —
Convocations. — Publication des procès-verbaux.
Conseils municipaux. — Elections. — Suspension, Dissolution.
Légion-d'Honneur et Médaille militaire.
Belles actions. — Demandes de récompenses. — Prix Montyon.
Débts de tabacs. — Nomination des titulaires.

1^{re} DIVISION.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES MILITAIRES.

MM. MORCRETTE (O. A.), Chef.

Richard, Sous-Chef.

Attributions :

Police générale, spéciale et administrative. — Surveillance légale des condamnés libérés. — Individus signalés. — Passeports d'indigents et secours de route. — Moyens de transport. — Recherches dans l'intérêt des familles. — Police des cafés, cabarets et lieux publics. — Police des mœurs. — Théâtres, spectacles forains, saltimbanques, etc. — Loteries. — Emigration. — Passage en Algérie. — Transit d'armes et vente de poudres. — Exhumations et transport de corps.
Police municipale et rurale. — Examen des arrêtés des maires.
Police de la chasse. — Ouverture et clôture. — Délivrance des permis. — Officiers de l'ouvrierie. — Battues. — Primes pour la destruction des animaux nuisibles.
Police de la pêche. — Exécution des règlements. — Personnel. — Surveillance. — Amendes et frais de justice.
Police sanitaire. — Santé publique. — Epidémies — Conseils d'hygiène. — Service sanitaire maritime. — Salubrité publique. — Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes. — Logements insalubres.
Police médicale. — Exercice de la médecine. — Cours d'accouchement. — Vaccine. — Inspection des pharmacies. — Remèdes secrets.
Police des Subsistances. — Merceniales. — Taxe du pain. — Boulangerie. Boucherie. — Commerce des grains. — Situation et produit des récoltes. — Surveillance et police des marchés. — Création de foires et de marchés.

Agriculture. — Chambres consultatives. — Associations et Comices agricoles. — Concours régionaux. — Enseignement agricole. — Ferme-Ecole. — Ecole du Lézardeau. — Chaire d'Agriculture. — Crédit foncier. — Drainage. — Irrigations — Défrichements. — Engrais et Amendements. — Elève du cheval. — Dépôts et stations d'étalons. — Etalons approuvés et autorisés. — Sociétés hippiques. — Courses de chevaux. — Primes et encouragements aux races chevalines, bovine, ovine et porcine. — Concours d'animaux de boucherie. — Epizooties. — Ecoles et artistes vétérinaires.

Commerce et industrie. — Tribunaux de commerce. — Chambres de commerce. — Conseils de Prud'hommes. — Bourses. — Agents consulaires. — Courtiers maritimes. — Agents de change. — Ecole supérieure du commerce. — Exportations et importations. — Compagnies d'assurances. — Société linière. — Brevets d'invention. — Exposition des produits de l'industrie. — Apprentissage industriel. — Travail des enfants dans les manufactures. — Livrets d'ouvriers. — Caisse d'assurances en cas de décès et d'accidents. — Caisse de retraites pour la vieillesse. — Ecoles d'arts et métiers. — Ecole des arts et manufactures. — Manufactures de l'Etat.

Secours pour pertes résultant de sinistres et événements malheureux. — Incendie, grêle, épizootie, naufrages, etc.

Secours aux colons réfugiés de Saint-Pierre et de St-Domingue. — Poids et Mesures. — Personnel. — Vérification périodique. — Matrices et rôles. — Surveillance du service. — Matériel des bureaux.

Douanes et Contributions indirectes. — Impôt sur le sel. — Approvisionnements en franchise. — Réclamations diverses dans l'intérêt du commerce. — Marques d'or et d'argent : Service de la garantie.

Postes. — Service général. — Transport des dépêches. — Franchises. — Création de bureaux.

Prisons et établissements pénitentiaires. — Personnel. — Commissions de surveillance. — Adjudications diverses. — Loyer des prisons et maisons de dépôt. — Régime et discipline intérieurs. — Produit du travail. — Pécule. — Vestiaire. — Couchage. — Service religieux. — Transfert des condamnés. — Travail annuel des grâces. — Jeunes détenus envoyés dans les colonies pénitentiaires. — Détenus militaires et marins.

Statistique générale de France. — Statistique agricole et industrielle : questionnaire, commissions cantonales. — Mouvement et dénombrement de la population.

Etat-civil. — Confection des registres et des tables décennales.

Transmission des actes. — Naturalisation. — Admission des étrangers au domicile.

Pensions civiles — Pensionnaires de l'Etat. — Désignation des médecins assermentés

Liste du jury. — Formation annuelle et convocation des jurés.

Tableau des distances légales.

Annuaire du département. — Publication et distribution.

Archives départementales, communales et hospitalières. — Personnel. — Commission de surveillance. — Service général. — Autorisation de recherches. — Publication de l'inventaire sommaire. — Versements opérés par les diverses administrations au dépôt départemental.

Bibliothèques administratives. — Abonnements divers. — Achats d'ouvrages. — Rédaction des catalogues. — Publications administratives.

Encouragements aux sciences, aux lettres et aux arts. — Musées. — Bibliothèques. — Sociétés savantes. — Souscriptions pour érection de monuments. — Recherches archéologiques.

Instruction publique. — Conseil départemental. — Inspection académique. — Lycées et collèges communaux. — Collation des bourses. — Enseignement secondaire spécial. — Instruction primaire — Personnel de l'inspection. — Commission d'examen — Délégés cantonaux. — Ecole normale. — Ecoles publiques. — Personnel des instituteurs et des institutrices. — Encouragements et secours. — Salles d'asile. — Ouvroirs. — Secours pour maisons d'école. — Comptabilité de l'instruction primaire. — Ecoles primaires privées.

Affaires militaires. — Recrutement de l'armée : Opérations diverses qui s'y rattachent. — Réserve. — Garde nationale mobile. — Congés. — Casernement. — Gîtes d'Etapes et Garnisons. — Police militaire. — Recherche des déserteurs. — Notification des jugements militaires. — Convois. — Vivres et fourrages. — Fabrication et dépôts d'armes. — Anciens militaires : secours voyageurs.

Garde nationale. — Organisation. — Service et armement. — Sapeurs-pompiers.

Remonte de la Cavalerie. — Achats de chevaux. — Placement de chevaux de l'armée chez les cultivateurs.

Gendarmerie. — Formation et emplacement des brigades. — Casernement.

Ecole Polytechnique. — Ecole spéciale militaire. — Ecole navale. — Ecole forestière. — Ecole de Saumur. — Prytanée

militaire. — Conditions d'admission. — Inscription des candidats. — Demandes de bourses et trousseaux.

Marine. — Affaires diverses. — Inscription maritime. — Pêche maritime. — Invalides. — Créanciers et débiteurs de la marine. — Régates. — Société de sauvetage des naufragés. — Epaves.

Légalisation des signatures des maires et autres fonctionnaires de l'ordre administratif.

2^e DIVISION.

TRAVAUX PUBLICS ET DOMAINES.

MM. L. Cozic, *Chef.*

Boschet, *Sous-Chef.*

Attributions :

Service général des Ponts et Chaussées. — Personnel des Ingénieurs et Conducteurs. — Nomination des Agents secondaires, Cantonniers et Eclusiers. — Congés — Chemins de fer. — Routes nationales et départementales. — Ports maritimes de commerce. — Phares et Fanaux. — Navigation intérieure et Canalisation. — Classements, Déclassements et Rectifications de voies de communication. — Travaux neufs et d'entretien ; Instruction des projets. — Adjudications. — Contentieux. — Domaine des Routes, Quais et Chemins de halage. — Alignements et Autorisations de rebâtir et de réparer. — Elagage. — Ponts à péage. — Bacs et Bateaux.

Service des Chemins vicinaux. — Personnel des Agents-Voyers et Cantonniers : Concours, Nominations. — Chemins de grande et de petite communication et d'intérêt commun. — Classements, Déclassements et Rectifications. — Travaux ; Adjudications. — Alignements. — Elagages. — Contentieux. — Ressources vicinales. — Répartition des Fonds départementaux. — Prestations. — Emploi. — Réclamations des prestataires ; Instructions, Pourvois. — Chemins ruraux. — Plans d'alignement des villes et des bourgs.

Police de la grande et de la petite Voirie, du roulage et de la Navigation. — Poursuite des contraventions. — Répression des anticipations. — Inspection des Voitures publiques ; Autorisations de mettre en circulation.

Police des Eaux. — Moulins et Usines. — Règlements d'eau. — Curage, élargissement et redressement des cours d'eau. — Barrages d'irrigation.

Mines et Carrières. — Surveillance et police des Exploitations. — Répression des Contraventions. — Ecoles des Mineurs de Saint-Etienne. — Agent-Voyer souterrain.

Machines à vapeur. — Etablissement et surveillance.

Bâtiments civils. — Constructions, Réparations et entretien des Edifices diocésains et des Edifices départementaux — Nomination des Architectes du département et des arrondissements.

Loyers des sous-préfectures et des Tribunaux.

Mobiliers. — Acquisition et entretien des Mobiliers de la Préfecture, des Sous-Préfectures, des Tribunaux, de l'Evêché, etc. — Inventaires et Récolements. — Vente des Objets réformés.

Assurances des Edifices départementaux.

Servitudes militaires.

Expropriation pour cause d'utilité publique, en ce qui touche tous les travaux autres que ceux qui ont un caractère purement communal.

Tenue de Répertoire des Actes soumis à l'enregistrement.

Domaine et Enregistrement. — Personnel ; Création de bureaux ; Lais et Relais de mer ; Vente et Location de biens domaniaux ; Vente de Produits divers ; Remise et Remboursement de Rentes ; Domanialité maritime ; Etablissement de Parcs à huîtres et de Réservoirs à poissons.

Forêts. — Ventes de bois et coupes annuelles. — Constructions et Servitudes tolérées. — Location de la chasse. — Autorisations.

3^e DIVISION.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE, COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE.

MM. RABOT, Alphonse, *Chef.*

Glémarec et Marcelon, *Sous-Chefs.*

Attributions :

Comptabilité générale. — Inspection des Finances. — Tenue des Registres de comptabilité. — Mandatement des dépenses et Contrôle des pièces justificatives. — Contrôle des versements effectués aux Recettes des Finances ; Enregistrement et visa des Récépissés. — Surveillance des Caisses publiques ; Vérification et clôture des écritures au 31 décembre. — Rente sur l'Etat ; Inscriptions départementales.

Comptabilité départementales. — Formation du Budget départe-

mental. — Délégations. — Mandatement des Dépenses. — Compte départemental. — Produits éventuels. — Emprunts et Impositions extraordinaires — Contributions des propriétés départementales

Emploi du Fonds d'Abonnement — Traitement des Employés et Gens de service de la préfecture. — Caisse des retraites. — Fournitures de bureaux ; impressions au compte de l'abonnement.

Contributions directes. — Répartement et Sous-Répartement des contingents. Arrêtés et émission des Rôles généraux et spéciaux — Nomination des Répartiteurs. — Réclamations des Contribuables ; Instruction, pourvois. — Etat des Cotes irrécouvrables et indûment imposées ; Ordonnances de Décharges. — Réimpositions. — Compte d'emploi du Fonds de non-valeurs. — Pour-suites, Contraintes. — Contributions des biens de main-morte.

Cadastre. — Personnel, Travaux, Comptabilité. — Circonscriptions territoriales.

Biens et Revenus communaux — Acquisitions. Aliénations ; Echanges, Locations, Entretien. — Coupe de bois. — Rentes sur l'Etat et sur particuliers ; Liquidations des Rentes foncières et anciennes redevances. — Dons et legs. — Terres vaines et vagues ; Partages et Cantonnements entre communes ou avec des particuliers. — Octrois municipaux ; Création, Révisions des Tarifs. — Droits de Place, de Mesurage, de Pesage et de Jaugeage dans les Halles, Foires et Marchés. — Taxe des chiens. — Amendes de police. — Emprunts et Impositions extraordinaires.

Fonctionnaires municipaux. — Receveurs municipaux. — Receveurs des Etablissements de bienfaisance. — Employés des Octrois. — Gardes champêtres. — Nomination et Révocation. — Gardes particuliers.

Travaux communaux — Construction et Réparations des maisons communes, Maisons d'école, Collège, Salles d'asile, Hospices et Hôpitaux, Eglises, Presbytères, Cimetières, Halles, Abattoirs, etc. — Demandes de Secours. — Comité des travaux communaux.

Comptabilité communale et hospitalière. — Règlement des Budgets. — Crédits supplémentaires. — Examen des Comptes administratifs. — Cotisations municipales. — Comptes rendus par les Receveurs municipaux et les Receveurs des Etablissements de bienfaisance ; Suites à donner aux injonctions. — Pourvois.

Etablissements charitables. — Hospices et Hôpitaux. — Bureaux de bienfaisance. — Personnel des Commissions administratives. — Acquisitions. Aliénations et Echanges ; Legs et Donations. — Demandes de Secours.

Institutions de prévoyance et d'assistance. — Sociétés de Secours mutuels ; Société de charité maternelle ; Crèches. — Assistance judiciaire. — Organisation de Secours médicaux pour les malades indigents des campagnes. — Mendicité ; Police ; Extinction.

Dépôt d'aliénés. — Personnel. — Commission de surveillance ; Régime intérieur ; Service médical. — Fixation des contingents du département, des communes et des familles.

Enfants trouvés. — Placement dans les hospices dépositaires. — Sur veillance et Inspection des enfants et des nourrices — Dépenses. — Fixation des Contingents communaux.

Sourds-Muets, Aveugles. — Admission dans les Etablissements spéciaux.

Monts-de-Piété. — Caisses d'Epargne.

Cultes. — Etablissement de Cures et Succursales. — Institution de Vicariats. — Bourses au grand Séminaire — Secours aux anciens Prêtres et Religieuses.

Fabriques des Paroisses. — Organisation des Conseils. — Constructions, Acquisitions, Aliénations, Echanges. — Rentes sur l'Etat et sur particuliers. — Legs et Donations. — Erection de chapelles en chapelles de secours.

Communautés religieuses. — Fondations. — Acquisitions. — Aliénations, Legs et Donations.

Contentieux des communes, des Etablissements de bienfaisance et des Fabriques. — Autorisation d'estimer en Justice.

Les Bureaux de la Préfecture ouvrent tous les jours, en toute saison, les jours fériés exceptés, à neuf heures du matin, et ferment à quatre heures du soir.

MM. les Fonctionnaires publics ont entrée dans les bureaux tous les jours, de midi à trois heures.

Le public n'y est admis que les mercredi et samedi de midi à trois heures. Il est en outre reçu, tous les jours et à toute heure à la Division du Secrétariat général, pour la délivrance et les visas des Passeports et les légalisations, et à la division de l'administration départementale et communale pour le visa des récépissés délivrés par les Comptables du Trésor.

Toutes autres entrées doivent être demandées, par écrit à M. le Secrétaire général.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

M. LE MEN, archiviste, Inspecteur des Archives communales et hospitalières du département.

Classement et conservation des archives. — Communication des titres sans déplacement. — Délivrance des extraits ou expéditions.

Commission des Archives départementales.

MM. NOUET (O. A.), président, | MM. DE JACQUELOT, Louis.
L'abbé DU MARHALLACH. | A. DE BLOIS, secrétaire.

Extrait du Règlement général des Archives départementales
en date du 6 mars 1843.

Communication et expédition des Pièces.

Art. 11. — Les communications des pièces aux particuliers auront lieu sans frais et sans déplacement, et seulement au bureau, en présence de l'Archiviste ou d'un employé.

En règle générale, on ne doit communiquer à chaque personne qu'un dossier à la fois.

Il ne sera perçu aucun droit pour la recherche des pièces.

Art. 15. — Les demandes de recherches par les particuliers seront motivées et inscrites sur des bulletins qui devront être tout préparés. Les parties y porteront leurs noms, qualités et domicile, et les signeront. L'autorisation donnée, s'il y a lieu, par le Secrétaire général, sera inscrite au bas de chaque bulletin.

Art. 16. — Les pièces d'un intérêt privé seront communiquées seulement aux personnes qui justifieront qu'elles ont qualité pour en prendre connaissance. Le refus d'autorisation sera donné par écrit.

Art. 17. — La communication des documents personnels ou de famille, ne pourra être accordée que sur l'autorisation du Préfet.

Art. 24. — Les expéditions ou extraits des pièces déposées aux Archives ne sont délivrés au public, par l'Archiviste, que sur demande écrite et d'après l'autorisation du Secrétaire général. Ce dernier a seul qualité pour les signer. L'Archiviste aura soin au préalable, de les viser pour collation. Les expéditions seront marquées du timbre de la Préfecture. Les frais et droits de délivrance fixés conformément à la loi seront relatés en marge.

CONSEIL GÉNÉRAL.

M. le Comte De CARNÉ (*), Membre de l'Académie française,
PRÉSIDENT.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>	
Briec.....	Le vice-amiral DE LA GRANDIÈRE (G. O. *), prop. à Langolen.
Concarneau.....	LECRANE, négociant à Concarneau.
Douarnenez.....	LE GUILLOU-PENANROS, négociant à Douar- nenez.
Fouesnant.....	V. ROUSSIN, propriétaire à Plomelin.
Plogastel-St-Germain.	Le Comte DE CARNÉ (*), Membre de l'Académie française, à Plonéis.
Pont-Croix.....	HIGNARD (*), maire de Pont-Croix.
Pont-l'Abbé.....	ARNOULT, président du Comice agricole de Pont-l'Abbé.
Quimper.....	BOLLORÉ, fabricant de papiers, à Ergué- Gabéric.
Rosporden.....	LE ROUXEAU DE ROSENCOAT, maire d'El- liant.
<i>Arrondissement de Brest.</i>	
Brest, 1 ^{er} canton....	Le Docteur A. PENQUER (*), maire de Brest.
Brest, 2 ^e canton....	ROUSSEAU (*), député du Finistère, à Brest.
Brest, 3 ^e canton....	GESTIN (O. *), médecin en chef de la marine, à Brest.
Daoulas.....	GOUBIN, maire de Plougastel-Daoulas.
Landerneau.....	FOULLIOY (C. *), capitaine de vaisseau à Brest.
Lannilis.....	AUDREN DE KERDR. L. prop. à Lannilis.
Lesneven.....	Le Vicomte DE FORSANZ, député du Finis- tère, à Lesneven.
Ile d'Ouessant.....	Le Vice-Amiral REYNAUD (G. O. *) Com- l'escadre d'évolution de la Méditerranée.
Plabennec.....	DE VINCELLES, propriétaire à Lanarvily.
Ploudalmézeau.....	GUILLARD, maire de Ploudalmézeau.
Ploudiry.....	DE L'ESTANG DU RUSQUEC, maire de Tré- flénévéz.
Saint-Renan.....	TISSIER (*), manufacturier au Conquet.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
<i>Arrondissement de Châteaulin.</i>	
	MM.
Carhaix.....	GAUBERT, notaire à Carhaix.
Châteaulin.....	LACOSTE (*), prés. honor. à Châteaulin
Châteauneuf.....	GUÉGUEN, greffier de la Justice de Paix, à Châteauneuf.
Crozon.....	FÉNIGAN fils (*), avocat à Châteaulin.
Le Faou.....	Th. DE POMPERY (*), député du Finistère, à Rosnoën.
Huelgoat.....	LE GALL fils, marchand de bois à Huelgoat.
Pleyben.....	LE BRETON (Max.), notaire à Pleyben.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.....	J. SOUBIGOU, prop. à Plounéventer.
Lanmeur.....	Le Vte DE KERSAUSON, prop. à Plouézoc'h.
Morlaix.....	SWINEY, maire de Plouégat-Guérand.
Plouescat.....	PINVIDIC, maire de Plouescat.
Plouigneau.....	Le Cte DE GUERNISAC (*) prop. à Morlaix.
Plouzévédé.....	E. DE KERMENGUY, député du Finistère, à Cléder.

Saint-Pol-de-Léon ...	DROUILLARD, prop. à Plouénan.
Saint-Thégonnec ...	ANDRIEU père, fabricant de papiers à Pleybert-Christ.

Sizun.....	LE ROUX fils, négociant à Landivisiau.
Taulé.....	BARAZER-LANNURIEN (*), avocat à Morlaix.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.....	DE RAISMES, prop. à Guilligomarch.
Bannalec.....	RODALLEC, propriétaire à Bannalec.
Pont-Aven.....	H. DE MAUDUIT, maire de Riec.
Quimperlé.....	Le Cte DU COURÉDIC, (O. *), propriétaire à Quimperlé.
Scaër.....	F. DE KERJÉGU (*), député du Finistère, propriétaire à Scaër.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE.

MM. Le Comte DE CARNÉ	} Arrondissement de Quimper.
BOLLORÉ	
ROUSSIN	
DE VINCELLES. — Arrondissement de Brest.	
DE KERSAUSON. — Arrondissement de Morlaix.	
GAUBERT. — Arrondissement de Châteaulin.	
DE RAISMES. — Arrondissement de Quimperlé.	

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>	
	MM.
Briec.....	BOZEC, maire de Briec.
Concarneau.....	GUILLOU (*), pilote à Concarneau.
Douarnenez.....	LECLECH, notaire à Douarnenez.
Fouesnant.....	DUBOIS, maire de Pleuven.
Plogastel-St-Germain.	LE BAIL, maire de Plozévet.
Pont-Croix.....	LE BRIS-DUREST, adjoint au maire de Pont-Croix.
Pont-l'Abbé.....	LE DELIOU, notaire à Pont-l'Abbé.
Quimper.....	DANIEL, maire de Plomelin.
Rosporden.....	COTTEN, adjoint-maire à Elliant.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1 ^{er} canton....	LAMARQUE, notaire à Brest.
Brest, 2 ^e canton....	NICOLE, avoué à Brest.
Brest, 3 ^e canton....	DELOBEAU, avoué à Brest.
Daoulas.....	E. VILLIERS (*), propriétaire à Brest.
Landerneau.....	DURAUDIEZ, notaire à Landerneau.
Lannilis.....	MOYOT, maire de Lannilis.
Lesneven.....	MIORCEC DE KERDANER, propr. à Lesneven.
Quessant.....	LE GUAY, sous-commissaire de la marine au Conquet.
Plabennec.....	FAGON, maire de Milizac.
Ploudalmézeau.....	QUÉMÉNEUR.
Ploudiry.....	F. BOUCHER, propriétaire à Ploudiry.
Saint-Renan.....	POULLAOUËC, maire de Ploumoguier.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.....	LE FOLLÉZOU, notaire à Carhaix.
Châteaulin.....	GUERMEUR, avoué à Châteaulin.
Idem.....	BALCON, fils, maire de Plomodiern.
Châteauneuf.....	LE GUERN, maire de Plonévez-du-Faou.
Crozon.....	PELLIET, notaire à Crozon.
Le Faou.....	CHARUEL, maire du Faou.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Suite de l'arrondissement de Châteaulin.

MM.

Huelgoat	LE TULLE, propriétaire à Berrien.
Pleyben	DERRIEN, cultivateur à Lennon.
Idem	BRIAND, notaire à Gouézec.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau	POULIQUEN, propriétaire à Landivisiau.
Lanmeur	MAHÉ, maire de Plougasnou.
Morlaix	DESLOGE (*), négociant à Morlaix.
Plouescat	KERSAINT GILLY DE SAINT-GILLES, fils, maire de Plounévez-Lochrist.
Plouigneau	AUFFRET, Hyacinthe.
Plouzévédé	Le Comte AUDREN DE KERDREL, proprié- taire à Plouvorn.
Saint-Pol-de-Léon . . .	ROZEC, maire de Cléder.
Saint-Thégonnec . . .	BRETON, Alain, adjoint-maire, à Saint- Thégonnec.
Sizun	RANNOU, adjoint-maire à Sizun.
Taulé	DE GRAINVILLE, maire de Henvic.

Arrondissement de Quimperlé,

Arzano	RICHARD, maire de Rédéné.
Bannalec	GUILLOU, Pierre.
Idem	LE PUSTOC'H, cultivateur à Bannalec.
Pont-Aven	LE CLERC DE FRESNE (O *), capitaine de frégate à Lorient.
Idem	DE SOLMINIHAC, propriétaire à Riec.
Quimperlé	DE MAUDUIT DU PLESSIX, maire de Clohars-Carnoët.
Idem	LE LOUÉDEC, médecin à Quimperlé.
Scaër	SINQUIN, aîné, notaire à Scaër.
Idem	FLECHER, cultivateur à Querrien.

SOUS-PRÉFECTURES ET MAIRIES

DU DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

COMPRENANT

62 COMMUNES.

Cet arrondissement est composé de neuf cantons ; Brieç, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Quimper et Rosporden.

Population	130,973 habitants.
Superficie	139,436 h. 79 a. 03 c.

Principal des quatre Contributions :

Foncière	290,794 f. » c.
Personnelle mobilière . .	78,382 »
Portes et fenêtres . . .	55,880 »
Patentes	89,880 95
Total	514,936 95

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les Curés sont imprimés en caractères gras. Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABLEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
-----------	---------	-----------

Briec. — 2 Communes.

Briec.	Bozec.	Guéguen, Pennarun.
Landrévarzec		Croissant, adj. spécial
Landudal		
Langolen.		Péron, Joseph
		Péron, Corentin.

Concarneau. — 4 Communes.

Beuzec-Connq	Le Crane.	Le Bris.
Concarneau.	Lemarc'hadour	Cathala, Roulland.
Lanriec	Cotten.	Glémarec
Trégunc	De Lalande de Calan.	Le Sellin, Picollec.

Douarnenez. — 6 Communes.

Douarnenez	Daniélou.	Jézéquel, Morvan.
Guengat	Plouzennec	Nihouarn.
Ploaré	Baina du Frétay.	Le Moan.
Le Juch		
Plogonnec	Louboutin.	Le Quéau, Philippe.
Pouldergat	Gouzil.	Hascoët.
Poullan	Treuttl.	Le Marchand, Kersaudy.
Treboul		

Fouesnant. — 6 Communes.

Clohars-Fouesnant.	Courant.	Gouëzec.
Fouesnant	Merrien.	Carrer, N.
La Forêt		
Gouesnach.	Lecain.	Cosquerie
Perguet	Friant.	Le Clinché.
Pleuven	Dubois.	Hélias.
Saint-Evarzec.	Kerliézec-Royou	Le Breton

Plogastel-St-Germain. — 10 Communes.

Guiler.	Burel.	Cléton.
Landudec	Le Corre.	Guéguen.
Peumerit.	Voquer.	L'Helgouach.
Plogastel-St-Germ.	Le Batard	L'Helguen.

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares.	POP.	BUREAUX de Poste.
--------------------------	---------------	-------------------------------	------	----------------------

— 6,666 Habitants. — Superficie 12,183 h. 26 a. 44 c.

Marzin.	Faucon-Dumort.	10491	5726	Briec.
Souhen.	"	"	"	—
Baron	"	"	"	—
Rogé	Castel.	1693	940	—

— 10,170 Habitants. — Superficie 9 179 h. 08 a. 04 c.

Le Grand.	Réunie à Concarneau	2884	1735	Concarneau.
Hugot.	Frère Damasius.	116	3555	—
Ladan.	"	1111	1342	—
Le Quéré.	Lelouarn	5066	3538	—

— 18,003 Habitants. — Superficie 17,104 h. 36 a. 80 c.

"	Lair.	69	5434	Douarnenez.
Rohou	Perré	2270	295	Quimper.
Poutiquen.	Le Romancer.	2717	2451	Douarnenez.
Gourvez	"	"	"	—
Pennarun.	Douenne.	5413	2314	—
Fromentin.	Sœur Marie-Célestine	2995	2353	—
Rosce.	Sœur St-Maurice	3637	3616	—
Salaun	Boëté	"	"	—

— 7,536 Habitants. — Superficie 12,967 h. 29 a. 13 c.

Casse.	Huet.	1304	669	Fouesnant.
Leguillou	Rogel	5071	3442	—
Coroller.	"	"	"	—
Rohel.	Sœur Ste-Éléonore	1707	829	—
Rospars	Sœur Marie de Jésus	1053	705	—
Boisseau	"	1369	736	—
Horrellou.	M ^{lle} Kerliézec-Royou	2464	1155	—

— 16,571 Habitants. — Superficie 22,809 h. 88 a. 08 c.

Le Coat	"	1125	602	Plog.-St-G.
Jouve.	Grives.	2056	1047	—
Bernard	Tromeur.	1983	1370	—
Hameury.	Guillou	2950	1769	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
-----------	---------	-----------

Suite du canton de

Plonéis	Lefloc'h	Cornec.
Plonéour	Daniel.	Bergot, Guichaoua.
Plovan.	Kerouédan.	Nicolas.
Plozévet	Le Bail.	Le Bolzer, Quéré.
Pouldreuzic	Guichaoua.	Lautridou.
Lababan		
Tréogat	Voquer	Hascoët.

Pont-Croix. — 12 Communes.

Audierne.	De Lécuse Trévoédal	Jadé.
Beuzec-Cap-Sizun.	Riou.	Moullec
Clédén-Cap-Sizun.	Carval	Donnart.
Esquibien	Le Bars.	Masson
Goulien	Donnart	Dagorn.
Mahalon.	Le Bihan.	Savina.
Meilars	Souben.	Scuiller
Plogoff	Carval (Jean-Yves).	Carval (Clet).
Plouhinec	Piriou.	Pichavant, Ansquer
Pont-Croix	Hignard (✱)	Le Bris-Durest.
Primelha.	Velly.	Ladan.
Seins (île de).	L. Guitcher.	Porsmoguer

Pont-l'Abbé. — 11 Communes.

Combrit	Biger.	Quillec.
Loctudy	Toulémont.	Péron.
Penmarch	Tanneau.	Guiziou.
Plobannalec	Le Guirriec	Paul.
Plomeur	De Pascal	Le Drézen, Le Clec'h
Guilvinec.		Souron, adj. spécial.
Pont-l'Abbé	Paisant.	Gueguen, Nicolas
St-Jean-Trolimon.	Le Garrec.	Le Berre.
Trefflagat	Riou.	Daniel.
Tréguennec	Le Failler	Le Goascoz.
Tréméoc	Le Drézen	Le Clec'h.
Tudy (île).	Le Pemp.	Halbert.

DE QUIMPER (Suite).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat	Bureaux de Poste.
--------------------------	---------------	------------------------------	---------	----------------------

Plogastel-Saint-Germain.

Le Goff.	Mahieu	3169	1323	Quimper.
Hingant.	Berthou.	4850	3308	Pont-l'Abbé.
Bourdet.	Roudaut.	1618	1389	Plog. S. G.
Clévarec	Sr Marie-Scolastique	2725	3384	Pont-Croix.
Kerlan	Ledu	1678	1790	Plogastel.
Kersaudy.	"	"	"	—
Charles.	"	751	589	—

— 22,024 Habitants. — Superficie 17,701 h. 41 a. 49 c.

Guégan.	Rolland.	287	1805	Audierne.
Coulm.	Bourvon.	3168	2216	Pont-l'Abbé.
Boutier.	Frère Jean de Dieu.	1898	2388	Audierne.
Stanguennec.	Gloaguen.	1541	2074	—
Floc'hlay.	"	1279	1115	—
L'Helgoualch.	Réunie à Meilars.	2139	1373	Pont-Croix.
Mazéas.	Rolland	1467	1068	—
Le Cam.	Le Férec.	1167	1090	Audierne.
Le Doaré.	Donnard.	2805	3736	Pont-Croix.
Yvenat.	Bouthellec (O. A.).	774	2442	—
Guéguen	Danzé.	872	1490	Audierne.
Copy	Sœur Honorine.	"	654	—

— 19,315 Habitants. — Superficie 16,941 h. 79 a. 13 c.

Tilly.	Sœur Alix.	2332	4836	Pont-l'Abbé.
Simon.	Le Tanter	1263	1910	—
Lazou.	Beauvais.	1638	2227	—
Le Michel.	Sr Gabrielle-Marie.	1781	1979	—
Comboto.	Le Folcalvez.	3212	2956	—
Jartel.	Frère Tenéan.	1817	4526	—
Laurent.	Gautier.	1468	1102	—
Suignard.	Tanguy.	811	885	—
Paillard.	"	660	591	—
Guédes.	M ^{lle} Philippe.	1163	731	—
Cotonéa.	Sr Marie de Naziance	38	572	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Quimper. — 7 communes.</i>		
Ergué-Armel.	Le Bastard de Kerguiffinec	Diligeart
Ergué-Gabéric.	Le Roux	Le Corre
Kerfeunteun.	Danion	Cornic, Guézennec
Penhars.	Thomas	Lecœur
Ploemel.	Daniel	Cloarec
Pluguffan.	D Lécluse-Longraye.	Pernès
Quimper.	Astor	Alavoine, De la Hu-
Saint-Mathieu		baudière(*).
Locmaria.		

Rosporden. — 4 communes.

Elliant	Le Rouxeau de Ro-	Marrec.
	sencoat	
Rosporden	Prévost	Richard
Saint-Yvi.	Guiffant	Vincourt
Tourch	Bleuzen	Carnot

DE QUIMPER. (Fin).

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares.	populat	Bureaux de Poste.
<i>— 23,930 Habitants. — Superficie 18,224 h. 83 a. 64 c.</i>				
Romégou	Sicot.	3462	2058	Quimper.
Jézéquel.	Boëté.	3988	2286	—
Bolloré.	»	3215	2811	—
Madec	Sœur Béatrix.	1533	1117	—
Le Brun.	Briand.	2608	1500	—
Morvan	Sœur St-Stanislas.	3209	1626	—
Lamarque	Frère Corebe.	202	12532	—
de Penfentenyo.	Frère Agathonique.	»	»	—
Guillou.	»	»	»	—
<i>— 6,458 Habitants. — Superficie 12,774 h. 83 a. 09 c.</i>				
N.	Kernéis.	7030	2984	Rosporden.
Nédélec.	Campion.	1070	1284	—
Guiffant.	S. Marie-Archange.	1703	1360	—
Garo	Flachec.	1969	830	—

ARRONDISSEMENT DE BREST.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 83 COMMUNES
FORMANT 12 CANTONS.

Brest (3 cantons), Daoulas, Ile d'Ouessant, Landerneau,
Lannilis, Lesneven, Plabennec, Ploudalmézeau, Ploudiry
et Saint-Renan.

Population..... 230,316 habitants.
Superficie..... 141,442 h. 88 a. 71 c.

Principal des quatre contributions.

Foncière.....	547,623 f. » c.
Personnelle mobilière	228,902 »»
Portes et fenêtres...	165,042 »»
Patentes.....	300,582 84
Total.....	1242,149 84

M. DAUSSE (*), Sous-Préfet.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Brest. (1^{er} canton). — 1 commune.</i>		
Brest	Penquer (✱)	Lamarque, Lemonnier Schwaubeker, Bella- my.
N.-D. du Carmel..		
<i>Brest, (2^e canton). — 6 communes.</i>		
Brest	"	"
Saint-Martin.	"	"
Bohars	Prével	Le Gars
Gouesnou	Kerjean	Jestin
Guilers	Le Tissier de Launay (✱)	Ségalen
Lambézellec.	Michel-Morand (✱)	Simon, Le Norment.
Saint-Marc	Dubreuil (✱)	Garzuel
<i>Brest (3^e canton). 2 communes.</i>		
Brest (côté de R.)	"	Le Bras
St-Pierre-Quilbign.	Cloarec	Gélébart, Férelloe
<i>Daoulas. — 10 communes.</i>		
Daoulas.	Danguy des Déserts	Le Bourg.
Hanyec	Le Bras	Le Floch, Mallegol.
Hôpital-Camfrout.	Bourhis	Callec
Irvillac	Grignoux	Morvan, Y. Marhic.
Logonna-Daoulas.	Le Hir	J.-F. Salaun
Loperhet	A. Goubin fils	Grignoux
Plougastel-Daoulas.	B. Goubin	Nicolle, Calves
Rumengol	Kernéis	Le Bot
Saint-Eloy	Morvan	Poulmarc'h
Saint-Urbain	Jan.	Billant.
<i>Landerneau. — 9 communes.</i>		
Dirinon	Fr. de Lesguern.	Le Bot
Guipavas	Goret	Billant, Nicol
La Forest	Jézéquel	Gloanecc.
Landerneau	Terriot	Poincel, Lacaze
Pencran	Ch. de Lesguern.	Rolland.
Plouédern.	Pouliquen fils	Creff
Saint-Divy	Lemeur	Le Roux

DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST.

CURÉS . et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAUX des Postes.
<i>— 30,036 Habitants. (✱)</i>				
Mercier	Uzel, Billon	"	30036	Brest.
Cozanet	Frère Juminien (O A.)	"	"	—
<i>— 37,834 Habitants. — Superficie 5,906 h. 60 a. 65 c.</i>				
<i>" " " " " 19576 Brest.</i>				
Kernéis.	Gandon	"	"	—
Chouffeur.	Thépault	558	950	—
Monot.	Jézéquel	1016	1479	—
Creven Kerverson.	Broustail	1898	1803	—
N.	Gourmelon (O. A.) Broquin, ...	2069	1216	—
Cocaïgn.	Siou.	363	1310	—
<i>— 36,358 Habitants (✱) Superficie 1708 h. 08 a. 02 c.</i>				
Quénec	Kergourlay; Parthée	"	30235	Brest.
Le Bloas	Frère Gonnery	1788	6123	"
<i>— 19,859 Habitants. — Superficie 22,326 h. 85 a. 87 c.</i>				
Robic	Closquinet.	166	1315	Daoulas.
Craec.	Paul.	5948	3350	Le Faou.
Tourbiez	Queffurus	1076	956	Daoulas.
Le Roux.	Jan.	5433	2620	—
Le Bars.	Le Roux.	1331	1827	—
L'Hostis.	Brélivet.	2031	1415	—
Lelouet	Créac'h et Le Bris.	4682	6282	—
Tréguer	Clech	558	541	Le Faou.
Lecam	Crenn.	1241	490	—
Fénaux.	Lamoureux	1556	1063	Landerneau.
<i>— 20540 Habitants, — Superficie 16,184 h. 26 a. 11 c.</i>				
Le Traon.	Douenne.	3301	1711	Landerneau.
Le Bars	Tanguy f. Cléonique	5021	6158	Guipavas.
Lesueur	Réunie à Saint-Divy	920	602	Landerneau.
Serré.	Maupin	1337	7853	—
Daniélou.	Lagathu.	897	614	—
Diquélou.	Dalidec.	1961	1445	—
Cantinat	Riou.	852	670	—

(✱) Superficie totale de Brest 582 h. 07 a. 71 c

(✱) Population totale de Brest, 79847 habitants

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du canton</i>		
Saint-Thonan.	Du Beandiez	Berthon
Trémaouézan.	Frémont	Boudaut
<i>Lannilis. — 5 Communes.</i>		
Guissény	Collic	Fily, Le Roy.
Landéda	Kersébet.	Guiziou.
Lannilis.	J.-M. Moyot	Le Dreff, Bergot
Plouguerneau	Cabon	Bleuven, K. de Mérey.
Saint-Frégant.	Le Gall	Le Bihan.
<i>Lesneven. — 10 Communes.</i>		
Goulven	Morvan	Ollivier.
Kerlouan	Uguen	Dourmap, Gac.
Kernouës	N.	Corlosquet.
Le Folgoët.	Le Rest	Kerjean.
Lesneven	Bergot.	Le Tinévez, Bardinot.
Ploudaniel	De Roquefeuil.	Moysan, Kerouanton.
Plouider	Le Bars	Riou, Guéguen
Plounéour-Trez.	Falhun	Calvez, Jacq.
Saint-Méen.	Abaléc	Féréoc
Trégarantec	Lichou	Le Vern
<i>Ouessant. — 1 Commune.</i>		
Ouessant	Belain-Lamotte (✱).	Vaillant
<i>Plabennec. — 12 Communes.</i>		
Bourg-Blanc.	Crozon.	Tournellec.
Coat-Méal	Floc'h	Bleuven.
Guipronvel	Salaun.	Goachet
Kernilis	Landuré.	Lavanant.
Kersaint-Plabennec.	Morvan.	Kerjean.
Lanrivily	De Kermenguy.	Abaléc
Le Drennec	Jacobin	Jestin.
Loc-Brévalaire	Raguénès.	Kerbol.
Milzac	Fagon.	Mailloux.
Plabennec.	Moak (✱).	Dourfer, Lamour
Plouvien.	Tréguier	Laot, Guianvarc'h.
Tréouergat	Conq	Lescop.

DE BREST. (Suite).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>de Landerneau.</i>				
Le Gall	Réunie à St-Divy..	1060	635	Landerneau.
Quideau	Réunie à Plouédern	830	552	—
<i>— 15,391 Habitants. — Superficie 11,360 h. 58 a. 89 c.</i>				
Gourec'hant	Charles	2647	3014	Lesneven.
Cohanec	Troadec	1105	2159	Lannilis.
Abgrall	Guéguen.	2490	3318	—
Marc	Fr ^e Colomban-Marie	4344	6033	—
Jamet.	"	772	867	Lesneven.
<i>18,930 Habitants. — Superficie 15,359 h. 58 a. 97 c.</i>				
Rohel.	Le Borgne.	638	850	Lesneven.
Graveran.	Frère Florent.	1779	3158	—
Nicolas.	"	777	627	—
La Haye.	Frère Chrysologue.	911	859	—
Kervennic	Rinquin.	492	2759	—
Brénéol.	Chossec.	4609	3274	—
Pierre	Gac, Ambroise	3097	3188	—
Golies.	Chauvé	1578	2915	—
Quéau.	Breton	908	727	—
Uguen	Paul	506	573	—
<i>— 2,368 Habitants. — Superficie 1,558 h. 14 a. 39 c.</i>				
Picard	Frère Corentinus.	1558	2368	Le Conquet.
<i>— 13,808 Habitants. — Superficie 20,618 h. 24 a. 57 c.</i>				
Le Sann	André	2830	1824	Plabennec.
Le Sévère	Réunie au B.-Blanc.	43	206	Lannilis.
Kerné.	"	839	426	Saint-Renan.
Cabor.	Le Roy.	1004	916	Lesneven.
Kerjean	Réunie à St-Divy..	1283	777	Guipavas.
Ruellou	Maguerès	589	540	Lesneven.
Banabès	Raguénès	884	652	Plabennec.
Lebihan	Réunie à Kernilis..	165	236	Lesneven.
Le Lann.	Le Diguier.	3736	1755	Saint-Renan.
Quéinnec	Frère Nicandre.	5274	3571	Plabennec.
Cocaign	Cariou	3370	2607	—
Forces	"	610	298	Saint-Renan.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Ploudalmézeau. — 12 Communes.</i>		
Brèles	Marc	Kerboul
Lampaul-Plouarzel	Collean	Béhec
Lampaul-Ploudal	Le Dreff	Herry
Landunvez	Héliés	Corolleur
Lanildut	Le Duff	Jacob
Larret	G. Maingant	F. Maingant
Ploudalmézeau	Guillard	Terrom, Cabon
Plouguin	Jaouen	Déniel
Plourin	Quéménéur	Kermorgant
Porspoder	N.	Jacob
Saint-Pabu	Gourvennec	Jaouen
Tréglonou	Gouez	Branellec

Ploudiry. — 7 Communes.

La Martyre	Guéguen	Inizan
Lanneufret	Kerdoncuff	Martin
La Roche	De La Villasse	Miossec
Le Tréhou	Fichou	Martin
Loc-Eguiner	Abgrall	Pouliquen
Ploudiry	Boucher fils	Guéguen
Tréflévénez	Del'Etang du Rusquec	Bouroullec

Saint-Renan. — 10 Communes.

Lanrivouaré	Quéménéur	Lilès
Le Conquet	Tissier (✱)	Jézéquel
Loc-Maria-Plouzane	De Kervasdoué	Malaboux
Ile-Molène	Foly	Cariou
Plouarzel	Kermaidic	Toquin
Plougonvelin	Quéré	Michel
Ploumoguer	Poullaouec	Cloâtre
Lambert	"	"
Plouzané	Lareur	Le Gac
Saint-Renan	De Lagarde	Troadec
Trébabu	Le Hir	Lannuzel

DE BREST. (Fin).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAUX des Postes
<i>— 15,463 Habitants. — Superficie 16,259 h. 37 a. 71 c.</i>				
Bervas	"	4406	894	Saint-Renan.
André	Cosquerie	406	780	—
Colin	Sœur St-Athanase	635	845	Ploudalméz.
Corre	Prigent	1440	1766	—
Moniou	Réunie à Brèles	429	391	Saint-Renan.
"	Réunie à Porspoder	281	160	Ploudalméz.
Le Mestre	Frédéric	2400	3253	—
Tréguer	Mingam	2568	2234	—
Rolland	Jan	4098	1381	—
Le Roux	Le Gouez	1013	1960	—
Le Meur	Riou	994	1256	—
Bécam	Laurent	585	553	Lannilis.

— 6,251 Habitants. — Superficie 10,082 h. 47 a. 44 c.

Delaunay	Réunie à Ploudiry	1800	996	Landernean.
Rolland	"	224	236	—
Le Moigne	Cornec	901	1006	—
Pennors	Mével	2279	1213	—
Plantec	Masson	1190	816	Landivisiau.
Roudaut	Berthelot	2721	1487	Landernean.
H. Guéguen	Steff	965	497	—

— 13,478 Habitants. — Superficie 19,676 h. 58 a. 38 c.

Danzé	Gouriou	1568	740	Saint-Renan.
Toulemont	Crenn	515	1367	Le Conquet.
Le Bihan	Kervella	2315	1258	Saint-Renan.
Querné	Caillandre	"	532	Le Conquet.
Siou	Séité	4288	2373	Saint-Renan.
Carichon	Tanguy	1868	1408	Le Conquet.
Le Grand	Petit	4283	4987	Saint-Renan.
Sailleur	"	"	"	—
Corre	Favonnee	4215	2240	—
Le Gail	Colin	182	1277	—
Salaun	Roger	436	296	Le Conquet.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 60 COMMUNES
FORMANT 7 CANTONS.

Châteaulin, Carhaix, Châteauneuf, Crozon, Le Faou,
Huelgoat et Peyben.

Population. 108,877 habitants.
Superficie 183.563 h. 79 a. 03 c.

Principal des quatre Contributions :

Foncière.	229,646 f. » c.
Personnelle mobilière..	61,597 »
Portes et fenêtres . . .	32,975 »
Patentes.	43,440 14
Total. .	367,658 14

M. POULIN (*), Sous-Préfet.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABLEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Carhaix. — 9 Communes.</i>		
Carhaix	Nédollec	Le Moine
Clédén-Poher.	Héliou	Tanguy
Kergloff	Thomas	Lemeur
Motreff.	Poulizac	Le Corre
Plouguer.	Le Deuf	Postollec
Plounévezel	Montfort	Bellec
Poullaouen.	Moyvan	Le Gall, Quillou
Saint-Hernin.	Billioray	Gouriou
Spézet.	Ruppe	Quintin, Cochenneec.

Châteaulin. — 12 communes.

Cast.	Hascoët.	Marc'hadour.
Châteaulin.	Chauvel	Guermeur, Le Quéau.
Dinéault.	Dennielou	Miossec
Locronan.	Le Hénaff.	Lancien
Plœven	Gourlan.	Euzen
Plomodiern.	Baleon fils	Colin, Le Duff.
Plonévez-Porzay.	Le Floch.	Cornic, Le Roux.
Port-Launay.	Baley.	Salonne
Quéménéven.	Hervieu.	Carion
Saint-Coulitz.	Avan.	Le Quéau
Saint-Nic.	Guéguénat.	Larour.
Saint-Ségal	Guillerm	Tirilly.

Châteauneuf. — 10 communes.

Châteauneuf.	Rolland.	Le Cloître, Bourdon.
Collorec	Le Borgne	Martin
Coray	Guyonvarc'h.	Mévellec.
Laudéleau	Louarn fils	Menthéour.
Laz.	Danyel-Beaupré	Rospars
Leuhan.	De Kermel	Le Floch.
Plonévez-du-Faou	Le Guern.	Le Page, Auffret.
Saint-Goazec.	De Kerjégu (O. ✱).	Clec'h
Saint-Thois	L. Rospars.	Floc'hlay
Tregourez.	Quintin.	Mahé.

DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat	Bureaux de Poste.
<i>— 15,989 Habitants. — Superficie 28,743 h. 27 a. 74 c.</i>				
Enu	Follet	245	2365	Carhaix.
Floch	Sœur Saint-Denis	2983	1520	—
Deschamps du Cérisé.	Hamon	2493	1245	—
Colléter	"	2132	1118	—
Bolé t.	Le Diouron	2334	927	—
Le Troadec	Réunie à Plouguer	2425	988	—
Broch	Gouriou.	7135	3380	—
Péron.	Rivoalen	2929	1456	—
Le Grand	Frère Carantec.	6063	2990	Châteauneuf.
<i>— 19,244 Habitants. — Superficie 29,472 h. 93 a. 41 c.</i>				
Larvor	Le Scour.	3765	1851	Châteaulin.
Greignou.	Quéré	2017	3259	—
Le Berre	Le Moigne	4761	1706	—
Lozach	Sœur Marie Léontine	329	638	—
Trividie.	Réunie à Plomodiern.	1311	690	—
Celton	Bossennec	4602	2648	—
Postic	Rosce	4582	2653	—
Salaun	Jouanet.	191	1329	Port-Launay.
Le Floch	Robin.	2822	1453	Châteaulin.
Auffret	"	4100	578	—
Le Pape.	Le Castrec	1811	1080	Crozon.
Dilasser	Frère Timothée	2896	1359	Châteaulin.
<i>— 18,201 Habitants. — Superficie 34,874 h. 15 a. 44 c.</i>				
Messageur	Kerdavid.	4193	3008	Châteauneuf.
Caradec.	Laurent.	2838	1325	—
Conan	Salaun.	3135	2139	Coray.
Suignard.	"	3034	1227	Châteauneuf.
Marec.	Le Floch.	3428	1250	—
Cabioc'h	Vazel	3274	1533	Coray.
Bourhis	Sœur Saint-Firmin	8065	4047	Châteauneuf.
Le Berre.	"	3337	1230	—
Guillerm	Bourveau	1794	1187	—
Nédélec.	Potin	1772	1185	Coray.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
Argol.	Latreille	Thomas
Camaret	Le Garrec	Téphany
Crozon	Louboutin	Taburet, Belbéoc'h
Lanvéoc	"	Gaonac'h, adj. spéc.
Landévennec	Le Stum	Baron
Roscanvel	Stéphan	Le Moal
Telgruc	Mignon	Baron
Trégarvan	Moal	Mérour

Crozon. -- 7 communes.

Le Faou	Charuel	Le Tulle
Logonna-Quimerch	Le Gall	Queffelec
Lopérec	Bouroullec	Favennec
Quimerch	Caër	Le Pape
Rosnoën	De Pompery	Naga

Le Faou -- 5 communes.

Berrien	Guyomarc'h	Tosser
Bolazec	Ropars	Dinahet
Botmeur	Martin	Pichon
Huelgoat	Le Citol	Le Gall, père
La Feuillée	Meunier	Barazer
Locmaria-Berrien	Collober	Guenver
Plouyé	Nédélec	Goujon
Serignac	Le Maître	Gourvil, Le Masson

Huelgoat. -- 8 communes.

Brasparts	Kerguélen	Le Guillou, Mével
Saint-Rivoal	"	Carion, adj. spécial
Edern	Stervennou	Pennarun
Gouézec	Le Roy	Mahé
Lannédern	Queffelec	Cras
Le Cloître	Le Gall	Kerdévez
Lennon	Chaussy	Le Borgne
Loqueffret	Furic	Hourman
Brennilis	"	Ménez, adj. spécial
Lothey	Bouzard	Le Jollec
Pleyben	Le Breton. (Charles)	Le Borgne, Favennec

Pleyben. -- 9 communes.

DE CHATEAULIN (Fin).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAUX de Poste.
— 16,640 Habitants. — Superficie 20,309 h. 83 a. 58 c.				
Garol	Riou	3172	1383	Crozon.
Coreuff	Duédal	447	1258	Camaret.
Le Quéré	Balay	10729	8946	Crozon.
Montfort	Berthelemé	"	"	—
Guiffant	Boussard	1383	1023	—
Gouez	Fagon	772	1057	—
Montfort	Corre	2228	2410	—
Mahé	"	974	533	—
— 7,236 Habitants. — Superficie 11,332 h. 46 a. 86 c.				
Chesnel	Lestir	275	1271	Le Faou.
Postec	"	446	262	—
Madec	Cozie	3988	2016	—
Kerivel	Ropars	3241	1849	—
Nédélec	"	3381	1838	—
— 13,143 Habitants. — Superficie 26,274 h. 43 a. 83 c.				
Sibiril	Poder	5660	2100	Huelgoat.
Lojou	"	1747	819	Callac.
Boustouler	"	1654	796	La Feuillée.
Le Bras	Toullec	1486	1277	Huelgoat.
Le Gac	Dénez	3155	2063	La Feuillée.
Castel	Réunie à Huelgoat	1719	914	Huelgoat.
Le Jacq	Le Moal	3756	2071	—
Morvan	Doholleau	7094	3102	—
— 18,424 Habitants. — Superficie 32,557 h. 57 a. 53 c.				
Guillauma	Lazennec	6257	2958	Brasparts.
Pouliquen	"	"	"	—
Arhan	Jaouen	3997	193	Briec.
Péron	Le Fustec	3664	2975	Pleyben.
Jointror	"	1236	616	Brasparts.
Cloarec	Créis	2045	102	Pleyben.
Louarn	Beullier	2277	1512	—
Paillard	Burguin	4799	1920	Brasparts.
Castree	"	"	"	—
Cloarec	"	1326	979	Pleyben.
Favé	Turlucher	7553	5289	—

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 59 COMMUNES
FORMANT 10 CANTONS.

Morlaix, Landivisiau, Lanmeur, Plouescat, Plouigneau,
Plouzévédé, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Thégonnec, Sizun
et Taulé.

Population 143,102 habitants.
Superficie..... 123,381 h. 43 a. 02 c.

Principal des quatre Contributions.

Foncière.....	402.305 00
Personnelle mobilière.....	107.576 00
Portes et fenêtres	76.538 00
Patentes.	84.773 70
Total	671.193 70

M. DE MEYNARD (*), Sous-Préfet.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trêves ou succursales.

TARLEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
-----------	---------	-----------

Landivisiau. — 7 Communes.

Bodilis	Quentric	Guénégan
Guimiliau	Guillou	Pape
Lampaul-Guimiliau	Corre	Jaffrès
Landivisiau	Gourmelon	Le Roux, Le Maître
Plougourvest	Caër	Le Goff
Plouneventer	Soubigou	Prigent, Bras
Saint-Derrien	"	Mesguen, adj. spe
Saint-Servais	Bodérion	Kerdiles

Lanmeur. — 8 Communes.

Garlan	Fournis	Lazou
Guimaëc	Simon	Clec'h
Lanmeur	Vte du Dresnay	Le Lay, Souètre
Locquirec	Briquin	Bodeur
Plouégat-Guerrand	Swiney, père	Kerlirzin
Plouézoch	Mézer	Morvan
Plougasnou	Mahé	Barazer, Lavalou
Saint-Jean-du-Doigt	Tallégas	Clec'h

Morlaix. — 5 Communes.

Morlaix	Puyo	Swiney fils, Hervé
Saint-Melaïnc	"	"
Ploujean	Le Steun	Mahé, Loussaut
Plourin	Buance	Lozac'h, L'Hénaff
St-Martin-des-Ch.	Souètre	Tanguy
Sainte-Sève	Vte de Saint-Prix	Souètre

Plouescat. — 5 Communes.

Lanhouarneau	Berthon	Grall
Plouescat	Pinvidic	Grall, Scité
Plougar	Poder	Ollivier
Plounevez-Lochrist	De Saint-Gilles, fils	Breton, Grall
Trefflez	Le Goff	Grignou

DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

CURÉS et Desservants	Instituteurs.	Superficie en hectares	Pop	BUREAUX de Poste.
-------------------------	---------------	------------------------------	-----	----------------------

— 13,867 Habitants. — Superficie 13,472 h. 63 a. 10 c.

Cloarec	Péat	2268	1803	Landivisiau
Sévézen	Kervella	1121	1625	—
Tréguier	Tanguy	1743	2423	—
Sibiril	Lazennec (O. A.)	1642	3211	—
Cosden	Cornec	1407	1205	—
Kerbiriou	Mesmeur, René	4254	2877	—
Cren	"	"	"	—
Le Bloas	Chapalain	1029	723	—

— 15,795 Habitants. — Superficie 15,139 h. 51 a. 27 c.

Bernard	Castel	1334	1080	Morlaix
Rosec	Godec	1874	1822	Lanmeur
Rolland	Potin	2647	2772	—
Jaffrès	Guéguen	595	1234	—
Larvor	Daniélou	1729	1859	—
Le Déroff	Nédélec	1581	1702	Morlaix
Prigent	Roué	3396	3668	Lanmeur
Marziou	Léon	1980	1458	—

— 22,267 Habitants. — Superficie 9,231 h. 50 a. 08 c.

Cloarec	Rohan	373	1404	Morlaix
Bergot	"	"	"	—
Berthevas	Caroff	2090	2910	—
Quidelleur	Cabon	4266	3218	—
Guéguénou	Le Gall	1562	1396	—
Kerbaul	Siéphan	998	697	—

— 11,447 Habitants. — Superficie 10,534 h. 38 a. 75 c.

Léon	Herry	1310	1292	Lesneven
Tanguy	Guirrice	1473	3176	Plouescat
Ehostis	Cleuziou	1747	1247	Landivisiau
Le Roux	Frère Protogènes	4430	3459	Plouescat
Tanguy	Madéléneau	1572	1403	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Plouigneaux — 7 Communes..</i>		
Botsorhel.	Le Balc'h.	Le Fusiec
Guerlesquin	Callarec	Le Goff
Lannéanou.	Denis.	Camus.
Le Ponthou.	Le Dantec	Thomas
Plouégat-Moysan.	Le Bihan.	Le Meur.
Plougonven	Le Jeune.	Le Saout, Le Roux
* Saint-Eutrope.	"	"
Plouigneau.	Jaouen	Cudennec, de Ploussquellec.

Plouzévé. — 6 Communes

Cléder	Rosec.	Le Traon, Salatin
Plouvorn.	Roscals de Réals	Martin, Allain.
Plouzévé.	Grall	Manac'h
Saint-Yougay	Conseil	Rosec
Tréflaouénan.	Floc'h.	Guivarc'h
Trézévidé.	Troadec.	Méar.

Saint-Pol-de-Léon. — 7 Communes.

Batz (Ile de)	Hulot.	Kerenfors.
Mespaul	Péron.	Mingam
Plouénan.	De Rusunan	Cadiou, Caroff.
Plougoulm.	Roué.	Jacq.
Roscoff.	Deschamps.	Kerenfors, Creignou.
" Santec.	"	N.
Saint-Pol.	Huon de Kermadec.	De Kertanguy, du Penhoat ✱
Sibiril	De Lestang du Rusquec	Méar.

Saint-Thégonnec. — 5 Communes

Le Cloître	Dilasser.	David
Pleybert-Christ.	Le Joncour.	Fichon, Allain.
Plounéour-Ménez.	Larhantec	Poitevin, Jacq.
Loc-Eguiner	Guéguen	Bourlès
Saint-Thégonnec.	Caroff.	Breton, A., Breton, G.

DE MORLAIX (Suite).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	POP.	BUREAUX des Postes
<i>— 15,646 Habitants. — Superficie 21,307 h. 17 a. 88 c.</i>				
Berthou	Trividie	2564	1685	Plouigneau.
Seznec	Kervren	2199	1817	—
Thomas	Coatanlen.	1615	1021	—
Poulliquen	Bécam	125	352	—
Bohec	Baron.	1496	1372	—
Sibiliau.	Priol.	6932	4276	—
" Thomas	"	"	"	—
L. Le Gac.	Masson (O. A.).	6373	5123	—

<i>— 12,266 Habitants. — Superficie 11,906 h. 46 a. 37 c.</i>				
Jézéquel	Priol (O. A.).	3726	4689	Saint-Pol.
Hellard	Frère Gildard	33-9	3256	Landivisiau.
Caroff	Simon	2005	1925	—
Poulliquen	Henry	1509	1179	—
Cadoret	Marchalant.	815	874	Saint-Pol.
Déroff.	réunie à Tréflaouénan	460	343	—

<i>— 20,021 Habitants. — Superficie 11,292 h. 93 a. 54 c.</i>				
Morgant	Le Bras	307	1167	Roscoff.
L'Ollivier.	Quéré.	1148	1206	Saint-Pol.
Grall	Le Gac	3064	2940	—
Le Mao	Cloarec.	1837	2428	—
Morvan	Brocheu.	4000	4070	Roscoff.
" Le Gall.	"	"	"	—
" N.	Beauverger.	2787	6771	Saint-Pol.
Le Dall	Mével.	1446	1439	—

<i>— 12,817 Habitants. — Superficie 17547 h. 30 a. 81 c.</i>				
Jézégou	Pille	2847	1323	Morlaix.
Le Guen	Le Bras.	4546	3468	St-Thégonnec
Bériet	Prouff	5173	3076	—
Chalm	"	802	836	—
Bériet	Frère Rabau	4176	4060	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
-----------	---------	-----------

Sizun. — 4 communes.

Communa.....	Géréco.....	Prigent, Cabloc'h....
Locmélar.....	Cren.....	Pouliquen.....
Saint-Sauveur.....	Ezen.....	Herry.....
Sizun.....	G. Rannou.....	Sanquer, F. Rannou.
Saint-Cadou.....	"	Inizan, adjoint spécial

Taule. — 5 Communes.

Carantec.....	De Kergrist.....	Tanguy.....
Guiclan.....	L. Quéneec.....	F. Quéneec, Normand
Henvic.....	De Grainville.....	Priser.....
Locquénolé.....	Le Moal.....	Bellec.....
Taulé.....	N.....	Jourdan, Brélivet...

DE MORLAIX (Fin.)

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAUX des Postes.
--------------------------	---------------	------------------------------	------	------------------------

— 9,182 Habitants. — Superficie 12,690 h. 15 a. 04 c.

Floch.....	Tanguy.....	3997	2660	Sizun
Le Bouleh.....	Queffurus.....	1555	1442	Landivisiau.
Berthou.....	Pennee.....	1823	1505	Sizun.
Caroff.....	Saout.....	5814	3875	—
Saout.....	"	"	"	—

— 9,794 Habitants. — Superficie 9,199 h. 36 a. 04 c.

Laot.....	Le Saun.....	907	1393	Morlaix.
Mazé.....	Riouallon.....	4267	3571	St-Thégonnec.
Pouliquen.....	Corréoc.....	994	1421	Morlaix.
Tanguy.....	Caroff.....	87	595	—
Perrot.....	Le Toux.....	2942	2817	—

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 21 COMMUNES
FORMANT 5 CANTONS.

Quimperlé, Arzano,, Bannalec, Pont-Aven et Scaër.

Population..... 49,517 habitants.
Superficie..... 75,895 h. 91 a. 82 c.

Principal des quatre contributions.

Foncière.....	112,996 f. » » c.
Personnelle mobilière	26,627 » »
Portes et fenêtres...	16,359 » »
Patentes.....	23,430 45
Total.....	179,412 45

M. D'INFREVILLE, Sous-Préfet.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABLEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Arzano. — 4 communes.</i>		
Arzano	Mahé de Berdouaré.	Le Gal
Guilligomarch	N	Hello
Loeuolé	Gourlaouen	Henry
Rédené	Richard	Fichou
<i>Bannalec. — 4 communes.</i>		
Bannalec	Le Bihan	Salaun(*), Guillou
Kernével	Burel	Monfort
Le Trévoux	Goureuff	Le Tallec
Melgven	Guégan	Flatrès
<i>Pont-Aven. — 5 communes.</i>		
Moëlan	Pendéliou	Orvoën, Le Porz, fils
Névez	Costiou	Coatsaliou
Nizon	De la Villemarqué	Péron
Pont-Aven	David	Le Gall
Riec	De Mauduit	Boulie, Le Grand
<i>Quimperlé. — 5 communes.</i>		
Baye	Le Gal	Guillou
Clohars-Carnoët	De Mauduit du Plessis	Hervé, Hénaff
Mellac	Targic	Tallec
Quimperlé	Audran	Loraus, D'Amphernet
N.-D. de l'Assomp.	"	"
Tréméven	Ladan	Even
<i>Scaër. — 3 communes.</i>		
Guerrien	Le Gallie	Le Courant
Saint-Thurien	Le Bris	Pustoc'h
Scaër	Le Bihan	Louis, Croissant

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares	populat.	Bureaux de Poste.
<i>— 5,368 Habitants. — Superficie 9,808 h. 18 a. 74 c.</i>				
Caradec	Frère Emeraud	3113	1877	Quimperlé.
Kerbrat	Marzin	2274	1'03	—
Pellen	N	1670	1028	—
Caëric	"	2449	1360	—
<i>— 10,331 Habitants. — Superficie 19,617 h. 89 a. 97 c.</i>				
Le Dreau	Normand	7752	4611	Bannalec.
Le Berre	Kervarec (O. A.)	4264	2047	Rosporden.
Gadon	Henry	2031	1295	Bannalec.
Riou	Le Baut	5519	2378	Rosporden.
<i>— 12,424 Habitants. — Superficie 15,558 h. 74 a. 39 c.</i>				
Quéré	Frère Rapert	4784	4595	Quimperlé.
Bourhis	Guillou	2536	2221	Pont-Aven
Calvez	"	2701	1388	—
Ios	Salaun	483	1065	—
Balcon	Frère Alexandrin	5452	3155	—
<i>— 13,162 Habitants. — Superficie 11,572 h. 39 a. 16 c.</i>				
Lannou	"	729	590	Quimperlé.
Drogou	Sr Marie du Carmel	3431	3466	—
Le Roux	"	2636	1370	—
Quémeneur	Chamain	3183	6863	—
Le Bihan	"	"	"	—
Floch	"	1541	873	—
<i>— 8,232 Habitants. — Superficie 19,308 h. 69 a. 56 c.</i>				
Le Bourhis	Le Sann	5408	2561	Quimperlé.
Rospabé	"	2141	1230	Bannalec.
Billon	Corre	11758	4471	Scaër.

TABLEAU

des Evêques qui, depuis le Concordat, ont occupé le siège épiscopal de Quimper.

Claude ANDRÉ, nommé en 1802, se démit peu de temps après.
 Pierre-Vincent DOMBIDEAU DE CROUSEILLES, nommé en 1804, mort le 29 juin 1822.
 Jean-Marie-Dominique DE POULPIQUET DE BRESKANVEL, nommé en 1825, mort le 1^{er} mai 1840.
 Joseph-Marie GRAVERAN, nommé en 1840, mort le 1^{er} février 1855.
 René-Nicolas SERGENT, nommé en 1855, mort le 25 juillet 1871.

ORDRE ECCLESIASTIQUE

Diocèse de Quimper et de Léon.

Monseigneur DON ANSELME NOUVEL, de l'ordre de St-Benoit, de la Congrégation du Mont-Cassin, de la primitive observance, évêque de Quimper et de Léon, né à Quimper, le 27 décembre 1814, sacré dans la chapelle du monastère de Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire, le 4 Février 1872.

Vicaires généraux.

MM. Jégou, archidiacre de Cornouailles. } Agréés par le
 Evrard, archidiacre de Léon. } Gouvernement.
 De Lézéleuc, chanoine.
 Du Marchallac'h (*), chanoine honoraire.
 Chesnel, chanoine.

Secrétaires de l'Evêque.

MM. Téphany, chanoine titulaire, secrétaire de l'évêché.
 Moëlo, chanoine honoraire. } pro-secrétaires.
 Peyron, prêtre.

Officialité diocésaine.

Mm. Evrard, vicaire général, official.
 N...., vice-official.

Chanoine d'honneur.

Mgr de Goësbriand, évêque de Burlington.

Chanoines titulaires.

MM.
 Delalande de Calan, doyen.
 Le Guen-Kernéison.
 De Lézéleuc, théologal.
 Alexandre.
 Lamarque, archiprêtre.

MM.
 Chesnel.
 Pouliquen.
 Téphany.
 Coadou.

Chanoines honoraires.

MM.
 Jégou, vicaire général.
 Evrard, vicaire général.
 Le Guillou, curé de Saint-Justin-de-Levallois.
 Clerc, aumônier de l'hospice d'Enghien, à Paris.
 Mercier (*), curé-archiprêtre de Saint-Louis, à Brest.
 Boussard, aumônier des Ursulines de Quimperlé.
 Bucaille (*), aumônier de 1^{re} classe de la marine, en retraite, à Brest.
 Cozanet, curé de Notre-Dame du Carmel, à Brest.
 Jartel, curé-doyen de Pont-Abbé.
 Enu, curé-doyen de Carhaix.
 Levicomte de la Houssaye, missionnaire apostolique.
 Delahaut, chanoine à Verdun.
 Ménard, curé de Tauxigny, diocèse de Tours.
 Urbain, curé de Crux-la-Villé au diocèse de Nevers.
 Du Marchallac'h (*), vic. général

MM.
 Darras, du diocèse de Troyes.
 Cloarec, archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix.
 Quéince, doyen de Saint-Sauveur de Brest.
 Moëlo, pro-secrétaire de l'évêché.
 De Kermenguy, aumônier des Hospitalières de Cuburien.
 Bourquard, aumônier du collège Rollin, à Paris.
 Péron, supérieur du Grand-Séminaire.
 Bergot, aumônier des Carmélites, à Morlaix.
 Le Moign, supérieur du Petit-Séminaire de Pont-Croix.
 Creignou, curé-archiprêtre de Châteaulin.
 Quéméneur, curé-archiprêtre de Ste-Croix de Quimperlé.
 Goarnisson, professeur au Petit-Séminaire.
 Ollivier, supérieur de la maison de Saint-Joseph à Saint-Pol.
 Thaëron, professeur au Grand-Séminaire.

Séminaire Diocésain.

M. PÉRON, chanoine honoraire, supérieur.

M. SALAUN, économe.

MM.	MM.
Thaéron, docteur en théologie, professeur de dogme.	Traon, profes. d'écriture sainte.
Billon, professeur de morale.	Nicot, professeur de philosophie.
	Belbéoc'h, professeur suppléant.

Petit Séminaire de Pont-Croix.

M. LE MOIGN, chanoine honoraire, supérieur.

M. LE GUEN, économe.

MM.	MM.
Fléiter, professeur de rhétorique.	Goarnisson, histoire et géographie.
Tanneau, prêtre, seconde.	Lannuzel, physique, chimie et astronomie.
Mauduit, prêtre, troisième.	
Brélivet et Janvier, prêtres, quatrième.	David, { mathématiques.
Thomas et Gadon, cinquième.	Durand, {
Madec et Abgrall, sixième.	Bayec, professeur de dessin.
Le Coz, septième.	<i>Maîtres d'études.</i>
Labasque, huitième.	Féchant, Le Roy, Le Jacq et Le Bras.

Clergé paroissial

des Chefs-Lieux d'Arrondissement

Quimper. — Cathédrale St-Corentin.

MM. LAMARQUE, chanoine, curé-archiprêtre, missionnaire apostolique.
Le Coz, Jaouen et Levézo, vicaires.

Saint-Mathieu.

MM. de Penfentenyo de Kervéréguin, recteur.
Labrousse et Lemaout, vicaires.

Locmaria.

M. Guével, recteur.

Brest. — Saint-Louis.

MM. MERCIER (✕), chanoine honoraire, curé-archiprêtre.

P. Cariou, vicaire.	Lemasson-Morinière, vicaire.
J. M. Cariou, —	Bernard —
Jaouen, —	Quéneuder. —
Keraudy, —	Tirard, ch. du cimetière.

Saint-Sauveur.

M. QUÉINEC, chanoine honoraire, curé-doyen.

MM. Collobert, Floch, Tandé, Corrigan et Duclos, vicaires.

Notre-Dame-du-Carmel.

M. COZANET, chanoine-honoraire, curé,

MM. Yvenat, vicaire.	Cosquer, vicaire.
Bussereau, —	Le Goff, —
Mengant, —	

Morlaix. — Saint-Mathieu.

MM. CLOAREC, chanoine honoraire, curé-archiprêtre.
Morel et Lamour, vicaires.

Saint-Melaine.

Bergot, recteur.
Caquelard et Boulic, vicaires.
Mescam, chapelain du cimetière.

Saint-Martin-des-Champs.

Guéguénou, missionnaire apostolique, recteur.
Arhan, Cornec et Suzeau, vicaires.

Châteaulin.

CREIGNOU, chanoine honoraire, curé-archiprêtre.
Troussel et Le Hir, vicaires.

Quimperlé. — Sainte-Croix.

MM. QUÉMÉNEUR, curé-archiprêtre.
Podeur et Kerdavid, vicaires

Notre-Dame de l'Assomption.

MM. Le Bihan, recteur; Abernot et Laurent, vicaires.

Maison de Retraite apostolique de Saint-Pol-de-Léon.

M. Ollivier, supérieur.

Aumôniers de la marine flottante

MM. Le Ferce (✱) sup.	MM. Hains. (✱)	Quillivic.
Muzy (✱).	Collobert (✱)	Cadiou.
Lucas (✱).	Bourayne.	Corre.
Lichou (✱).	Le Saout.	Gaillard.
Marzin (✱).	Millour.	Bourhis.
Surieux (✱).	Hellard.	Biorin.

Communautés religieuses.

Ursulines.

Quimper,	aumônier, MM. N.
Morlaix,	— Cabon.
Quimperlé,	— Boussard et Bellec.
St-Pol-de-Léon	— Gras.
Carhaix,	— Tanguy.

Calvériennes.

Landerneau, aumônier, M. Kervennic.

Dames du Sacré-Cœur.

Quimper, M Chesnel, aumônier.

Dames de l'Adoration perpétuelle.

Quimper, aumônier, M. Coadou
Brest, — M. Le Mell.

Carmélites

Morlaix, aumônier, MM. Peton.
Brest, — Quiniou.

Sœur de Saint-Joseph de Chumy.

Brest, côté de Recouvrance, M. N...

Dames de la Mère-de-Dieu.

Brest, aumônier, M. Quélenec.

Dames de la Retraite.

Lesneven. aumônier, MM. Croguennec.
Quimper, — Le Roux.
Quimperlé, — Le Nardou.
Brest, — Abjean.

Dames de Saint-Thomas de Villeneuve.

Brest, hôpital civil, aumônier, M. Floch.
Morlaix, hôpital civil et militaire, aumônier, M. Goasguen.
Landerneau, hôpital civil, aumônier, M. Boléat.
Poul-ar-Bachet, aumônier, M. Guézennec

Sœurs de la Sagesse.

Brest, aumônier, N...
Brest, hôpital de la marine, aumôniers, MM. Collobert et Hellard
Carhaix, aumônier, N...
Lesneven, hôpital civil, aumônier, M. Le Lez.
Quimperlé, aumônier, M. Henry.

Sœurs de Saint-Augustin Hospitalières

Cuburien, près Morlaix, aumônier, M. de Kermenguy.
Pont-l'Abbé, hôpital, aumônier, M. Derrien.

Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Morlaix, aumônier, N...

Filles de Saint-Esprit ou Sœurs blanches.

Quimper, hôpital, aumônier, MM. Belbéoc'h.
Saint-Pol, — Le Cann.
Châteaulin, — N...

Sœurs de la Providence, dite de Rullier.

Brest, aumônier, N...

Le Refuge.

Brest, aumônier, M. Isnard (✱).
Morlaix, aumônier, M. Briéro.

Petites Sœurs des Pauvres.

Coat-ar-Guéven, près Brest, aumônier, M. N...

Sœurs de l'Immaculée-Conception.

Tréfléz, Guissény, Lampaul, Clohars-Carnoët et Plounévez-Lochrist

Dames de la Retraite de Lannion
Plougasnou.
Religieuses de la Miséricorde.
Quimper, M. Baron, aumônier.

Culte protestant.

M. CHABAL, président du Consistoire, à Brest.

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE RENNES.

MM. BÉCOT, (*), PREMIER PRÉSIDENT.
GAILLARD DE KERBERTIN, PROCUREUR GÉNÉRAL.

Département du Finistère.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

Tribunal de première instance.

MM.

ANGER DE KERNISAN, président
Lozach, vice-présid. honoraire.
Turin vice-président.
Grivart, juge d'instruction.
Claret, juge.
Faugeyroux, juge.
Bonnieu de la Rivaudière, juge.
Nouët (O. A.), juge.
De Leisségues-Rozaven, juge sup.

MM.

TERRIER DE LAISTRE, procureur
de la République.
Beaudouin substitut.
Frayssineau, —
Cloarec (Aug.), greffier.
Morvan, commis-greffier.
Ollivier, —

Jours d'audience.

Audiences civiles le lundi et le mardi.
— criées, le mercredi.
— correctionnelles, mardi, jeudi et samedi, } à 11 heures.

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Quimper	Alexandre	Soudry.
Briec	Lemenn.	Salaun.
Concarneau	Leyer.	Le Guillou.
Douarnenez	Béléguic.	Magne.
Fouesnant	Viers	Planchais.
Plogastel-St-Germain	Delplanque	N...
Pont-Croix	Robert	Boussard.
Pont-l'Abbé	Dasnier	Le Du.
Rosporden	Donval.	Balcon.

Jours d'audience.

Quimper, vendredi et samedi, à 11 heures — Briec, mardi et vendredi, à 10 heures. — Concarneau, lundi et vendredi, à 10 heures — Douarnenez, lundi, à 11 heures. — Fouesnant, jeudi et vendredi, à 11 heures. — Plogastel-Saint-Germain, lundi et vendredi, à 10 heures. — Pont-Croix, lundi et jeudi, à 11 heures. — Pont-l'Abbé, mardi et vendredi, à 9 heures. — Rosporden, jeudi, à 10 heures.

Avocats.

MM. de Blois, père; Garabis; Ponthier de Chamailard, père; Ronarc'h, bâtonnier; Durest-Lebris; Verchin, secrétaire; Hémon, Cormier, de Blois, fils.

Avocats stagiaires.

MM. Bodolec; Laporte; Ponthier de Chamailard, fils; Borelli.

Comité consultatif des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. Guyot (*), de Blois, Laplace.

Bureau d'assistance judiciaire.

MM. Ronarch, président. Duplessix, receveur de l'en- registrement. Rabot, conseiller de préfet.	MM. Guillou, avoué. Hénon, notaire. Cloarec, greffier, secré- taire.
--	---

Avoués.

MM. Laplace. Guyot (*). Tassel. Ansquer, président.	MM. Gorvan, trésorier. Le Guillou, Louis. Miossec, secrétaire. Soudry, fils.
--	---

Huissiers audienciers.

MM. Savina, Bigot, Barret, Guyonvarch, N...., à Quimper.

Huissiers ordinaires.

MM. Durand et Le Drenn, à Pont-l'Abbé; Le Bihan-Penanros, à Douarnenez; Le Poll, à Plogastel-Saint-Germain; Belbéoc'h et Censur, à Pont-Croix.

Notaires.

MM.
Lesneven, Le Quéau, Créac'headic, Pastol et Hénou, à Quimper;
Parquer, à Fouesnant; Dubois, à Pleuven;
Damey, à Plogonnet; Révaut et Le Clech à Douarnenez;
Kerbourch et Dandurand, à Briec;
Le Marchadour, à Concarneau; Prouhet, à Trégunc;
Moreau et Bernard, à Audierne; Lebris-Dürest et Hénaff, à Pont-Croix;
Le Batard, à Plogastel-Saint-Germain; Le Bail, à Plözévet;
Bergot, à Plonéour; Voquer, à Peumerit; Éveno, à Pouldreuzic;
Bargain, Déliou, Flaman, Ronchar et Mauduit, à Pont-l'Abbé;
Prévost, à Rosporden; Le Rouxeau de Rosencourt, à Elliant.

Chambre de Discipline des Notaires.

MM.
Prévost, président.
Hénaff, syndic.
Marchadour, rapporteur.

MM.
Le Clech, trésorier.
Créac'headic, secrétaire.
Le Bastard et Mauduit membres.

ARRONDISSEMENT DE BREST.

Tribunal de 1^{re} instance.

MM. DUPUY (*), président. MM. THIRIOT, procureur de la
Gardin de la Bourdonnaye, République.
juge. Roujol, substitut.
d'Haucour, juge d'instruct. Allard, greffier.
Le Guillou-Penanros, juge. Cogues, commis-greffier.
Châtain, juge. Freund,
Joubert, Nicole, Le Bescond
de Coatpont, juges suppl.

Jours d'audience.

Audience civile, mardi et jeudi,
— correctionnelle, vendredi et samedi, } à 11 heures.
— criées, mardi,

Justices de Paix.

CATONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Brest (1 ^{er} canton).	Coiron.	Jéhanne.
— (2 ^e canton).	Beaufils.	Kerneau.
— (3 ^e canton).	Cosmao.	Foll.
Daoulas.	Fouillard.	Legrand.
Ile d'Ouessant.	Evanno.	Malgorn.
Landerneau.	Vaumousse.	Brélivet.
Lannilis.	Billard.	Léziard.
Lesneven.	Gré-Villeneuve.	Menou.
Plabennec.	Lemoine.	Piron.
Ploudalmézeau.	Vincent.	Rouquet.
Ploudiry.	Babo.	Kersaudy.
Saint-Renan.	Jaouen.	Provost.

Jours d'audience.

Brest, lundi, mardi, vendredi et samedi, à midi. — Daoulas, mercredi et jeudi, à dix heures. — Landerneau, mardi et vendredi, à dix heures. — Lannilis, mercredi et jeudi, à dix heures. — Lesneven, mardi et samedi, à dix heures. — Ouessant, lundi et jeudi à dix heures. — Plabennec, samedi, à dix heures. — Ploudalmézeau, lundi et jeudi, à dix heures. — Ploudiry, mardi et jeudi à dix heures. — Saint-Renan, lundi et samedi, à onze heures; mardi à sept heures.

Avocats.

MM. Miorcec de Kerdanet (Daniel), à Lesneven; de Bourayne, Agie, le Guen, L'Hostis, Kernévez, Bigot d'Engente et Le Bescond de Coatpont, à Brest; Daniel, à Landerneau.

Comité consultatif des Communes, des Hospices et des Bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. de Bourayne, de Coatpont et Le Guen.

Bureau d'assistance judiciaire

MM. Le Bescond de Coatpont, président; Le Guen, Allard, père, Salvaignac, Clérec, Allard, fils, secrétaire.

Avoués.

MM. Fournier, Clérec, Lalla, Delobea, Nicolas, Joubert, Le Comte et Nicole.

Huissiers audienciers.

ME. Feillard, Bozec, Marais et Bruban,

Huissiers ordinaires.

MM. Le Roux, à Landerneau; Kersaudy, à Daoulas; Casteignet, fils, à Lannilis; Le Lez, à Lesneven; Rihouay, à Saint-Renan, N..., à Plabennec; Gante, à Ploudalmézeau.

Notaires.

MM. Bellamy, Le Née, de Kersauson, Raillard, Le Jeune, Poul-
lauec, Gautier, Lamarque et Mirlol, à Brest.

MM. Rolland et Keraruel de Meray, à Lannilis; Bergot à Guis-
sensy; Larreur à Plouguerneau.

MM. Hardy, Le Saout, Pochard, à Lesneven; Roualec, à
Plouneour-Trez.

MM. Picand, à Plougastel-Daoulas; Danguy des Déserts, à
Daoulas; Le Floch, à Hanvec; Rolland, à Irvillac.

MM. Robert, fils, Dubaudiez, Boucher et Tranvouez, à Lan-
derneau; Lorin, à Guipavas.

MM. Dufour, à Plabennec; Le Taro, à Bourg-Blanc.

MM. Kerouanton et Cheminant, à Saint-Renan; Michel, au
Conquet.

MM. Moyot et Rivoal, à Ploudalmézeau; Quentel, à Porspoder.

MM. Berthou, à Ploudiry; Guennoc au Tréhou.

Chambre de discipline des Notaires

MM.
Bellamy, président.
Boucher, syndic.
Rivoal, rapporteur.

MM.
Lamarque, secrétaire.
Le Saout, trésorier.
Dubaudiez et Le Floch,
membres.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Tribunal de première instance.

MM. CABRYE, président.
Lacoste (*) présid. hon.
Chaillous, juge d'instruc-
tion.
De Langottière, juge.

MM. FRABOULET, procureur de
la République.
Grange, substitut.
Gentrix, greffier.
Lamarre, commis-greffier

Audiences criées, commerciales et civiles, }
— civiles, mardi, } à 11 heures.
— correctionnelles, mercredi, }
jeudi, }

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Châteaulin	Noury	Cosquer.
Carhaix	De Lézeleuc	Madec.
Châteauneuf	Séré	Guéguen.
Crozon	Le Floch	Renoult.
Le Faou	Lemenn	Joncour.
Huelgoat	Lavergne	Coquart.
Pleyben	Richard	Yvenat.

Jours d'audience.

Châteaulin, jeudi et vendredi, à onze heures. — Carhaix, mer-
credi et vendredi, à dix heures. — Châteauneuf, jeudi et ven-
dredi, à neuf heures. — Crozon, jeudi et samedi, à dix heures.
— Le Faou, vendredi et samedi, à dix heures. — Huelgoat,
jeudi et vendredi, à 10 heures. — Pleyben, du 1^{er} avril au 30
septembre, mardi et samedi, à dix heures; du 1^{er} octobre au 31
mars, mardi et samedi, à onze heures.

Avocat. — M. Fénigan.

Avoués. — MM. Fénigan, Guermeur, Halléguen et Girault.
*Comité consultatif des communes, des hospices et des bureau de
bienfaisance de l'arrondissement.*

MM. Fénigan, Guermeur et Chauvel.

Huissiers

MM. Launay, Poulmarch et Laurent, à Châteaulin. — Mar-
seillier et Dantec, à Châteauneuf. — L'Helgoualch, à Carhaix. —
Argoat, à Huelgoat. — Le Taro, à Brasparts. — Odéyé, fils, à
Pleyben. — Jourdre, au Faou. — Odéyé, à Crozon.

Notaires.

MM. Le Marchadour et Guillom, à Châteaulin. — Hervieu, à
Quéménéven. — Balco, à Ploumodern.
Révalet, Gaubert, Lancien et Le Follérou, à Carhaix. — Le
Gall, à Poullaouen.

MM. Balcon et Le Roux, à Châteauneuf. — Guyonvarch, à Coray. — Le Guern, à Plonévez-du-Faou.
MM. Pellet et Taburet, à Crozon. — Crouan, à Telgruc.
MM. Gaudin et Tranouez, au Faou. — Bouroullec, à Lopérec.
MM. Le Taro, à Huelgoat. — Gourvil, à Scrignac.
MM. Le Breton et Corrie, à Pleyben. — Briand, à Gouézec. — Le Guyader, à Brasparts.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.	MM.
Le Breton, président.	Hervieu, secrétaire.
Lemarchadour, syndic.	Le Guyader, trésorier.
Gaubert, rapporteur.	Taburet et Balcon, membres.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Tribunal de 1^{re} instance.

MM.	MM.
D'AMPHERNET, président.	DE SÈZE, Procureur de la République.
Cahel (*), président honoraire.	Espinas, substitut.
Levaillant juge d'instruction.	Bacquet, greffier.
Bazil, juge.	Guézennec, commis-greffier.
Collinet de la Salle, juge.	
Daniellou, juge suppléant.	

Jours d'audience.

Audiences civiles, mardi et vendredi, { à 11 heures.
— correctionnelles, jeudi,

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES	GREFFIERS.
Morlaix.....	Lozac'h.....	Huet.
Landivisiau.....	Le Garff.....	Le Saint.
Lanmeur.....	Guillou.....	Le Cloarec.
Plouigneau.....	Boscher.....	Page.
Plouescat.....	Lavallou.....	Leyauanc.
Plouzévédé.....	Chaudy.....	Manach.
Saint-Pol-de-Léon...	Deschamps.....	Prouff.
Saint-Thégonnec....	Piriou.....	Le Jean.
Sizun.....	Boucher.....	Le Floch.
Taulé.....	Quéinnec.....	Mescam.

Jours d'audience.

Morlaix, vendredi et samedi, à dix heures. — Landivisiau, mercredi, à dix heures. — Lanmeur, mardi et vendredi, à dix heures. — Plouigneau, mardi, à dix heures. — Plouescat, lundi et vendredi, à dix heures. — Plouzévédé, mardi et vendredi, à dix heures. — Saint-Pol, mardi, à dix heures. — Saint-Thégonnec, mardi et vendredi, à dix heures. — Sizun, jeudi, à dix heures. — Taulé, samedi, à dix heures.

Avocats.

MM. Daniellou, Auguste, Barazer-Lannurien (*), Le Bozec, fils et Gourvil; de La Barre, stagiaire

Bureau d'Assistance judiciaire.

MM. Bienvenue, député à l'Assemblée nationale, président; Bouguen, notaire; Le Bozec, avocat; Lehire, avoué; Maillard, receveur de l'enregistrement; Bacquet, secrétaire.

Avoués.

MM. Le Hir, Bienvenue, fils, Rihouay, Cloarec et Quéinnec.

Huissiers.

MM. Troussel, Dourver et Prémel-Cabic, à Morlaix; Silliau, à Landivisiau; Fouillard, à Lanmeur; Cognée, à Plouescat; Troussel, à Guerlesquin; Le Dissés, à Saint-Pol-de-Léon; Le Breton, à Saint-Thégonnec; N..., à Sizun.

Notaires.

MM. Le Gac de Lansalut, Véran, Bouguen, Hervé et Le Bourgeois, à Morlaix

MM. Quéinnec et Gourmelon, à Landivisiau; Landouar, à Guimilian.

MM. Savidan et Tassel, à Lanmeur; Gratiet, à Plouézoch; Le Bourdonnec, à Plougasnou.

MM. Floch, à Sizun; Lunven, à Commana.

MM. Penfrat, Thomas et Hervé du Penhoat, à Saint-Pol-de-Léon; Salaun, à Roscoff.

MM. Le Magne, à Plouigneau; Manchec, à Plougouven; Kero-men, à Botsorhel; Callarec, à Guerlesquin.

MM. Trémintin et Pochard, à Plouescat; Breton à Plounévez-Lochrist; Le Barzic, à Lanhouarneau.

MM. Perrin, à Cléder; Tanguy, à Plouzévédé; Martin, à Plouvorn.

MM. Jagoury, à Penzès; Herrou, à Guiclan.

MM. Piriou, à Saint-Thégonnec; Allain, à Pleybert-Christ; Lamandour, à Plounéour-Ménez.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.
Landouar, président.
Martin, syndic.
Savidan, rapporteur.

MM.
Allain, trésorier.
Hervé, secrétaire.
Le Barzic et Piriou, membres.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Tribunal de première instance.

MM.
SALMON-LAUBOURGÈRE, présid.
Le Vaillant, juge d'instruction.
Huchet du Guerneur, juge.
Pierre, juge suppléant.

MM.
MARION DE PROCÉ, proc. impér.
Cropp, substitut.
Lessard, greffier.
Elléouët, commis-greffier.

Jours d'audience.

Audiences civiles et commerciales, lundi,
— correctionnelles, mardi,
— criées, mercredi, } à 11 heures.

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Quimperlé.....	Riou.....	Perrot.
Arzano.....	Buguel.....	Henrio.
Bannalec.....	Charuel.....	Legrand.
Pont-Aven.....	Pichavant.....	Coantic.
Scaër.....	N.....	Grisol.

Jours d'audience.

Quimperlé, jeudi, vendredi et samedi, à dix heures. — Arzano, jeudi et samedi, à dix heures. — Bannalec, mercredi et samedi à dix heures. — Pont-Aven, mercredi et samedi, à dix heures. — Scaër, mardi et samedi, à dix heures.

Avocats.

M. Bréart de Boianger.

Avoués.

MM. Pierre, Lorans, Le Porz et le Bleu.

Huissiers.

MM. Guyonvarch, Binet et Kervarec à Quimperlé; Orven, à Pont-Aven; Le Pustoc'h, à Bannalec.

Notaires.

MM. Froidevaux, Audran, Guyot de Salins et Traonouëz, à Quimperlé.

MM. Mahé de Berdouaré, à Arzano; Le Romancer, à Guilligomarc'h.

MM. Chardon et Sinquin, jeune, à Bannalec; Prouhet, à Melgven.

MM. Le Duigou, jeune, et Sinquin, aîné, à Scaër; Daniel, à Querrien.

MM. Le Duigou, aîné, et Pelletier, à Pont-Aven; Barbé, à Moëlan.

Bureau d'assistance judiciaire.

MM. Poirrier de Noisseville, président; Bréart de Boisanger, avocat; Leporz, avoué; Guyot de Salins notaire; Jausions, receveur de l'enregistrement et Lessard, greffier, secrétaire.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.
Daniel, président
Le Romancer, syndic.
Le Duigou, jeune, rapporteur.

MM.
Traonouëz, secrétaire.
Chardon, trésorier.
Prouhet et Berdouaré, membres.

PERSONNEL

Des Commissaires de Police.

MM. Le Hérissé, Commissaire central	}	à Brest.
Maguéro, commissaire		
Cor, —		
Laporte-Raynal, —		
Couvreur, —	}	à Lambézellec.
Meyblum, commissaire		
Guillermé, —		
Vuillemin, —		
Quéméner, —		
Saturni, —		
Pioche de Launois, —		
Renaud, —		
Nairière, —	}	à Saint-Pol-de-Léon.
Sallot, —		
	}	à Quimperlé.
	}	à Concarneau.

Police spéciale des Chemins de fer.

MM. Eissendeck, commissaire spécial de police des chemins de fer et du port de commerce à Brest.

Bentz, inspecteur spécial de police sur les chemins de fer de l'Ouest, à Brest.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE RENNES.

MM. BONNESOEUR (O. I.) Inspecteur d'Académie, à Quimper.
Pol (O. I.), commis d'inspection.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

de l'Instruction publique.

MM. Armand Pihoret (O. *) préfet du Finistère, président.
Mgr Nouvel, évêque de Quimper, vice-président.
Bonnesœur (O. I.), inspecteur d'Académie.
L'abbé Evrard, vicaire général.
Chabal, président du Consistoire, à Brest.
Anger de Kernisan, président, du Tribunal civil, à Quimper
Terrier de Laistre, procureur de la République.
Roussin, { Membres
Bolloré, { du Conseil général.
Arnoult, {

Dumarnay, député à l'Assemblée nationale.

Le Quinguis (O. I.), inspecteur primaire, secrétaire du Conseil.

Instruction secondaire.

MEMBRES DU JURY,

Chargé pendant l'année 1872, d'examiner les aspirants, au Brevet de capacité pour l'Instruction secondaire dans le département du Finistère.

MM.
L'Inspecteur d'Académie.
L'Abbé Jégou, vicaire général.
L'abbé Chesnel.

MM.
Mallen (O. A) professeur au collège
Beaufils, —
Derennes, (O. I.) professeur hon.

Lycée national et Collèges communaux.

LYCÉE NATIONAL DE BREST. — 545 élèves.

Personnel.

MM.	MM.
Ghevillard (O. I.) proviseur.	Bonamy et d'Haucourt (*) professeurs de cinquième.
Gossin, censeur.	Jacob et de Terves, (O. A.) professeurs de sixième.
L'abbé Kerné, aumônier.	Koch, père (O. A.) professeur d'allemand.
Le Prout, économiste.	Hauton et Raec Kelboom, professeurs d'anglais.
Lausies, commis d'économat.	Le Couturier, classes
Dauriac, professeur de logique	Mignot, élémentaires.
Dupuy, professeur d'histoire.	Thomas et Boyer, directeurs de la classe primaire.
Belin, prof. de rhétorique.	Henry, prof. de dessin graphique
Schérer, (O. I.) prof. de seconde.	Coté, prof. de dessin d'imitation.
Bricon, prof. de troisième.	Le Foll, professeur d'écriture.
Le Sage, prof. de littérature	Penquer, médecin.
Vitasse, professeur du cours préparatoire à l'école navale	Pierret, doct.-méd., dentiste.
Combette, professeur du cours préparatoire à Saint-Cyr	Fustec, professeur de musique
Jardin (O. A.) professeur de mathématiques pures et appliquées	Buat, prof. de gymnastique.
Gay, —	
Guy, professeur de physique.	
Jamout, prof. de quatrième.	

Enseignement spécial.

Lettres : Prof. : MM. Anjot, Le Golleur, Koch (O. A.), et Hauton.
Sciences : MM. Lamandé et Le Golleur.

COLLÈGE DE QUIMPER. — 136 élèves.

Personnel.

MM.	MM.
AYRAULT, (O. A.), principal.	Le Goff, prof. de seconde.
L'abbé Le Hir, aumônier.	Delamotte, prof. de troisième.
Malen (O. A.) prof. de phil.	Simier (O. A.) prof. de quatrième
Gallot, prof. de rhétorique.	Villain, prof. de cinquième.
Beaufils, (O. A.) prof. de physique	Rédouin professeur de sixième.
Mével, prof. de mathématiques.	

MM.

Quellien, professeur de septième.
Pérignon, profess. de huitième.
Gesland, professeur d'anglais.
Goy, professeur de dessin.
Chauvel, école préparatoire.

MM.

Fournery, 3^e année. (Cours pro-
Grenot, 2^e — fessionnel.
Bertrand, 1^{re} —
Loisel, enseignement primaire.
Mefford et Levède, maîtres d'ét.

COLLÈGE DE SAINT-POL-DE-LÉON. — 249 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
L'abbé QUIDELLEUR, principal	Montfort, profess. de cinquième.
L'abbé Le Roux, professeur de mathématiques.	Torillec, professeur de sixième.
Audic, professeur de physique.	L'abbé Poudaven, professeur de septième.
L'abbé Pichon, prof. d'histoire.	L'abbé Pennomen, professeur de huitième.
L'abbé Cocaigh, professeur de philosophie.	Le Roux, chargé du cours spécial d'enseignement primaire.
L'abbé Kerbiriou, professeur de rhétorique.	Le Riguier, chargé de l'école primaire.
Le Bourcier (O. A.), professeur de seconde.	Le Bourcier, professeur de langues vivantes.
L'abbé Jézéquel, professeur de troisième.	Clerch, maître de dessin.
L'abbé Troussel, professeur de quatrième.	Dreyer, maître de musique.

COLLÈGE DE LESNEVEN. — 302 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
L'abbé FOLLIOLEY (O. I.), principal.	Herpe, professeur de seconde.
L'abbé Mengant, sous-principal.	L'abbé Péron, professeur de troisième.
Tirhard, professeur de mathématiques, première chaire.	Cozanet, professeur de quatrième.
L'abbé Keraudel, professeur de mathématiques, 2 ^e chaire.	L'abbé Ros-pars, professeur de cinquième.
Lesann, profess. de philosophie.	L'abbé Milin, prof. de sixième.
L'abbé Roull, professeur de rhétorique.	L'abbé Guéguen, professeur de septième.

MM.	MM.
L'abbé Roudaut, professeur de huitième.	N..., maître de dessin.
Tirhard, maître d'anglais.	Becker, maître de musique.

COLLÈGE DE LANDERNEAU. — 80 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
IZENIC (O. A.), principal, professeur de physique et de mathématiques.	Izenic, directeur de l'école primaire.
Favé, professeur de sixième et de septième.	Le Dall, maître de dessin.
Péron, prof. de cours spéciaux.	Ragannot, maître de musique.
	Hamon, maître d'études.

COLLÈGE DE MORLAIX. — 172 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
BOULANGIER (O. I.), principal.	Allier, professeur de sixième.
L'abbé de Portzamparc, aumônier	Quéré, professeur de septième et huitième.
Fontaine, professeur de mathématiques.	Moss, professeur d'anglais.
Chabrier, professeur de physique et de chimie.	Desrochers et Parize, professeurs des cours spéciaux.
Foucher, professeur de rhétorique et seconde.	Quirin, maître de la classe préparatoire.
Courgonnais, professeur de troisième et quatrième.	Roques, directeur de l'école primaire.
Legagneur, prof. de cinquième.	

INSTRUCTION PRIMAIRE.

École normale primaire de Rennes.

M. BLÉAS (O. I.), DIRECTEUR.

Inspection primaire.

Brest,	MM. Gautier (O. A.)	Quimper, MM. Le Quinquis (O. I.)
Morlaix,	Nédélec (O. I.)	Quimperlé, Chapalain.
Châteaulin,	Ronaud.	

COMMISSION

établie à Quimper, pour l'examen des Aspirants et des Aspirantes au Brevet de capacité.

MM.	MM.
L'Inspecteur d'Académie (O. I.).	L'abbé Follioley (O. I.), principal du collège de Lesneven
L'abbé Le Guen, chanoine titulaire.	Beaufils, professeur au collège.
Chabal, pasteur, président du Consistoire de l'église réformée de Brest.	Malen,
Nouët (O. A.), juge au tribunal civil.	Le Quinquis (O. I.), inspecteur primaire.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX.

Arrondissement de Quimper.

Briec.

MM. Bozec, maire de Briec; Marzin, curé; Guégau, adjoint au maire de Briec; Péron, maire de L'ngolen.

Concarneau.

MM. Le Marchadour, maire de Concarneau; Ponsard (*), chef de bataillon en retraite à Concarneau; Leyer, juge de paix; Hugot, curé; Le Guillou-Penanros, Gustave, conseiller municipal; Cathala, Louis, conseiller municipal.

Douarnenez.

MM. Béléguic, juge de paix; Gouzil, maire de Pouldergat; Halna du Frétay, maire de Ploaré; Le Guillou-Penanros, négociant; Quénerdu, négociant; Debon, négociant; Ceanchrelle, négociant; Bernard, percepteur à Douarnenez.

Fouesnant.

MM. Viers, juge de paix; Parquer, notaire à Fouesnant; Le Guillou, curé; Kerliezec-Royou, maire de Saint-Evarzec; le comte de Lanascot, propriétaire à Clobars-Fouesnant; Horellou, recteur de Saint-Evarzec.

Plogastel-Saint-Germain.

MM. Delp'lanque, juge de paix; Le Batard, maire de Plogastel; Hameury, curé de Plogastel; le comte de Carné (*), membre de l'Académie française, membre du Conseil général, à Plonéis; Voquer, maire de Peumecrit; Kerlan, recteur de Pouldreuzic.

Pont-Croix.

MM. de Mésonan (G. O. *), propriétaire à Audierne; Hignard, maire de Pont-Croix; Yvenat, curé; Delécluse-Trévoédal, propriétaire à Audierne; Hénaff, notaire à Pont-Croix.

Pont-l'Abbé.

MM. Dasnier, juge de paix; Jartel, curé; Paisant, maire de Pont-l'Abbé; Lazou, recteur de Penmarch; Toulemont, maire de Loctudy; Cosmao-Dumenez, médecin; Hamant, notaire.

Quimper.

MM. Alexandre, juge de paix; Nouet (O. A.), juge au tribunal de première instance; Roussin, conseiller général; Veisseyre (*), propriétaire à Quimper; Lamarque, curé.

Rosporden.

MM. de Rosencot, conseiller général; Donval, juge de paix; Prévost, maire de Rosporden; Guiffant, recteur de Saint-Yvi; Guiffant, maire de Saint-Yvi.

Arrondissement de Brest.

Brest (1^{er} canton).

MM. Conseil (O. *); Cozanet, curé des Carmes; Mercier (*); curé de Saint-Louis; Bonamy, ancien magistrat; Villiers (*), propriétaire à Brest; Mauries, bibliothécaire de la ville; Beauvais, juge de paix; Goetz, ancien professeur.

Brest (2^e Canton).

MM. Michel Morand (*), maire de Lambézellec; Le Tessier de Launay (*), maire de Guilers; Chouffeur, curé de Saint-Martin; Caroff, (O. A.) ex-directeur de l'école supérieure; Guézennec, négociant; Even, juge de Paix.

Brest (3^e canton).

MM. Cosmao, juge de paix; Quéinec, curé de Recouvrance; Le Guen (*), avocat, à Brest; Tritschler (*), ingénieur civil; Destrais (*), propriétaire; l'abbé Silliau (*), aumônier du Borda.

Daoulas.

MM. Robic, curé de Daoulas; Goubin, conseiller général, maire de Plougastel-Daoulas; Fouillard, juge de paix; Le Louet, curé de Plougastel; Bourais, maire de L'Hopital.

Landerneau.

MM. Terriot, maire de Landerneau; Séré, curé de Landerneau; de Lesguern, maire de Dirinon; L'Hostis, curé de Guipavas.

Lannilis.

MM. Billard, juge de paix; Morvan (*), docteur-médecin, à Lannilis; Abgrall, curé de Lannilis; Cohanec, recteur de Landéda.

Lesneven.

MM. Kervennic, curé de Lesneven; le Vicomte de Forsanz, député à l'Assemblée nationale; Adam, suppléant du juge de paix; Reungoat, ancien professeur.

Ouessant.

MM. Picard, curé; Malgorn, Paul, propriétaire à Ouessant; Belain-Lamotte (*), maire; Evanno, juge de paix.

Plabennec.

MM. Moal (*), maire de Plabennec; Quéinec, curé; de Kermenguy, maire de Lanarvilly; Fagon, maire de Milizac; de Vincelles, conseiller général; Tréguier, maire de Plouvien.

Ploudalmézeau.

MM. Guillard, maire de Ploudalmézeau; Le Mestre, curé; Rivoal, notaire à Ploudalmézeau.

Ploudiry.

MM. Barbo, juge de paix ; Roudaut, curé de Ploudiry ; Guéguen, maire de La Martyre ; de la Villasse, maire de La Roche

Saint-Renan.

MM. Le Gall, curé de Saint-Renan ; de Kervasdoué, maire de Loc-Maria ; Poullaouec, maire de Ploumoguier ; Tissier (*), maire du Conquet.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.

MM. Enu, curé ; Ruppe, maire de Spézet ; Banéat, négociant à Carhaix ; Billioray, maire de Saint-Hernin.

Châteaulin.

MM. Chauvel, maire de Châteaulin ; Creignou, curé ; Lascoste (*) conseiller général ; Fénigan, avoué à Châteaulin ; Balcon, ancien maire de Plomodiern.

Châteauneuf.

MM. Séré, juge de paix ; Messenger, curé de Châteauneuf ; de Kerjégu (O. A.) maire de Saint-Goazec.

Crozon.

MM. Louboutin, maire de Crozon ; Le Quéré, curé ; Mercier, propriétaire ; Belbéoc'h, cultivateur ; Taburet, notaire à Crozon.

Le Faou.

MM. Charuel, maire du Faou ; Quentel, ancien magistrat à Quimerch ; Guillet, docteur-médecin au Faou ; Chesnel, curé, du Faou.

Huelgoat.

MM. Le Citol, maire ; Collobert, maire de Locmaria-Berrien ; Gourvil, notaire à Scrignac ; Le Bras, curé du Huelgoat.

Pleyben.

MM. Richard, juge de paix ; Le Breton, conseiller général ; Le Menn, maire de Lennon.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.

MM. Le Garff, juge de paix ; Abgrall, propriétaire à Lampaul ; Cozanet, médecin à Landivisiau ; Soubigou, maire de Plouneventer

Lanmeur.

MM. Le vicomte de Kersauson, conseiller général à Plouézoch ; Mahé, maire de Plougasnou ; Mézer, maire de Plouézoch ; Le Vicomte du Dresnay, maire de Lanmeur ; Guillou, juge de paix.

Morlaix.

MM. D'Amphernet, président du tribunal ; Cahel, (*), président honoraire ; Lozach, juge de paix.

Plouescat.

MM. Cabon de Mésormel (*), ancien maire de Plouescat ; Tanguy, curé.

Plouigneau.

MM. Le Gac, curé ; le comte de Guernisac (*), conseiller général ; de Roquefeuil, propriétaire à Plougouven ; Roger, médecin à Plouigneau.

Plouzévédé.

MM. Chaudy, juge de paix ; Rosec, maire de Cléder ; Caill, ancien maire de Plouzévédé ; Le Traon, adjoint au maire de Cléder.

Saint-Pol-de-Léon.

MM. Deschamps, juge de paix ; Huon de Kermadec, maire de Saint-Pol-de-Léon ; de Lestang du Rusquec, maire de Sibiril ; Roué, maire de Plougoulm ; Guillou, médecin.

Saint-Thégonnec.

MM. Jaouen, juge de paix ; Bériet, curé ; Carof, maire de Saint-Thégonnec ; Henry, maire de Plounéour-Ménez.

Sizun.

MM. Boucher, juge de Paix ; Euzen, maire de Saint-Sauveur ; Le Bras, ancien maire de Sizun ; Pouliquen, ancien maire de Commana.

Taulé.

MM. Quéinnec, juge de paix ; Perrot, curé ; de Kergrist, maire de Carantec ; Quéinnec, maire de Guiclan ; Gousselin, propriétaire à Taulé.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.

MM. Buguel, juge de Paix; Caradec, curé; de Raismes, conseiller général.

Bannalec.

MM. Chardon, ancien maire de Bannalec; Le Dréau, curé; Harscouët de Saint-George, propriétaire à Melgven; Charuel, juge de paix.

Pont-Aven.

MM. Hersart de la Villemarqué, maire de Nizon; Balcon, curé de Riec; David, maire de Pont-Aven.

Quimperlé.

MM. Le Bihan, desservant de Saint-Michel; le comte du Couëdic (O. *), conseiller général; Le Louédec, médecin; Poirrier de Noisseville, propriétaire à Quimperlé.

Scaër.

MM. Le Bihan, maire de Scaër; Monjaret de Kerjégu (*), conseiller général à Scaër, député à l'Assemblée nationale; Le Bourhis, desservant de Querrien.

PONTS ET CHAUSSÉES.

SERVICE ORDINAIRE.

Ingénieurs.

MM. Chéguillaume (*), ingénieur faisant fonction d'ingénieur en chef, à Quimper.
Cahen, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de l'Ouest, à Brest.
Juncker, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Sud, à Quimper.
Considère, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Nord, à Morlaix.
Fourbiez (*), sous-ingénieur, chargé de l'arrondissement du Centre, à Châteaulin.

Conducteurs embrigadés.

MM. Fournioux, Bellanger, Lamendour, Kenevez, Dupe et Le Treut, à Quimper; Farcy, à Quimperlé; Perrennez, Poterel-Maison-Neuve, Crécy, Le Moult, Ménéreul, Le Terrien et Tourbiez, à Morlaix; Poulmarch et Nédélec, à Brest; Le Forestier de Quillien, à Landerneau; Rolo, à Saint-Renan; Galès, à Châteaulin; Le Troadec, à Pleyben.

SERVICE MARITIME.

Ingénieurs.

MM. PLANCHAT (O. *), ingénieur en chef, à Brest.
Fénoux (*), ingénieur ordinaire, à id.
Cahen, — à Quimper.
Juncker, — à Morlaix.
Considère, — à Morlaix.
Toubiez (*), sous-ingénieur, à Châteaulin.

Conducteurs.

MM. Delachienne, Philippe, Chatton, Longrais, Goubaux, Le Taro, Bouillon, Dumesnil, Crouan, Geffroy, Fronoc, Huan, Caudrelier et Probestean, à Brest; Troadec et Guillet, à Morlaix; Lacroix, Pérano et Mériaec, à Quimper; Lucas, à Crozon.

Capitaine de port.

M. Coz, à Brest.

Lieutenant de port.

M. Morvan (*), à Morlaix.

Maîtres de port.

MM. Tomasset et N... , à Brest; Jouanno, à Quimper; Giffo, à Douarnenez; Keruzoré, au Conquet; Gilet, à Morlaix; Provost, à Landerneau; Le Dault, à Port-Launay; Salaun, à Audierne; Bideau (*), à Pont-l'Abbé; Janvier, à Concarneau; Le Dall de Kerangalet, à Camaret; Guillou, au Fret; Parquer, à l'Aberwrach; Coïin, à Quimperlé; Guivarch, à Roscoff; Malignon, à Ouessant; Charuel, à Pont-Aven; Stéphane, au Faou; Lemaitre, à Locudy; Le Bos, à Pempoul; Moal, à Penzé.

Chemins de fer de Rennes à Brest.

(2^e SECTION.)

Ingenieurs.

MM. PLANCHAT O. (*), ingénieur en chef, et Fénoux (*), ingénieur ordinaire, à Brest.

Service du Canal de Nantes à Brest.

Ingenieurs

MM. PAQUERON (*), ingénieur en chef, à Pontivy; Tourbiez (*), sous-ingénieur, faisant fonctions d'ingénieur à Châteaulin.

Conducteurs.

MM. Piriou, conducteur embrigadé, à Carhaix; Juguet, conducteur auxiliaire, à Châteaulin.

SERVICE DES CHEMINS VICINAUX.

MM. LOARER (*), agent-voyer en chef à Quimper.
Le Mème, dessinateur et agent de comptabilité au bureau de l'agent-voyer en chef.
Quéré, surnuméraire.

Agents-Voyers d'arrondissement

MM. Doudet, à Quimper; Labasque, à Brest; Girandière, à Morlaix; Bernard, à Châteaulin; Jasienski, à Quimperlé.

Agents-Voyers surnuméraires attachés aux Bureaux des Agents-Voyers d'arrondissement.

MM. Crenn, à Brest; Trôadec, à Morlaix; Marzin, à Châteaulin; Deville, à Quimper.

Agents-Voyers secondaires.

MM. Charlot, à Douarnenez.
Coatval, à Quimper
Lavigne, —
N... à Plogastel-St-Germ.
Lehir, à Concarneau.
Haas, à Pont-l'Abbé.
Le Gall, à Audierne.
Vaillant, à Brest.
N.... à Lannilis.
Bocquené, à Lesneven.
Ollivier, fils, à St-Renan.
Le Toux, à Daoulas.
Henrat, à Plabennec.
Jan, à Ploudalmézeau.
Barrois, à Landerneau.
Proux, à St-Thégonnec.

MM. Reux, à Brasparts.
Fougère, à Morlaix.
N.... à Landivisiau.
Duhamel, à P ouescat.
Ladouce, à Saint-Pol.
Lannou, à Châteaulin.
Raoul des Essarts, à Crozon.
Deville, à Châteauneuf.
Corbel, à Carhaix.
Le Guernalec, à Huelgoat.
Kerforn, père, à Quimperlé, (sud).
Le Guern, à Bannalec.
Kerforn, fils, à Quimperlé, (nord).

Architectes.

MM. BIGOT (*), architecte principal du département à Quimper, chargé en outre, du service particulier des arrondissements de Quimper et Quimperlé.
Bigot, fils, architecte particulier de l'arrond. de Brest.
Puyo, architecte particulier de l'arrondissement de Morlaix.
Boyer, architecte particulier de l'arrondissement de Châteaulin, en résidence à Quimper comme adjoint à l'architecte principal.

ADMINISTRATION de l'Enregistrement, des Domaines

ET DU TIMBRE.

MM.	MM.
Quimper, BÉZARD, directeur.	Quimper, Bézard, 1 ^{er} commis de direction.
— Marc, inspecteur.	— Vinot, garde-magasin du timbre, contrôl de comptabilité.
— Duval, vérificateur.	— Trémant, timbreur.
— Jacques, —	
Brest, Delécluse, —	
— Charbonnier, —	

Receveurs et Conservateurs.

Arrondissement de Quimper.

- Quimper, MM. de Rémond du Chélas, conservateur des hypothèques et receveur des domaines.
 Hamon-Duplessix, receveur de l'enregistrement et du timbre extraordinaire.
- | | |
|---------------------------------|---|
| Concarneau, Hénou, | } Receveurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre. |
| Douarnenez, Lecorre, | |
| Pont-Croix, Marinier, | |
| Pont-l'Abbé, Mahé de Berdouaré, | |
| Plogastel-S.-G. De la Salle. | |

Arrondissement de Brest.

- Brest, MM. Levesxier, conservateur des hypothèques.
 — Delécluse, receveur de l'enregistrement, des actes civils et des successions.
 Salvagniac, receveur de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.

- | | |
|------------------------------------|--|
| Daoulas, Tourneux, | } Receveurs de l'enregistrement et des domaines. |
| Landerneau, De la Monneraye, | |
| Lannilis, Ribault, | |
| Lesneven, Le Teunier, | |
| Saint-Renan, Marinier, | |
| Plabennec, De la Roche-Kerandraon, | |
| Ploudalmezeau, David de Drezigné, | |

Arrondissement de Morlaix.

- Morlaix, MM. Onfroy de Verez, conservateur des hypothèques.
 — Mailhard de la Couture,
- | | |
|------------------------|--|
| Guerlesquin, Debreuil, | } Receveurs de l'enregistrement et des domaines. |
| Landivisiau, Macé, | |
| Lanmeur, Devarieux, | |
| Plouescat, Ménage, | |
| Saint-Pol, Salmon, | |

Arrondissement de Châteaulin.

- Châteaulin, MM. Benoit, conservateur des hypothèques.
 — Richard,
- | | |
|--------------------------|--|
| Châteauneuf, Lemarchand, | } Receveurs de l'enregistrement et des domaines. |
| Huelgoat, Le Souffaché, | |
| Crozon, Lorin, | |
| Pleyben, de Lantivy, | |
| Carhaix, Ernou, | |

Arrondissement de Quimperlé.

- Quimperlé, MM. Jausions, receveur de l'enregistrement et des domaines, conservateur des hypothèques.
 Bannalec, Hugot, receveur de l'enregist. et des domaines.

Surnuméraires.

- Jaouen, Pirion et Valôt, à Quimper; Herpe, à Brest; Loiseau, à Quimperlé; Havard, à Châteaulin; Palasne de Champeaux, à Morlaix.

Administration des Contributions directes.

Quimper.

- MM. DE GOY, directeur, sur le Quai, 42.
 Gagon, inspecteur, Place de la Cathédrale.
 Lenoir, contrôleur, 1^{er} commis, Place Neuve.
 Le Petit, contrôleur principal, rue de Brest.
 Hartron, contrôleur, rue de l'Hôpital.

Brest.

- MM. Malaval, contrôleur principal, rue d'Aiguillon, 10.
 Le Coroller de la Vieuxville, contrôleur, rue de la Mairie, 20.

Morlaix.

- MM. Bourdon, contrôleur hors classe.
 Collin de la Bellière, contrôleur.

Landerneau.

- M. de l'Hôpital, contrôleur.

Châteaulin.

- M. Frolo de Kerlivio, contrôleur.

Quimper.

- M. Richard, surnuméraire.

Cadaastre.

Les pièces cadastrales ne peuvent être déplacées des bureaux des mairies que pour les besoins de l'administration, et leur communication aux particuliers ne doit avoir lieu qu'en présence du

maire ou de son secrétaire. La lecture de ces pièces est seule autorisée dans les mairies où l'on ne doit prendre ni extraits ni copies. Le Directeur des contributions directes a seul qualité pour les délivrer et peut seul les donner exactement, les documents déposés dans les mairies n'étant souvent pas à jour, notamment dans l'intervalle des tournées que font les contrôleurs.

Copies de Plans.

Pour 10 parcelles et au-dessous réunies sur une même feuille 2f. 00
 Pour tout nombre de parcelles excédant dix, réunies sur une même feuille, par parcelle 0 20
 Pour copie d'une section entière, par parcelle 0 10
 Pour copie du plan entier d'une commune, par parcelle. 0 05
 (Les mêmes copies en traits coloriés moitié en sus des prix précédents.)

Extraits de matrices cadastrales et d'états de sections.

Pour 10 parcelles et au-dessous réunies en une même feuille 0f. 50
 Pour tout nombre de parcelles excédant dix, réunies sur un même extrait, par parcelle 0 05
 (Arrêté de M. le Préfet du Finistère, du 28 octobre 1823, art. 2.)

TRÉSORERIE GÉNÉRAL.

M. GASSON (*) Trésorier-Payeur général, à Brest.

RECETTES PARTICULIÈRES ET PERCEPTIONS.

Arrondissement de Quimper.

M. DE BÉCOURT, receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Audierne , Clédou-cap-Sizun, Esquibien, Goulven, Ile-de-Seins, Plogoff, Primelin.	MM.
Briec Langolen	KERARUEL de MÉREY.
Concarneau , Beuzec-Comq, Lanrie, Trégunc.	LAPLACE.
Douarnenez , Guengat, Ploaré, Plogonec, Poullan, Pouldergat	GILLES.
Fouesnant , Clohars-Fouesnant, Gouesnach, Perguet, Pleuven, Saint-Evarzec.	BERNARD.
Plogastel-Saint-Germain , Guiler, Landudec, Plonéis, Plozévet.	AUDRAN
Plomeur , Penmarch, Plobannalec, Saint-Jean-Trolimon, Trefflagat, Tréguennec.	LECOQ.
Plonéour , Peumerit, Pouldreuzic, Plovan, Tréogat.	ARTIGOU, JEAN.
Pont-Croix , Beuzec-Cap-Sizun, Mahalon, Meilars, Plouhinec.	POIRIER.
Pont-l'Abbé , Combrit, Ile-Tudy, Loc-tudy, Tréméoc.	DOUDET.
Quimper , Penhars, Plomelin, Kerfeunteun, Ergué-Armel, Ergué-Gabéric, Pluguffan.	ALLAIN.
Rosporden , Elliant, Saint-Yvi, Tourch. .	DARNAULT.
	EUZARÉ.

M. TREUTTEL, surnuméraire, attaché à la Recette particulière de Quimper.

Arrondissement de Brest.

M. GASSON (*), Trésorier-Payeur général et Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Brest	MM.
Daoulas , Logonna, l'Hôpital-Camfrout, Loperhet, Plougastel.....	DE LA VERRERIE (*).
Guipavas , La Forêt, St-Divy, St-Thonan.	DUBOIS DE MONTMARIN.
Irvillac , Hanvec, Rumengol, Saint-Eloy, Saint-Urbain.....	GAUBERT.
Lambézellec , Bohars, Gouesnou, Guilers, Saint-Marc, Saint-Pierre.....	FAUGER-DUPESSEAU.
Landerneau , Dirinon, Pencran, Plouédern, Trémaouézan.....	BRO.
Lanildut , Brèles, Lampaul-Plouarzel Lar- ret, Plourin, Porspoder.....	BORELI (*).
Lannilis , Land da, Plouguerneau, Coat- méal, Tréglonou.....	GAUTHIER de la HULIÈRE.
Le Conquet , Ile-Molène, Ouessant, Plou- gonvelin, Ploumoguier, Trébabu.....	BOIDRON.
Lesneven , Ploudaniel, Saint-Méen, Tré- garantec, Le Folgoët, Kernouës.....	LE GARREC.
Plabennec , Le Drennec, Kernilis, Kersaint- Plabennec, Lanarvily, Loc-Brévalaire, Plouvien, Bourg-Blanc.....	GUÉGUENNOU.
Ploudalmézeau , Lampaul-Ploudalmézeau, Landunvez, Plouguin, Saint-Pabu, Gui- pronvel, Tréouergat.....	BRIAT.
Ploudiry , La Martyre, Lanneufret, La Roche, Le Tréhou, Loc-Eguiner, Tréflé- vénéz.....	HUGOT.
Plounéour-Trez , Goulven, Kerlouan, Plou- der, Guissény, Saint-Frégant.....	CLÉRO.
Saint-Renan , Lanrivôaré, Loc-Maria, Plouarzel, Plouzané, Milizac.....	MÉNÈS.
M. GASSON, surnuméraire, attaché à la Recette générale, à Brest.	LALLOUR, Anatole.

Arrondissement de Châteaulin.

M. PROTET, Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Brasparts , Lannédern, Le Cloître, Loquef- fret.....	MM.
Carhaix , Plouguez, Poullaouen, Plouné- vézel.....	GOURVEST.
Châteaulin , Cast, Dinéault, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Ségat, Quéménéven.	PIOGER.
Châteauneuf , Collorec, Landeleau, Plou- névez-du-Faou.....	LE DRAST.
Coray , Leuhan, Laz, Trégourez, Saint- Goazec, Saint-Thois.....	LALLOUR, Aimé.
Grozon , Argol, Camaret, Landévennec, Pescanvel, Telgruc, Trégarvan.....	DANIEL-BEAUPRÉ.
Huelgoat , Berrien, Bolazec, Boimeur, La Feuillée, Locmaria, Plouyé, Scignac...	CARADEC.
Le Faou , Logonna-Quimerch, Lopérec, Quimerch, Rosnoën.....	TOURNEL.
Fleyben , Edern, Gouézec, Lennon, Lothey.	GUYHO.
Plomodiern , Locronan, Ploéven, Plonévez- Porzay.....	LOSTIE-KERHOR.
Spézet , Clédén-Poher, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin.....	GOURLAOUEN.
M. CADOUR, surnuméraire attaché à la Recette de Châteaulin.	JOURDE.

Arrondissement de Morlaix.

M. le Baron MILLET (*), Receveur particulier.

Guerlesquin , Botsorhel, Lannéanou, Ploué- gat-Moysan.....	MM.
Landivisiau , Bodilis, Guimiliau, Lampaul, Plougourvest, Plouneventer, St-Servais.	LE ROUX.
	CORNIQUEL.

Suite de l'Arrondissement de Morlaix.

COMMUNES composant les perceptions	PERCEPTEURS.
Laumeur, Garlan, Guimaec, Locquirec, Plouégat-Guérand.....	MM. N....
Morlaix, Ploujean, Plourin, Saint-Martin- des-Champs, Sainte-Seve.....	GRÉSY.
Flouescat, Lanhouarneau, Plougar, Plou- névez-Lochrist, Tréfléz.....	LE FRAPPER.
Flougasnou, Plouézoc'h, Saint-Jean-du- Doigt.....	LE BLONSART.
Plouigneau, Plougouven, Le Ponthou... Plouzévédé, Cléder, Plouvorn, St-Vougav Tréflaouénan, Trézélidé.....	LE TARO.
Roscoff, l'île-de-Batz, Plougoulm, Sibiril Sizun, Commana, Locmélar, St-Sauveur. St-Pol-de-Léon, Plouénan, Mespaul....	LESTIR. PICARD. MALINGE.
Saint-Thégonnec, Le Cloître, Pleybert- Christ, Plounéour-Ménez.....	FORTIER
Taulé, Carantec, Henvic, Locquéholé....	BÉRUBÉ. SÉRÉ.

M. PEYRON, surnuméraire, attaché à la recette particulière de Morlaix.

Arrondissement de Quimperlé.

M. Rozé, receveur particulier.

Arzano, Guilligomarc'h, Locunolé, Rédéné Bannalec, Kernével, Melgven, Le Trévoux Pont-Aven, Moëlan, Nèvez, Nizon, Riec. Quimperlé, Baye, Clohars-Carnoët, Mellac Tréméven.....	MM. N.... GROBON. MARZIOU.
Scaër, Querrien, Saint-Thurien.....	HUBERT DE LAHAYRIE (*) POULIQUEN.

Recettes spéciales.

Quimper,	MM. Brousmiche, receveur municipal.
—	A. Kéruec, receveur de l'hospice.
Brest,	Foucault, receveur municipal.
—	Picot, receveur des hospices
Lambézellec,	Billant, receveur municipal.
Landerneau,	Goujon, receveur municipal.
Morlaix,	De Jaëgher, —
—	Pinchon, receveur des hospices.
—	Kerbriant, receveur du bureau de bienfai- sance,

ADMINISTRATION DES DOUANES.

DIRECTION DE BREST.

M. LAFFON DE LANDÉBAT (*), directeur.

Bureaux de la Direction

MM.	MM.
Brest, Joyer, 1 ^{er} commis.	Brest, Colombel et Bigault de Boureuille, commis attachés.
— Peyron, 2 ^e —	
— N... surnuméraire.	

Inspection de Quimper.

Quimper,	MM. BLUTEL, inspecteur divisionnaire.
Douarnenez,	Gay, sous-inspecteur.

Bureaux de Perception.

Quimper,	MM. Roy, receveur principal.
—	Boulo, vérificateur.
—	Olsen, commis principal de 2 ^e classe.
Quimperlé,	Bigault de Boureuille, receveur particulier.
Douélan,	Fargis —
Pont-Aven,	Evéno —
Douarnenez,	Debaudre.
—	Tétrel, vérificateur de 1 ^{re} classe.
—	Kerbriand-Postic, vérificateur de 2 ^e classe.

Douarnenez, Carpentier, commis de 1^{re} classe.
 — Coccagn, commis de 1^{re} classe.
 Audierne, Orsos, receveur particulier.
 Concarneau, Josset,
 — Simon, vérificateur de 1^{re} classe.
 — Mauget, commis de 1^{re} classe.
 Pont-l'Abbé, De Grandsaigne, receveur particulier,

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.		Lieutenants.	
Pont-l'Abbé, MM.	Lemaréchal.	Penmarch, MM.	Lebreton
Quimperlé,	Samson.	Pont-Aven,	Nivolon.
Concarneau,	Soulé.	Concarneau,	Bazérque.
Audierne,	Houët.	Douarnenez,	Chesnel.

Inspection de Brest.

Brest, MM. DE CUERS, (*) inspecteur divisionnaire.
 De l'Eglise de Ferrier de Félix, sous-inspecteur.

Bureaux de Perception.

Brest, MM. Perrot, receveur principal.
 — Thouillaud, contrôleur.
 — De la Motte-Rouge, vérificateur de 1^{re} classe.
 — Dufaure, vérificateur de 1^{re} classe.
 — Dubled,
 — Dumoulin, commis principal de 1^{re} classe.
 — Bourdè,
 — Tourret, commis de 1^{re} classe.
 Landerneau, Caissac, receveur particulier.
 Le Conquet, Guyvarc'h,
 Camaret, Carpentier,
 Morgat, Burel,
 Port-Launay, Maynau,
 Le Faou, Borgn,

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.		Lieutenants.	
Brest, MM.	Vouselaud. (*)	Brest, MM.	Zimmermann.
		Telgruc	Keryvel.
Crozon,	Preux.	Camaret,	Divry.
		Tinduff,	Guisolphe.
Le Conquet,	Delabrière.	Plongastel,	Riou
		Laber-Ildut,	Morvan.
Landévennec,	De Grandsaigne.	Brest,	Maynau, com-
			mandant du cutter.

Inspection de Morlaix.

Morlaix, M. GAULTIER, inspecteur divisionnaire

Bureaux de Perception.

Morlaix, MM. Mayet, receveur principal.
 — Beau, vérificateur de 1^{re} classe.
 — Ballot, commis principal de 1^{re} classe.
 — Jéhenne
 — Ballot, surnuméraire.
 Roscoff, Nivolon, receveur particulier.
 L'Aberwrac'h, Sauvè.

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.		Lieutenants.	
Morlaix, MM.	Chérot	Plougassou, MM.	Dubuisson.
Plouguerneau,	Lafond.	Morlaix,	Montaldi.
St-Pol-de-Léon.	Le Bihan.	Guissény,	Christophe.
		Portsal,	Gathérias.
		Cléder,	Leréec.

ADMINISTRATION

des Contributions indirectes.

Direction du Finistère.

M. GASSOUIN, directeur à Quimper.

Bureaux de la Direction.

Quimper, MM. De Butler, 1^{er} commis.
 — De Kergrohen 2^e —
 — Lebourva, 3^e —
 — Tricard, 4^e —
 — N.... surnuméraire.

Inspection départementale.

Quimper, MM. Jarnouen de Villartay, inspecteur.
 — Juhel, inspecteur.

1^{re} Subdivision administrative.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, MM.	Tricard, receveur principal.
—	De Challoy, contrôleur de 2 ^e classe.
—	De Malherbe, commis de 2 ^e classe.
—	Durand,
—	Péron, commis de 3 ^e classe.
—	Mercier,
—	Théven-Gucléran, surnuméraire actif.
—	Gripart, receveur à cheval de 1 ^{re} classe.
—	Kerliézec-Royou, com. principal.
Concarneau,	Chardon, receveur de 1 ^{re} classe
—	Le Guen, commis principal à cheval.
Douarnenez	Vaurs, receveur à pied de 2 ^e classe.
—	Garaudet, commis principal à pied.
Pont-Croix,	Le Tanneur, receveur à cheval de 2 ^e classe.
—	Durand, commis principal à cheval.
Pont-l'Abbé,	Billette de Villemeur, receveur à cheval de deuxième classe.
—	Morel, commis principal à cheval.
Rosporden,	Le Gal, receveur à cheval de 2 ^e classe.
—	Drillet, commis principal à cheval.
Quimper,	Levasseur, préposé en chef de l'octroi.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, MM.	Lefresne, receveur entreposeur.
—	Duchesne, commis de 1 ^{re} classe chef de poste
—	Le Bourva, commis de 3 ^e classe.
—	N... surnuméraire actif.
—	Guéguen, receveur à cheval de 2 ^e classe.
—	Le Guellant, commis principal à cheval.
Carhaix,	N... receveur à cheval de 1 ^{re} classe.
—	Boullier, commis principal à cheval.
Châteauneuf.	Salonne, receveur à cheval de 2 ^e classe.
—	Le Guyader, commis principal à cheval.
Crozon,	Portier, receveur à cheval de 1 ^{re} classe.
—	Le Nagard, commis principal à cheval.
Huelgoat,	Gourmelon, receveur à cheval de 2 ^e classe.
—	Le Séver, commis principal à cheval.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, MM.	Fouquet, receveur contreposeur.
—	Berger, commis de 1 ^{re} classe chef de poste.
—	Brosseand, commis de 3 ^e classe.
—	Noël, receveur à cheval de 1 ^{re} classe.
—	Aubry de Maraumont, commis princ. à Cheval.

2^e Subdivision administrative.

Arrondissement de Brest.

Brest, MM.	Daligaut, sous-directeur.
—	Collas, premier commis de sous-direction.
—	Gourvennec, 2 ^e commis de sous direction.
—	Daligaut, surnuméraire de sous-direction.
—	Prévost, receveur principal.
—	Gallois, contrôleur de 1 ^{re} classe.
—	Aubry, contrôleur de 2 ^e classe.
—	Hervieu, receveur particulier sédentaire.
—	Touboulie, commis de 1 ^{re} classe.
—	Faou,
—	Delmas,
—	Bouchet,
—	Le Verrier, commis de 2 ^e classe.
—	Feillet,
—	De Butler,
—	Corolleur,
—	Le Gall, surnuméraire actif.
—	Gourvennec,
—	Braouézec,
—	Collas,
—	Alavoine,
Recouvrance.	Loiseau, receveur particulier sédentaire.
—	Le Roy, receveur principal de 2 ^e classe, chef de poste.
—	Le Cousin, commis de 2 ^e classe.
Brest-Lambézellec,	Roussseau, receveur particulier sédentaire.
—	Hellico, commis principal de 2 ^e classe, chef de poste.
—	Rouillé, commis de 2 ^e classe.
Guipavas,	Guibert, receveur à pied, de 1 ^{re} classe.
—	Bodereau, commis principal à pied.

Lambézellec, MM. Daniel, receveur à pied de 1^{re} classe.
 — Blanchette, commis principal à pied.
 Landerneau, — Le Bourhis, receveur à cheval de 2^e classe.
 — — Perrin, commis principal à cheval.
 — — Mercier, commis de 2^e classe, chef de poste.
 — — Le Menez, commis de 3^e classe.
 Lannilis, — David, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — — Lhote, commis principal à cheval.
 Lesneven, — Le Go, receveur à cheval de 2^e classe.
 — — Le Querec, commis principal à cheval.
 Saint-Renan, — Bagot, receveur à cheval de 2^e classe.
 — — Ramée, commis principal à cheval.
 Brest, — Bérubé, préposé en chef de l'octroi.

Service de la garantie des Matières d'or et d'argent.

(Bureau à Brest, rue du Château, 48; ouvert les mercredis et samedis de 1 heure à 3 heures du soir.)

MM. Gallois, contrôleur.
 Constantin, essayeur.

3^e Subdivision administrative.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, MM. Varney, sous-directeur.
 — Camper, commis de sous-direction.
 — Yvenat, surnuméraire
 — Pennanéach, receveur principal.
 — Vénard, contrôleur de 1^{re} classe.
 — Viers, commis de 2^e classe.
 — Nogret,
 — Blairot, commis de 3^e classe.
 — Baudet,
 — Castel, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Dumesnil, commis principal à cheval.
 Landivisau, — Fraiche, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Rolland, commis principal à cheval.
 Lanmeur, — Cosquer, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Houdard, commis principal à cheval.
 Plouescat, — De Malherbe, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Montgauze, commis principal à cheval.
 St-Pol-de-Léon, — Jacq, receveur à pied de 1^{re} classe.
 — Scoarnee, commis principal à pied.

**Direction générale des Manufactures
 DE L'ÉTAT.**

Direction des Tabacs de Morlaix.

*Sixième Circonscription. — Manufacture des tabacs de Morlaix.
 Culture et Magasins d'Ille-et-Vilaine.*

M. DELESTRE (*), Directeur des Tabacs.

MANUFACTURE.

MM.
 Rault, ingénieur.
 Le Sévère, contrôleur.
 Duquesnay, sous-ingénieur.
 Véron, garde-magasin.
 Descormiers, 1^{er} commis.
 Bahezre de Lanlay, 2^e commis.
 Tilly, commis de manufacture de 1^{re} classe.
 Manen, commis de manufacture de 2^e classe.

MM.
 Blandin, commis de manufacture de 2^e classe.
 Le Bras, commis aux écritures.
 Tréal,
 CULTURE ET MAGASIN DES FEUILLES
 MM.
 Gillart, inspecteur à St-Malo.
 De Lambilly, entreposeur à St-Malo.
 Halouchery, contrôleur à Saint-Malo.

Administration des Postes.

DIRECTION.

Quimper, MM. DÉRICAULT, directeur du département.
 — Argand, contrôleur.
 — Dubois-St-Sévrin, commis de direction.
 — Jézéquel, brigadier-facteur du département.

Bureau de Quimper.

MM. Sarron, receveur principal. MM. Le Hir, 2^e commis.
 Allaire, 1^{er} commis. Gillet, 3^e commis.

Bureau de Brest.

MM. Piéto, receveur.
Rouxel, commis principal.
Bédel, 1^{er} commis.
Testard, 2^e commis.

MM. Petibon, 3^e commis.
Le Sidaner, 4^e commis.
Hamonic, 5^e commis.
Robert, 6^e commis.

Bureau de Morlaix.

MM. Le Bars, receveur.
Descormiers, 1^{er} commis.

MM. Rolland, 2^e commis.
Fabre, 3^e commis.

Bureaux simples.

Receveurs.

Audierne, Mlle de Courson.
Bannalec, Mlle Lescoat (Maria).
Brest (Recouvrance), M. Rouault.
Carhaix, Mlle Leroux.
Châteaulin, M. Despert.
Châteauneuf, M^{me} de Launay.
Concarneau, Mlle Pérennès.
Conquet (Le), Mlle Le Roy.
Craon, Mlle Constantin.
Daoulas, Mlle Le Boucher.
Douarnenez, M^{me} ve Grooters.
Faou (Le), M^{me} ve Boudigou.
Fouesnant, Mlle Raboisson.
Huelgoat, Mlle Madec.
Landerneau, Mlle de Touthville.
Landivisiau, M^{me} ve Le Gall.
Lanmeur, Mlle Poydras.

Lannilis, Mlle Sotholin.
Leneeven, Mlle Gand.
Pleyben, M^{me} ve Davy.
Ploudalmézeau, Mlle Caroff.
Plouescat, Mlle Le Dault.
Plouigneau, Mlle Le Bail.
Pont-Aven, M^{me} Hélo.
Pont-Croix, M^{me} Gadon.
Pont-l'Abbé, Mlle Boisgontier.
Port-Launay, Mlle Morvan.
Quimperlé, N.
Roscoff, M^{me} Diraison.
Rosporden, Mlle Billette.
Saint-Pol-de-Léon, Mlle de Cour-
son (Henriette).
Saint Renan, Mlle Sévellec.
St-Thégonnec, M^{me} Bréhier.

Bureaux de Distribution.

Arzano, Mlle Lescoat (Mélanie).
Braspars, M. Laridon.
Briec, Mlle Baron.
Camaret, Mlle Téphaney.
Cléder, Mlle Le Dault.
Coray, Mlle Donval.
Feuillée (La), M. Godefroy.
Guéresquin, M. Le Balch.
Guipavas, Mlle Salva.

200 facteurs sont attachés aux bureaux ci-dessus, 20 aides as-
sermentés sont adjoints aux recettes simples.

Marche du Service dans les principaux Bureaux.

COURRIERS.	DÉPART.		ARRIVÉE.	
	Heures des levées de boîtes.	Heures de départ des courriers.	Heures d'arrivée des courriers.	Heures des distributions en ville.
QUIMPER.				
Lorient (1 ^{er} envoi)	5 h. 45 ^m m.	6 h. 05 ^m m.	10 h. 25 ^m m.	11 h. 20 ^m m.
Paris, Lorient (2 ^e envoi), Nantes, Rennes	10 » — m.	10 » — m.	2 » 10 s.	3 » — s.
Brest, Morlaix, Châteaulin (1 ^{er} envoi)	1 » 10 m.	1 » 40 s.	11 » 10 m.	11 » 20 m.
Châteaulin (2 ^e envoi), Brest, Morlaix	7 » 10 s.	7 » 40 s.	4 » — s.	5 » — s.
Plogastel-Saint-Germain	2 » — s.	2 » 45 s.	6 » — m.	7 » — m.
Audierne, Pont-l'Abbé, Briec, Fouesnant	2 » — s.	2 » 45 s.	9 » 30 m.	11 » 20 m.
Lorient, (3 ^e envoi), Nantes	3 » — s.	3 » 30 s.	8 » 15 s.	7 » — m.
Brest (3 ^e arrivée)	» — s.	» — s.	11 » 05 s.	7 » — m.
BREST.				
Rennes, Morlaix (1 ^{er} envoi)	6 h. — m.	6 h. 35 ^m m.	Minuit.	7 h. — m.
Paris, Morlaix (2 ^e envoi)	14 » — m.	11 » 35 m.	1 h. 5 ^m s.	2 » — s.
Quimper, Lorient (1 ^{er} envoi)	7 » — m.	7 » 25 m.	5 » 30 s.	6 » — s.
Quimper, Lorient (2 ^e envoi)	11 » — m.	14 » 35 m.	Minuit.	7 » — m.
Quimper, (3 ^e envoi)	6 » 30 s.	7 » — s.	» — s.	» — m.
Morlaix (3 ^e envoi)	6 » 30 s.	7 » — s.	7 » 35 s.	7 » — m.
Lorient, (3 ^e envoi)	1 » 30 s.	2 » — s.	11 » — m.	2 » — s.
Le Conquet, Lannilis	» — m.	» — m.	» — m.	» — s.
MORLAIX.				
Rennes	8 h. — m.	8 h. 30 ^m m.	10 h. 5 ^m s.	7 h. — m.
Brest	40 » — m.	10 » 30 m.	9 » 5 m.	11 » 45 m.
Paris	1 » — s.	4 » 10 s.	11 » 5 m.	Midi.
Brest (2 ^e envoi)	4 » 40 s.	5 » 40 s.	2 » 10 s.	2 » 30 s.
Brest (3 ^e envoi), Quimper	9 » — s.	9 » 30 s.	10 » 5 s.	7 » — m.
Lannion, Saint-Pol-de-Léon (2 ^e envoi)	1 » — s.	11 » — s.	9 » — s.	7 » — m.
Saint-Pol-de-Léon (1 ^{er} envoi)	10 » 30 m.	11 » — m.	1 » 45 s.	2 » 30 s.

ADMINISTRATION **Des Lignes télégraphiques.**

INSPECTION DU FINISTÈRE.

Brest, MM. Amiot, (*), inspecteur, chargé du service départemental et accrédité auprès de M. le Préfet maritime, pour le service électro-sémaphorique du deuxième arrondissement.
Maingard, sous-inspecteur.
Le Guen-Kerneizon, employé de 3^e classe, chargé du contrôle des bureaux municipaux et sémaphoriques.
Savy, commis d'inspection.

Stations.

Brest, (N). MM. Bureau, directeur des transmissions.
— Lucas, employé de 1^{re} classe.
— Levexier, employé de 3^e classe.
— Le Go, —
— Krébel, —
— Chailly, employé de 4^e classe.
— Godard, —
— Michel, —
— Boudro, —
— Caignan, —
— Mercier, —
— Le Bourhis, —
— Godou, —
— Laurancin, —
— Beuzit, —
— Clavier, employé de 5^e classe.
— Perrigault, —
— Costy, —
— P. gault, employé auxiliaire.
— Dubreuil, —
— Guédès, —
— François, —
— Giraud, —
— Jacob, —

(N) Bureau ouvert, le jour et la nuit.

Brest, MM. Lhoste, Employé auxiliaire
— Cadiou, —
— Pesseau, —
Brest (gare), Chever, employé de 4^e classe.
— Vidal, employé de 5^e classe.
Audierne, (L). M^{lle} Robert, agent auxiliaire.
Châteaulin, (L) Deltombes, —
Concarneau, (L) Le Prévost, —
Douarnenez, (c) MM. Lesperles, employé de 3^e classe.
Landerneau, (c) Parmiseux, employé de 2^e classe.
— Jannin, agent auxiliaire.
Morlaix, (c) Gibassier, chef de station de 1^{re} classe.
— Proux, employé de 3^e classe.
— Le Guyader, employé de 5^e classe.
— Pelle-Desforges, —
— Tréal, agent auxiliaire.
Pont-l'Abbé (L) M^{lle} Hubert, —
Quimper, (c) MM. Dumatz, chef de station de 1^{re} classe.
— Donnart, employé de 2^e classe.
— Cochet, employé de 3^e classe.
— Potier, employé de 4^e classe.
— Le Corvaisier, employé de 5^e classe.
— Leréc, —
— Mazéas, agent auxiliaire.
— Le Fer, —
Quimperlé, (L) M^{me} Veuve Escarfail, agent auxiliaire
St-Pol-de-Léon, (L) M^{lle} Roussel —
St-Repan, (L), MM. Huet, —
Crozon, (M) Graverand, agent municipal.
Landerneau, (M) Baron, —
Lesneven, (M) Leroux, —

(c). Bureau ouvert, en été, de 7 h. du matin, à 9 h. du soir.
En hiver, de 8 h. du matin, à 9 h. du soir.

(L). Bureau ouvert, en semaine, de 9 h. du matin, à 7 h. du soir
les dimanches et fêtes de 8 h. à 10 h. du m. et de 3 h. à 6 h. du soir.

(M). Bureau ouvert, en semaine, de 9 h. à midi, de 2 h. à 7 h du soir ; les dimanches et fêtes de 8 h. à 10 h. du matin et de 5 h. à 6 h. du soir.

SÉMAPHORES ET SURVEILLANCE DES LIGNES

Postes sémaphoriques ouverts à la télégraphie privée.

Abervrach (L).		Pointe de Combrit,
Bec du Raz-de-Sein.		Pointe de Corsen.

Bec-Meil.	Pointe de Créac'hmeur.
Camaret.	Pointe de Kerisoc.
Cap-la-Chèvre.	Pointe de Landunvez.
Conquet (Le).	Pointe de Lervily.
Ile-de-Batz.	Pointe du Minou.
Ile-de-Penfret.	Pointe aux Pois.
Lesconnil.	Pointe du Portzie.
Ouessant (phare).	Pointe de Primel.
Ouessant (sud).	Pointe du Rosmeur.
Penmarch.	Pointe de Saint-Mathieu.
Pointe de Blosson.	Trévignon.

Surveillance des Lignes.

Brest,	MM.	Landry, chef surveillant,
—	—	Taillébrés, surveillant.
—	—	Théven, —
—	—	Pin, —
—	—	Le Jeune, —
Morlaix,	M.	Huet, surveillant.
Quimper,	—	Bacon, —
—	—	Yvinec, —
—	—	Le Duff, —

Administration des Forêts.

23^e ARRONDISSEMENT. — CHEF-LIEU : RENNES.

Conservateur, M. DE BRUCHARD (*)

Inspection de Lorient.

MM. Quinchez, inspecteur à Lorient.

Querbez, sous-inspecteur, chef du cantonnement de Lorient, comprenant les arrondissements de Quimper et Quimperlé.

Bahezre de Lantay, garde général à Landerneau, pour les arrondissements de Brest, Châteaulin et Morlaix.

Peladan, garde général adjoint, à la maison forestière du Manoir, commune de Rumengol.

Lieutenants de Louveterie.

Quimper,	MM.	Halna du Frétay, Maurice.
Brest,	—	D'Audibert de la Villasse, Paul.
Morlaix,	—	Le comte de Saint-Prix, Charles.
Châteaulin,	—	Halna du Frétay, Maurice.
Quimperlé,	—	De Mauduit, Henri.

MARINE NATIONALE.

2^e Arrondissement maritime. — Chef-lieu : Brest.

MM.	Le baron DIDELOR (G. O. *), vice-amiral, préfet maritime.
—	Testard du Cosquer (O. *), cap de frégate, aide-de-camp.
—	Balezaux (*) lieutenant de vaisseau, idem.
—	Desfossés (*), idem. idem.
—	Bliard (*), aide-commissaire, chef du secrétariat.

Elat-major général du Port.

Dauriac (C. *), contre-amiral, major général.
De Guilhermy (C. *), capitaine de vaisseau, major.
Giequel des Touches (O. *), capit. de frégate, aide-major.
Gellé (*), idem. idem.

Major de la Flotte.

Mallet (C. *), contre-amiral.

Commissariat de la Marine.

Guichon de Grandpont (G. O. *), commissaire général.
Dauriac (O. *), commissaire aux revues.
Thomas (*), commissaire aux subsistances.
Chevefy (*), commissaire aux approvisionnements.
Simón (O. *), commissaire des hôpitaux et prisons.
Robert de Rougemont (*), commissaire aux armements.
Delabigne Villeneuve (*), commissaire aux travaux.
Turiault (*), commissaire de l'inscription maritime.
Noé (O. *), commissaire des fonds.

Direction des Constructions navales.

MM. Chédeville (C. ✱), directeur.
 Perroy (O. ✱), ingénieur de première classe.
 Nouët (✱), idem. idem.
 Antoine, idem. de deuxième classe.

Direction des Mouvements du Port.

Libaudière (O. ✱), capitaine de vaisseau, directeur.
 Normand (O. ✱), capitaine de frégate, sous-directeur.
 Blaise (✱), idem. idem.

Division des Equipages de la Flotte.

Picard (O. ✱), capitaine de vaisseau, commandant.
 Guépratte (O. ✱), cap. de frégate, commandant en second.
 Esnaul (✱), capitaine de frégate, major.
 Fallier (O. ✱), médecin principal, major.
 Lescaze (✱), lieutenant de vaisseau, trésorier.

Direction de l'artillerie.

Sapia, comte de Lencia (C. ✱), colonel, directeur.
 Smet (O. ✱), lieutenant-colonel, directeur des forges de la
 Villeneuve.
 Dufaure (✱), lieutenant-colonel, sous-directeur à Brest.

Direction des Travaux hydrauliques.

Dehargne, (O. ✱), ingénieur en chef, directeur.

Inspection de la Marine.

Babron (O. ✱), inspecteur en chef.
 Gleizes de Fourcroy (O. ✱), inspecteur.
 Bonifacio (✱), idem.

Service de Santé.

Rochard (C. ✱), D., directeur du service de santé.
 Jossic (O. ✱), D., médecin en chef.
 Beau (O. ✱), D., idem.
 Gestin (O. ✱), D., idem.
 Hétet (O. ✱), pharmacien en chef.

Ecole navale.

Buret (O. ✱), capitaine de vaisseau, commandant.
 Fournier (O. ✱), cap. de frégate, commandant en second.
 Surieux (✱), aumônier de première classe.

MM. Le Cardinal (✱), aide-commissaire, officier d'administration.
 Duburquois (✱), médecin de première classe.
 Jardon, médecin de deuxième classe.
 Rochefort, idem.
 Bonnefoy (✱), mécanicien principal.
 Masson, agent-comptable, économiste.

Professeurs.

Saint-Germain (✱), professeur de première classe.
 De Frère-Jouan du Sein (✱), prof. idem.
 Sasias (✱), idem. idem.
 Garnault, professeur de deuxième classe.
 Macleod, idem. idem.
 Liguier, idem. idem.
 Doneaud du Plan, prof. idem.
 Mas Saint-Guiral, id. idem.
 Muro, professeur de troisième classe.
 Ponroy, idem. de quatrième classe.

Observatoire de la Marine.

De Kermarec, lieutenant de vaisseau, directeur.

Bibliothèques.

Levot (✱) conservateur de la bibliothèque du port.
 Jubiot (✱), conservateur de la bibliothèque de l'hôpital.

SERVICE DE L'INSCRIPTION MARITIME.

Quartier de Morlaix.

Morlaix, MM. Le Fer de la Motte (✱), commissaire-adjoint.
 — Pesseau, trésorier des Invalides.
 — Fournier, professeur d'hydrographie.
 Roscoff, Pellerin, sous-commissaire.

Quartier de Brest.

Brest, Turiault (✱), commissaire-adjoint.
 — Noël (✱), trésorier des Invalides.
 — N., professeur d'hydrographie.
 Le Guay, sous-commissaire.
 — Fournier, idem.
 Camaret, Latour, aide-commissaire.

Quartier de Quimper.

Quimper, MM. Rossel (*), commissaire-adjoint.
 — Cosmao (*), trésorier des Invalides.
 Concarneau, Alix, sous-commissaire.

Quartier de Douarnenez.

Douarnenez, Dary, sous-commissaire.
 Audierne, Gilly (*), sous-commissaire.

Organisation Militaire.

16^e DIVISION MILITAIRE.

*Composé de 6 subdivisions: 1^{re} Ille-et-Vilaine; 2^e Morbihan;
 3^e Finistère; 4^e Côtes-du-Nord; 5^e Manche; 6^e Mayenne.*

Etat-major de la subdivision du Finistère.

Brest, MM. BRIAND (C. *), général de brigade, commandant
 le Finistère.
 — Cailla (*), capitaine d'état-major, aide de camp.

Intendance militaire.

Brest, MM. Liais (O. *), sous-intendant militaire de 2^e classe.
 Quimper, Palasne de Champceaux (*), sous-intendant-militaire de 2^e classe.
 Brest, Hatt, adjudant d'administration.
 Quimper, Lecloarec, idem.

Etat-major de la place de Brest.

MM. Guichon (O. *), colonel, commandant la place.
 Clerget (O. *), major de cavalerie, major de place.
 Gariel (O. *), capitaine de place.
 Teurkauff (*), idem.
 Abadie, lieutenant, archiviste.

Direction d'artillerie.

Brest, MM. De Boureulle (O. *), colonel, directeur d'artillerie.
 — Pic (*), chef d'escadron-adjoint.

Direction du génie.

Brest, MM. Goury (C. *), colonel, directeur des fortifications.
 — Dormont (O. *), lieutenant-colonel, chef du génie.
 — Gautier (*), capitaine.
 — Papuchon (*), id.
 — Robida, id.
 Quimper, Attelyn (*), id.

Dépôt de Recrutement à Quimper.

MM. Andrieu (O. *), chef d'escadron, commandant le dépôt de
 recrutement et de réserve.
 Lecorre (*), capitaine adjoint.

26^e Légion de Gendarmerie.

Finistère, Côtes-du-Nord et Morbihan.

Etat-Major.

PELINTGEAS (O. *), colonel à Brest.

COMPAGNIE DU FINISTÈRE.

Quimper, MM. François (*), chef d'escadron.
 — Sistach, capitaine-trésorier.
 — Burg, maréchal des logis adjoint au trésorier.
 Brest, Saunier, brigadier, secrét. du chef de Légion.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, M. Chevreuil (*), capitaine.

Brigades à cheval.

Quimper, MM. Mas, maréchal des logis.
 — Pinson, brigadier.
 Rosporden, Robert, —
 Pont-Croix, Le Breton, —
 Brieç, Maigné, —

Brigades à pied.

Pont-l'Abbé, MM. Lang, maréchal-des-logis.
 Concarneau, Laine, —
 Douarnenez, Le Bléis, —
 Quimper, Restoux, brigadier.
 Plogastel-St-G., Guillerme, —
 Founesnant, Cieutat, —

Arrondissement de Brest.

Brest, M. Crosnier (*), capitaine.

Brigades à cheval.

Brest,	MM. Sicard, adjudant sous-officier.
Landerneau,	Kaag, maréchal-des-logis.
—	Danion, brigadier.
Lesneven,	Fender, —
Daoulas,	Tisserand, —
Saint-Renan,	Gombert, —

Brigades à pied.

Launilis,	MM. Laplagne, maréchal-des-logis.
Recouvrance,	Salaun, —
Brest,	Robin, —
Ploudalmézeau,	Dubois, brigadier.
Plabennec,	Guillemin, —

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, M. L'Homme (*), capitaine.

Brigades à cheval.

Morlaix,	MM. Morel, maréchal-des-logis.
Le Ponthou,	Jacquet, brigadier.
Landivisiau,	Le Parquier, —
Plounéour-Ménez,	Lang, —
St-Pol-de-Léon,	Rieux, —

Brigades à pied.

Landmeur,	MM. Chaignaud, maréchal-des-logis.
Plouescat,	Le Duff, brigadier.
Sizun,	Le Bourgeois, —
Morlaix,	Aurignac, —

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, M. Bluteau, lieutenant.

Brigades à cheval.

Châteaulin,	MM. Andriillon, maréchal-des-logis.
Carhaix,	Marceaux, —
Crozon,	Hamon, brigadier.
Le Faou,	Castanet, —
Brasparts,	Taillebourg, —
Locronan,	Bret, —
La Feuillée,	Orveillon, —
Châteauneuf,	Devau, —

Brigades à pied.

Châteaulin,	MM. Casteran, brigadier.
Coray,	Le Beurier, —

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, M. Robitaillié, sous-lieutenant.

Brigades à cheval.

Quimperlé,	MM. Higelin, maréchal-des-logis.
Bannalec,	Le Tourneur, brigadier.

Brigades à pied.

Quimperlé,	MM. Mouthon, brigadier.
Pont-Aven,	Le Moing, —
Scaër,	Bourdon, —

AGRICULTURE.

Conseil Général.

M. L. DE KERJÉGU (O. *), représentant le Finistère.

CHAMBRES CONSULTATIVES

Instituées par le Décret du 25 mars 1852.

Arrondissement de Quimper.

Quimper,	MM. N....
Bricc,	Boisviel (*) propriétaire à Quimper.
Concarneau,	N....
Fouesnant,	N....
Douarnenez,	A. du Frétay, maire à Ploaré.
Pont-Croix,	Hignard (*), maire de Pont-Croix, conseiller général.
Pont-l'Abbé,	N....
Plogastel-St-Germ,	Le comte de Carné (*), conseiller général.
Rosporden,	Le Rouxau de Rosencoat, maire d'Elliant, conseiller général.

Arrondissement de Brest,

Brest 1 ^{er} c.	MM. Gardin de la Bourdonnaye, juge au tribunal civil à Brest.
Brest, 2 ^e	L. de Kerjégu (O. *), directeur de la ferme-école de Kerwazec.
Brest, 3 ^e	Gélébart, propriétaire à Saint-Pierre-Quilbignon.
Daoulas,	Galmiche, propriétaire-agriculteur, à Daoulas.
Landerneau,	Cloarcc, propriétaire-agriculteur, à Landerneau.
Lannilis,	N....
Lesneven,	Le Vicomte de Forsanz, propriétaire à Kernouës.
Ouessant,	Belain-Lamotte (*), maire d'Ouessant.
Plabennec,	C. de Kermenguy, maire de Lanarvily et président du comice de Plabennec.

Ploudalmézeau, MM. Rivoal, président du comice de Ploudalmézeau.	Rohel, propriétaire-agriculteur à Ploudiry.
Ploudiry,	De Kervasdoué, maire de Locmaria-Plouzane.
Saint-Renan,	

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix,	MM. Gourdin, propriétaire à Saint-Hernin.
Crozon,	Riou, propriétaire-agriculteur, à Crozon.
Le Faou,	Th. de Pompery, (*) président du comice, conseiller général, à Rosnoën.
Châteaulin,	Lacoste, (*) conseiller gén. à Châteaulin.
Huelgoat,	Le Maître, maire de Serignac.
Châteauneuf,	Le Roux, propriétaire à Saint-Goazec.
Pleyben,	Derrien, conseiller d'arrondissement à Lennon.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix,	MM. Chabrier, professeur de chimie au collège de Morlaix.
Landivisiau,	Soubigou, maire de Plounéventer.
Lanmeur,	Le vicomte du Dresnay, maire de Lanmeur.
Plouescat,	Frédéric, de Créac'hquérault, propriétaire à Tréfléz.
Plouigneau,	Le Cte de Guerdavid, propr. à Botsorhel.
Plouzévédé,	Cadiou, agriculteur, à Cléder.
Saint-Pol-de-Léon,	De Lestang du Rusquec, maire de Sibiril.
Saint-Thégonnec,	Soubigou, agriculture de Saint-Thégonnec.
Sizun,	Le Bras, maire de Sizun.
Taulé,	Gousselin, propriétaire à Taulé.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé,	MM. Le comte du Couédic (*), conseiller général.
Arzano,	Le Romancer, président du comice agricole.
Bannalec,	Chardon, propriétaire à Bannalec.
Pont-Aven,	Hersart de la Villemarqué, maire de Nizon.
Scar,	N....

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

et Comices agricoles.

Société d'Agriculture de Quimper.

Président honoraire, M. le Préfet du Finistère. — *Président*, M. Briot de la Mallerie (✱) propriétaire à Penhars. — *Vice-présidents*, MM. Le Guay (✱) conseiller de préfecture honoraire, à Ergué-Gabéric, et Bozec, maire de Briecc. — *Secrétaire*, M. Picquenard, propriétaire à Quimper. — *Trésorier*, M. de Lécuse, propriétaire à Kerfeunteun.

Société d'agriculture de Brest.

Président honoraire, M. de Rodellec du Porzie, propriétaire à Saint-Pierre-Quilbignon. — *Président*, M. L. de Kerjégou (O. ✱), directeur de la ferme-école de Kerwazec-Trévarez. — *Vice-présidents*, MM. Villiers (✱), et Charuel (✱), propriétaires à Brest. — *Secrétaires*, MM. Gardin de la Bourdonnaye, Tranvouéz et Mauries. — *Trésorier*, M. Girault, à Brest.

Société d'Agriculture et d'Horticulture de Landerneau.

Président, M. de Lesguern, Francis. — *Vice-président*, M. Vincent, Calixte. — *Secrétaire*, M. Flagelle. — *Trésorier*, M. du Beaudiez, Henri.

Société d'Agriculture de Morlaix.

Présidents honoraires, M. le Sous-Préfet de Morlaix, et M. le comte de Tromelin (C. ✱), propriétaire à Paris. — *Président*, M. le comte de Guernisac (✱) conseiller général. — *Vice-présidents*, MM. Bienvenue, député à l'Assemblée nationale ; Guillou, propriétaire à Plouégat-Guerrand et Soubigou, agriculteur à Saint-Thégonnec. — *Secrétaires*, MM. Le Marchant et Chabrier, à Morlaix ; Andrieux, fils, à Plourin. — *Trésorier*, M. Miorcec, fils, à Morlaix.

Société maraîchère-horticole de St-Pol-de-Léon.

Président, M. Huon de Kermadec, maire de Saint-Pol-de-Léon. — *Vice-présidents*, MM. de Rodellec, Henri, et Vincent de Kerdrel. — *Secrétaire*, M. Henri Durumain. — *Trésorier*, M. Louis de Kervennoël.

Société d'Agriculture de Châteaulin.

Président, M. le Sous-Préfet de Châteaulin. — *Vice-président*, M. Marzin, négociant et maire de Port-Launay. — *Secrétaire*, M. Le Rolland, pharmacien à Châteaulin. — *Trésorier*, M. Le Marchadour, notaire à Châteaulin.

Société d'agriculture de Quimperlé.

Président honoraire, M. le Sous-Préfet de Quimperlé. — *Président*, M. Sablé, négociant à Quimperlé. — *Vice-président*, M. Bréart de Boisanger, propriétaire à Quimperlé. — *Secrétaire*, M. Audran, notaire à Quimperlé. — *Trésorier*, M. Lorans, avoué à Quimperlé.

COMICES AGRICOLES

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Comice de Fouesnant.

Président, M. Viers, juge de paix à Fouesnant. — *Vice-présidents*, MM. Parquer, notaire à Fouesnant, et Le Cain, maire de Gouesnach. — *Secrétaires* MM. de Poulpique à Fouesnant et de Cambourg, propriétaire à Gouesnach. — *Trésorier*, M. de Lanascot, fils, propriétaire à Clohars-Fouesnant.

Comice de Plogastel-St-Germain

Président, M. le comte de Carné (✱), membre du Conseil général à Plonéis. — *Vice-président*, M. Voquer, maire de Peumerit. — *Secrétaire* M. de Carné-Edmond, à Plonéis. — *Trésorier*, M. Daniel, maire de Plonéour.

Comice de Plogonnec.

Président, M. Halna du Frétay, maire de Ploaré. — *Vice-président*, MM. Louboutin, maire de Plogonnec, et Fertil, Corentin, à Plonévez-Porzay. — *Secrétaire*, M. Damey, notaire à Plogonnec. — *Trésorier*, M. Bernard, percepteur à Douarnenez.

Comice de Pont-Croix.

Président, M. Dumanoir, propriétaire à Audierne. — *Vice-président*, M. Boulain, agriculteur à Pont-Croix. — *Secrétaire*, M. Donnart, propriétaire à Goulien. — *Trésorier*, M. N....

Comice de Pont-l'Abbé.

Président, M. Arnoult, Georges, propriétaire à Quimper. — Vice-présidents, MM. Cosmao-Dumenez et Tanneau. — Secrétaire, M. Toulmont, Louis, maire de Loctudy. — Trésorier, M. Stéphan, François.

ARRONDISSEMENT DE BREST.

Comice de Daoulas.

Président, M. de Goësbriand, Francis, propriétaire à Daoulas. — Vice-président, M. Le Bras, cultivateur à l'Hôpital. — Secrétaire, M. de Goësbriand, Joseph. — Trésorier, M. Marhic, Yves, cultivateur à Irillac.

Comice de Lannilis.

Président, M. Abjean, propriétaire à Plouguerneau. — Vice-président, M. Cabon, de Plouguerneau. — Secrétaire, M. Laot, Yves, de Lannilis. — Trésorier, M. Rolland, Edouard, de Lannilis.

Comice de Lesneven.

Président, M. Perrot, Vincent, à Lesneven. — Vice-président, M. le vicomte de Forsanz, propriétaire à Kernouës. — Secrétaire, M. Léost, François, de Lesneven. — Trésorier, M. Abjean, Jean-Marie, de Ploudaniel.

Comice d'Ouessant.

Président, M. Belain-Lamotte (*), maire d'Ouessant. — Vice-président, M. Malgorn, Louis. — Secrétaire, M. Malgorn, Paul. — Trésorier, M. Stéphan, Michel.

Comice de Plabennec.

Président, M. Camille de Kermenguy, maire de Lanarvily. — Vice-président, M. Moal (*), maire de Plabennec. — Secrétaire, M. Quémeneur. — Trésorier, M. Douffer, notaire.

Comice de Ploudalmézeau.

Président, M. Rivoal, notaire à Ploudalmézeau. — Vice-président, M. Jégou. — Secrétaïres, MM. Quémeneur et Frédéric. — Trésorier, M. N...

Comice de Ploudiry.

Président, M. Boucher, maire de Ploudiry. — Vice-président, M. de la Villasse, Léon, maire de La Roche. — Secrétaire, M. Kersaudy, greffier de la justice de paix. — Trésorier, M. Roudaut, curé de Ploudiry.

Comice de Saint-Renan.

Président, M. Poullaouec, maire de Ploumoguier. — Vice-président, M. Jacolot, maire de Saint Renan. — Secrétaire, M. N..., — Trésorier, M. Ollivier, agent-voyer à Saint-Renan.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Comice de Carhaix.

Président, M. Billioray, Jules, propriétaire à Saint-Hernin. — Vice-Présidents, MM. Le Follérou et Postollec. — Secrétaire, M. Le Follérou, Guillaume. — Trésorier, M. Grenet, Victor.

Comice de Châteauneuf.

Président, M. L. de Kerjégu (O. *), directeur de la ferme-école de Kerwazec-Trévarez. — Vice-président, M. Lucien Leroux, propriétaire à Châteauneuf. — Secrétaire, M. Guéguen, greffier de la justice de paix. — Trésorier, M. Lallour, percepteur.

Comice de Crozon.

Président, M. Mercier, propriétaire à Crozon. — Vice-président, M. Pellet, Emile, notaire à Crozon. — Secrétaire, M. Graveran, Siméon. — Trésorier, M. Boudenan.

Comice du Faou.

Président, M. Th. de Pompery (*), conseiller général à Rosnoën. — Vice-président, M. Charuel, maire du Faou. — Secrétaire, M. Traonouez, notaire au Faou. — Trésorier, M. Lestir, instituteur au Faou.

Comice du Huelgoat.

Président, M. Collobert, maire de Locmaria. — Vice-président, M. Le Citol, maire du Huelgoat. — Secrétaire, M. Le Maître, maire de Scrignac. — Trésorier, M. Ropars, fils, à Bolazec.

Comice de Pleyben.

Président, M. Le Breton, Louis, médecin à Pleyben. — Vice-présidents, MM. Berthélémy et Lemenn. — Secrétaire, M. Tur-lucher, instituteur à Pleyben. — Trésorier, M. Lenogré, secrétaire de la mairie de Pleyben.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Comice de Lanneur.

Président, M. Guillou, Constant, juge de paix. — Vice-présidents, MM. Mahé, Tassel et de Forsanz. — Secrétaire, M. Savidan, notaire à Lanneur. — Trésorier, M. le vicomte de Kersauson, propriétaire à Plouézoc'h.

Comice de Landivisiau.

Président, M. Abgrall, propriétaire à Lampaul. — Vice-président, M. Pouliquen, propriétaire à Landivisiau. — Secrétaire, M. Le Saint, greffier de la justice de paix. — Trésorier, M. Guillou, maire de Guimilliau.

Comice de Plouescat.

Président, M. Pinvidic, maire de Plouescat. — Secrétaire, M. Grall, cultivateur à Plouescat. — Trésorier, M. Cadiou, cultivateur à Plouescat.

Comice de Plouigneau.

Président, M. le comte de Guernisac (*), conseiller général. — Vices-présidents, MM. Silliau, Saout et Camus. — Secrétaires, MM. Roger, médecin, et Keromen, propriétaire. — Trésorier, M. Guiner, cultivateur à Plouigneau.

Comice de Plouzévédé.

Président, M. Emile de Kermenguy, propriétaire à Cléder. — Vice-président, M. Caill propriétaire à Plouzévédé. — Secrétaire, M. Tanguy, notaire à Berven. — Trésorier, M. Du Vergier.

Comice de Saint-Pol-de-Léon.

Président, M. Huon de Kermadec, maire de Saint-Pol-de-Léon. — Vice-président, M. Deschamps, à Roscoff. — Secrétaire, M. Durumain, à Saint-Pol-de-Léon. — Trésorier, M. Le Floch, à Saint-Pol-de-Léon.

Comice de Saint-Thégonnec.

Président, M. L.-L. Soubigou, à Saint-Thégonnec. — Vice-président, M. J.-F. Pouliquen. — Secrétaire, M. Homon-Kerdaniel, Edouard. — Trésorier, M. J.-F. Fichou.

Comice de Sizun.

Président, M. Le Bourg, notaire à Sizun. — Vice-présidents, MM. Le Bras, propriétaire à Locmélard, et Pouliquen, propriétaire à Commana. — Secrétaires, MM. Quéinnec et Tanguy. — Trésorier, M. Euzen, maire de Saint-Sauveur.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Comice d'Arzano.

Président, M. Le Romancer, notaire à Guilligomarch. — Vice-président, M. Richard, propriétaire à Rédéné. — Secrétaire, M. Le Goff cultivateur à Locunolé. — Trésorier, M. Guyonyarc'h, propriétaire à Arzano.

Comice de Bannalec.

Président M. N... — Vice-président, M. Chardon, maire de Bannalec. — M. Lescoat, trésorier-secrétaire.

Canton de Pont-Aven.

Président, M. de Mauduit, maire de Riec. — Vice-président, M. de Solminihac, Auguste. — Secrétaire, M. Le Duigou, notaire à Pont-Aven. — Trésorier, M. de Solminihac. Emile, prop. à Nével.

Comice de Scaër.

Président, M. de Kerjégou, Francis (*), conseiller général. — Vice-président, M. N... — Secrétaire, M. Rodallec, agriculteur à Scaër. — Trésorier, M. Le Duigou, notaire à Scaër.

Ferme-Ecole de Kerwazec. (Trévarez).

M. L. DE KERJÉGU (O. *), directeur.

La Ferme-Ecole de Kerwazec, située en la commune de Saint-Goazec, canton de Châteauneuf, a été fondée par arrêté ministériel du 22 décembre 1847.

Cet Etablissement est destiné à former de bons chefs de culture, de bons contre-maîtres ruraux ; en un mot, des agents éclairés, propres à hâter les progrès de l'agriculture locale. Chaque année, dix-huit nouveaux élèves sont admis ; le temps complet d'études et de séjour à l'école est de deux ans. Les élèves apprentis sont employés à tous les travaux de l'exploitation, qu'ils exécutent comme le feraient des ouvriers recevant un salaire. Les élèves entrants doivent être âgés de dix-sept ans au moins.

Jury institué auprès de la Ferme-Ecole

MM. L. de Kerjégu (O. ✱), directeur. — L'abbé Alexandre, chanoine. — Olive, professeur d'agriculture. — Lacoste (✱) conseiller général. — Max. Le Breton conseiller général. — Th. de Pompery (✱), conseiller gén., président du comice du Faou. — Fagon, maire de Milizac. — Soubignon propriétaire à Saint-Thégonnec. — Le Roux, propriétaire à Châteauneuf. — Arnoult, président du comice de Pont-l'Abbé.

ÉCOLE PRATIQUE

D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE

Au Lézardeau (près Quimperl.).

Crée par décret du 27 avril 1861.

M. PHILIPPART, directeur.

Le personnel de cet Établissement comprend :

- 1° Un Directeur-Professeur ;
- 2° Un Chef irrigateur, suppléant le Directeur ;
- 3° Un Sous-chef irrigateur, surveillant les travaux ;
- 4° Un Jardinier.

ÉCOLE SPÉCIALE.

des Enfants de la campagne, dite des LIKÈS, à Quimper.

Une Chaire d'Agriculture et une Ferme d'application dirigée par le professeur sont annexées à cette Ecole depuis 1843.

M. OLIVE, professeur d'Agriculture.

Commission d'inspection et de surveillance instituée auprès de la Ferme d'application.

MM. N....

Th. de Pompery (✱), conseiller général.

V. Roussin, conseiller général.

P. Le Guay (✱), conseiller de préfecture honoraire.

Le comte de Carné (✱), membre de l'Académie française.

conseiller général.

Du Fretay, propriétaire à Plouaré.

Bozec, conseiller d'arrondissement.

Commissions de statistique.

En exécution du décret du 1^{er} juillet 1852, une Commission permanente de statistique a été instituée dans chacun des quarante-trois cantons du département.

Voici les noms des Présidents et Secrétaires de chacune de ces Commissions.

Arrondissement de Quimper.

Briec,	MM. Bozec, maire de Briec, président.
—	Guéguen, secrétaire.
Concarneau,	Leyer, juge de paix, président.
—	Morel, négociant, secrétaire.
Douarnenez,	Du Fretay, président.
—	Guichoux, secrétaire.
Fouesnant,	Viers juge de paix, président.
—	Parquer, maire de Fouesnant, secrétaire.
Plogastel-St-Germ.	Delplanque, juge de paix, président.
—	De Carné (✱), conseiller général, et Voquer, maire de Peumerit, secrétaire.
Pont-Croix.	Hignard (✱), conseiller général, maire de Pont-Croix, président.
—	N [°] , secrétaire.
Pout-l'Abbé,	N [°] , président.
—	Le Folcalvez, secrétaire.
Quimper,	N [°] , président.
—	Ch. Rabot, (✱ O. A.), conseiller de préfecture secrétaire.
Rosporden,	Donval, juge de paix, président.
—	Balcon, secrétaire.

Arrondissement de Brest.

Brest,	MM. Le Sous-Préfet, président.
—	N [°] , secrétaire.
Daoulas,	Fouillard, juge de paix, président.
—	N [°] , secrétaire.
Landerneau,	Vaumousse, président.
—	Maupin, secrétaire.
Lannilis,	Billiard, juge de paix, président.
—	N [°] , secrétaire.

Lesneven, MM. Grée-Villeneuve, juge de paix, président.
 — N[°], secrétaire.
 Ouessant, Evanno, juge de paix, président.
 — Malgorn, greffier, secrétaire.
 Plabennec, Moal (*), maire de Plabennec, président.
 — Morvan, secrétaire.
 Ploudalmézeau, Vincent, juge de paix, président.
 — Ollivier, greffier, secrétaire.
 Ploudiry, Babo, juge de paix, président.
 — Bertelot, instituteur, secrétaire.
 Saint-Rean, Jaouen, juge de paix, président.
 — N[°], secrétaire.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, MM. Le sous-préfet, président.
 — Marzin et Tourbiez (*), secrétaires.
 Carhaix, De Lézéleuc, juge de paix, président.
 — Le Moine, secrétaire.
 Châteauneuf, Séré, juge de paix, président.
 — Guéguen, secrétaire.
 Crozon, Louboutin, maire, président.
 — Taburet, secrétaire.
 Le Faou, LeMenn, juge de paix, président.
 — Charuel, secrétaire.
 Huelgoat, Fégéan, président.
 — Toullec, secrétaire.
 Pleyben, Richard, juge de paix, président.
 — Turlucher, instituteur, secrétaire.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau, MM. N[°] président.
 — Lazennec, instituteur, secrétaire.
 Lanmeur, N[°], président.
 — Le Yaouanc, notaire, secrétaire.
 Morlaix, N[°], président.
 — N[°], secrétaire.
 Plouescat, De Ploësquellec, juge de paix, président.
 — Madelèneau, secrétaire.
 Plouigneau, N[°], président.
 — Roger, médecin, secrétaire.
 Plouzévédé, Chaudy, juge de paix, président.
 — Tanguy, notaire, et de Kermenguy, proprié-
 — taire, secrétaires.

St-Pol-de-Léon, MM. N[°], président.
 — Le Hir, secrétaire.
 Saint-Thégonnec, N[°], président.
 — N[°], secrétaire.
 Sizun, Boucher, juge de paix, président.
 — N[°], secrétaire.
 Taulé, Floch secrétaire.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano, MM. Buguel, juge de paix, président.
 — De Berdouaré, notaire, secrétaire.
 Bannalec, Charuel, juge de paix, président.
 — De St-Georges, propriétaire, secrétaire.
 Pont-Aven, De Mauduit, maire de Riec, président.
 — Le Duigou, notaire, secrétaire.
 Quimperlé, N[°], président.
 — Audran, notaire, secrétaire.
 Scaër, N[°], président.
 — Rodallec, secrétaire.

DÉPOTS D'ÉTALONS.

Hennebont, MM. QUINCHEX, directeur.
 Lamballe, BENNETEAU, directeur.

*Stations du département comprises dans la circonscription
 d'Hennebont.*

Quimper, Melgven, Carhaix, Brieç, Rosnoën et l'ont-Croix.

Stations comprises dans la circonscription de Lamballe.

Morlaix, Plouigneau, Plouescat, Saint-Pol-de-Léon, Lesneven,
 Ploudalmézeau et Saint-Renan.

Société hippique de Saint-Pol.

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
 L'Inspecteur des Haras, pour l'arrondissement de l'Ouest,
 président de droit.

MM. Le Sous-Préfet de Morlaix, vice-président honoraire.
Damesme, propriétaire,
De Kermenguy, Emile, vice-président.
Paul Jégou du Laz, secrétaire.
Huon de Kermadec, trésorier.

Société Hippique de Lesneven.

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
Le vicomte Paul de Forsanz, président.
Cloarec et L. de Kerjégu (O. *), vice-présidents.
F. de Roquefeuil, trésorier.
H.-M. Tanguy, secrétaire.

Société Hippique de Saint-Thégonnec.

MM. Soubigou, Jean-Louis, président.
Quéinnec, Jean-Louis, vice-président.
Le Roux, Léon, secrétaire.
Pouliquen, trésorier.

COURSES DE CHEVAUX.

Hippodrome de Cuzon, près Quimper.

COMMISSION.

MM. Le Préfet, président honoraire.
Briot de la Mallerie (*), vice-Président.
Le Guillou, secrétaire.
Lequéau, trésorier.

Hippodromé de Morlaix.

COMMISSION.

MM. Le Sous-Préfet, président honoraire.
Le comte de Guernisac (*), président.
Homon (*), trésorier.
Frébourg, secrétaire.

SOCIÉTÉ VÉTÉRINAIRE DU DÉPARTEMENT à Morlaix.

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
Le Sous-Préfet de Brest, vice-président honoraire.
Kerzéan, président pour le Finistère.
Boivin, — pour les Côtes-du-Nord.
N..., secrétaire-perpétuel
Le Goff, secrétaire, trésorier pour les Côtes-du-Nord.
Morel, fils, trésorier.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES.

MM. Kerzéan, à Landerneau.
Tanguy, —
Morel, fils, à Morlaix.
Le Coz, —
Jourdat, à Brest.
Hoog, à Quimper.

MM. Lucien, Paul, à Saint-Pol-
de-Léon.
Binet, à Quimperlé.
Bergot, à Lannilis.
Le Roux, à Saint-Renan.
Antony, à Châteaulin.

Chambres et Tribunaux de Commerce.

Chambre de Commerce de Brest.

MM. de Kerjégu (*), président ; Mer, vice-président ; Ed.
Pesron (*) ; Tissier, aîné (*) ; Heuzé, fils ; Le Tessier de Lau-
nay, (*) ; Kerros (*) ; Chevillotte, Albert ; Dubreuil (*).

Chambre de Commerce de Morlaix.

MM. Corbière (*), président ; Homon, père ; Frébourg (*) ;
Andrieux ; Ed. Puyo ; Cariolet ; V. Braouézec ; Le Hir, J.-M.
trésorier ; Charles Briand ; Panneau, secrétaire.

Tribunal de Commerce de Quimper.

MM. De la Hubaudière (*), président ; Feillet, Alavoine,
Mallebay, juges ; Fongeray et Govin, juges suppléant ; Le
Bihan, greffier.

Tribunal de Commerce de Brest.

MM. Chevillotte, président ; Lemonnier, Lefournier, Guézennec, Louis, Boëlle, juges ; Vincent, Emile ; Mazurié, François, juges-suppléants ; Ambroise greffier.

Tribunal de Commerce de Morlaix.

MM. Puyo, président ; Homon, Le Gac, Le Hir et Lemoign, juges ; Estrade, Kérébel, Viehot et camus, juges-suppléant ; Panneau greffier.

Commissaires-Priseurs.

Quimper, M. N.... ; Brest, MM. Poitevin, Pouliquen et Le Pors ; Morlaix, M. Sevrain.

Service des Poids et Mesures.

Vérificateurs d'arrondissement.

Quimper et Quimperlé, M. N.... ; Brest, M. Bertray ; Châteaulin, M. Cotten ; Morlaix, M. Binet.

Agents de change et Courtiers

COURTIERS MARITIMES. — Brest, MM. Aumaitre, Castagné, Jouve, Lequerré, Laurent. — Landerneau, M. Pivert. — Morlaix MM. Lardet et Le Grand.

Consuls et Agents consulaires.

Des nations étrangères.

ANGLETERRE. — Brest, M. Richard Levinge Swift, consul de S. M. Britannique pour les départements du Finistère et du Morbihan.

BELGIQUE. — Brest, M. de Kerjégu (*).

BRÉSIL. — Brest, M. Kerros (*), vice-consul pour le Finistère,

DANEMARK. — Brest, M. Kerros (*), vice-consul ; Morlaix, M. Miorcec, vice-consul.

ESPAGNE. — Brest, M. Kerros (*), vice-consul ; Morlaix, M. Victor, Alexandre, vice-consul.

RUSSIE. — Brest, M. Alfred Kerros, vice-consul.

CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD. — Brest, M. Kerros (*), consul.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Brest, M. Kerros (*), agent consulaire.

TURQUIE. — M. Le Fèvre, fils, consul.

PORTUGAL. — Brest, M. Alfred Kerros, vice-consul.

AUTRICHE. — Brest, M. de Kerjégu (*), agent consulaire.

SUÈDE ET NORVÈGE. — Brest, M. Kerros (*), consul pour l'arrondissement. — Morlaix, M. Miorcec, vice-consul. — Quimper, M. Frochen. — Landerneau, M. Radiguet. — Concarneau, M. H. Frochen.

PAYS-BAS. — Brest, M. Pesron (*), consul. — Morlaix, M. Boschet, Marin. — Audierne, M. de Léluse-Trévoédal.

LISTE

des Médecins, Officiers de santé, Pharmaciens et Sages-Femmes exerçant dans le Finistère.

ARRONDISSEMENT DE BREST.

Docteurs en médecine

MM.	Brest.	MM.	Brest.
Aubry,	—	Chassaniol, (*)	—
Caradec, Th.	—	Dauvin,	—
Caradec, Louis,	—	Le Tersec,	—
Caroff (*),	—	Payen,	—
Daniel (*),	—	Peuquer,	—
De Léseleuc,	—	Testard,	—
De Laporte,	—	Vaucel,	—
Foll,	—	Le Dantec, à Plougastel.	—
Guichet,	—	Alavoine, à Landerneau.	—
Lairan,	—	Riou de Kerprigent.	—
Le Do,	—	Marvau, (*), à Lannilis.	—
Le Hir,	—	Barbanson, à Lesneven.	—
Mirié,	—	Deschamps,	—
Allain,	—	Bergot,	—
Chabassu,	—	Le Large, à Lannildut.	—
Arner,	—	Bermont, à Saint-Renan.	—
Echalhier,	—	Cocaign,	—
Tourbiez,	—		

Officiers de Santé.

MM.	MM.
Delatre, à Brest.	Lamotte (*), à Ouessant.
Boulard, à Saint-Pierre.	Massé, au Conquet.
Salsac, à Lannilis.	Morel, à Ploudalmézeau.

Pharmaciens.

MM.	MM.
Bionard, à Brest.	Caresmel, à Brest.
Constantin, —	Herland, —
Gay, —	Guichet, —
Lair, —	Philippe, —
Le Poix, —	Tourbiez, —
Nicole, —	Dubourdieu, à Landerneau.
Provost, —	Guilmin, —
Daniel, —	Plainfossé, à Lesneven.
Fontaine, —	

Sages-Femmes.

MMmes	MMmes
Copillet, à Brest.	Dalidec, à Plogastel.
V ^e Guillaume, —	V ^e Lagadec, à Guipavas.
Raimondi, —	V ^e Nicolas, —
Coreuff, —	Carion, —
Ollivier, —	Dérée, à Landerneau.
Elice, —	Perrot, —
Perrot, —	Martin, à Lannilis.
Roué, —	Bronar, à Plouguerneau.
Cardinal, —	Abjean, à Plouneour-Trez.
Mutzie, —	V ^e Coliaux, à Lesneven.
Mazé, —	Bécheu, —
Lemoine, —	Le Guen, à Plouguerneau.
Rumeur, —	André, à Kerlouan.
Vargues, à Lambézellec.	Le Guen, à Ouessant.
Billand, —	Thomas, à Ploudaniel.
Coulin, —	Prat, à Landunvez.
Quéré, —	Arzur, à Ploudalmézeau.
Monlezun, —	Lemao, à l'île Molène.
Goliot, à Saint-Pierre.	Mahieu, à Plabennec.
V ^e Nédélec, —	Maupas, à Landerneau.
Bergot, à Daoulas.	

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Docteurs en médecine.

MM.	MM.
Halléguen (*), à Châteaulin.	Le Bolloc'h, à Carhaix.
Baley, —	Banéat, —
Liégar, —	Louboutin, à Crozon.
Le Breton, à Pleyben.	Landouar, —
Le Breton, fils, —	Bavay, à Landévennec.
Dubuisson, à Châteauneuf.	Guillet, au Faou.
Bernard, Alf., à Carhaix.	

Officiers de Santé.

MM.	M.
Buors, à Pleyben.	Quéré, à La Feuillée.
David, à Châteauneuf.	

Pharmaciens.

M. Charlopin, à Carhaix.	M. Le Rolland, à Châteaulin.
--------------------------	------------------------------

Sages-Femmes.

MMmes	MMmes
Le Roux, à Carhaix.	Mario, au Faou.
V ^e Mercier, —	Louarn, à Crozon.
Mazeau, au Faou.	Quémener, —
Morvan, —	Prigent, à Huelgoat.
Picard, à Port-Launay.	Cevaër, à Argol.
Vaillant, au Faou.	

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Docteurs en médecine.

MM.	MM.
Lannurien, à Morlaix.	De la Carduchère, à Morlaix.
Le Bozec, —	Le Febvre, —
Delannegrie, —	Le Hir, —
Duquesne, —	Pennanech, —
Geffroy, —	Lestyr, —
Richer de Forges, à Morlaix.	Lozach, à Plourin.
Cabon de Mésormel, à Plouescat.	Guillou, à Saint-Pol-de-Léon.
Cozanet, à Landivisiau.	Liscoat, —
Démel, —	Le Gris, à Morlaix.
Denis, à Roscoff.	

Officiers de Santé.

MM.
Folgalvez, à Lanmeur.
Le Moine, à Plouescat.
Rideau, —

MM.
Roger, à Plouigneau.
Lahellec, à Guerlesquin.

Pharmaciens.

MM.
L'Hermite, à St-Pol-de-Léon.
Thésée, —
Déniel, à Landivisiau.
Le Fèvre, à Morlaix.
Guégan, —

MM.
Le Mout, à Morlaix.
Picaud, —
Le Hir, —
Mahé, à St-Pol-de-Léon.

Sages-Femmes.

MMmes
Bohic, à Saint-Pol-de-Léon.
Querné, —
Boudet, à Sizun.
V^e Bléas, à Roscoff.
Charles, à Cléder.
Collet, à Plouénan.
Herland, à Guerlesquin.
Gaubert, à Plouigneau.
Hervéou, à Pleybert-Christ.
Mével, à Commana.
Déniel, à Plounéventer.
Penduff, —
Dagorn, à Sizun.

MMmes
Fustec, à Plouigneau.
Lhèrec, à Taulé.
Le Lons, à Saint-Thégonnec.
Tournier, à Plouescat.
Mocaër, à Plouvorn.
Raphaël, à Morlaix.
Morel, —
Guédon, —
Picard, —
Péran, à l'île-de-Batz.
Salaun, à Landivisiau.
Nicolas, à Taulé.
Thomas, à Plounévez-Lochrist.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Docteurs en médecine.

MM.
Le Caër, à Quimper.
Chauvel (*), —
Lallour, —
Fatou, —
Baume, —
Coffec, —
Chauvel, fils, —
Piriou, —

MM.
Simon de Villeneuve, à Quimper.
Louarn, à Audierne.
Galzain, à Concarneau.
Morvan, à Douarnenez.
Le Clerc, à Pont-l'Abbé.
Cosmao-Duménez, —
Guéguen, —
Verdier, —

Officier de Santé. — M. Johnston, à Audierne.

Pharmaciens.

MM.

Fatou, à Quimper.
Fautrel, —
Le Bris, —

MM.

Morel, à Quimper.
Boyé, à Douarnenez.
Lainé, à Pont-l'Abbé.

Sages-Femmes.

MMmes
Le Gall, à Quimper.
Chacun, à Concarneau.

MMmes
Laporte, à Fouesnant.
Le Bras, à Pont-l'Abbé.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Docteurs en médecine.

MM.
Le Louédec, à Quimperlé.
Martin, —

MM.
Bijon, à Quimperlé.
Salaun (*), à Bannalec.

Officiers de Santé.

M. Quilliou, à Quimperlé. | M. Ollivier, à Pont-Aven.

Pharmacien. — M. Tanguy, à Quimperlé.

Sages-Femmes.

MMmes
Le Blanc, à Quimperlé.
Nestour, —
Horel, —

MMmes
Caignard, à Clohars-Carnoët.
Sellin, à Pont-Aven.

Médecins des Épidémies.

Arrondissement de Quimper, MM. Chauvel, père (*).
— de Brest, Daniel (*).
— de Châteaulin, Baley.
— de Morlaix, Richer de Forges.
— de Quimperlé, Beaugendre (*).

Médecins des Prisons.

Quimper, Dr Chauvel, père (*); Brest, Daniel (*); Châteaulin, Baley; Morlaix, Pennanech; Quimperlé, Le Louédec.

Cours départemental d'accouchement

A BREST.

Le docteur CAROF (*) directeur.

MÉDECINS-VACCINATEURS.

Indication des centres de vaccination qu'ils desservent.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des officiers vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Brest.</i>		
1	Brest.	DAUVIN, docteur-médecin à Brest.
2	Lambézellec, Gouesnou, Bohars, Guilers, Saint-Marc.	LE DO, doct.-médecin à Lambézellec.
3	Brest côté de Recouvrance, St-Pierre-Quilbignon.	LAIRANT, docteur-médecin à Brest.
4	Daoulas, Hanvec, Mescam (en Hanvec) Irillac, Hôp.-Camfrout, Logona, Rumengol, St-Eloy, Le Tréhou	GUILLET, docteur-médecin au Faou.
5	Loperhet, Plougastel, Penastéren Plougastel, Dirinon, St-Urbain.	ALAVOINE, médecin à Landerneau.
6	Landerneau, Pencran, Plouédern, Saint-Thonan, Trémaouézan.	idem.
7	La Forêt, Saint-Divy, Guipavas, Kersaint-Plabennec, Ste-Barbe en Guipavas.	CARADÉC, docteur-médecin à Brest.
8	Guissény, Keriber en Guissény, Landéda, Lannilis, St-Frégant, Plouguerneau, Tréménach en Plouguerneau.	SALSAC, officier de santé à Lannilis.
9	Goulven, Kerlouan, Kernouez, Le Folgoët, Lesneven, Ploudaniel, St-Eloy (en Poudaniel), Plouider, Pont-du-Châtel (en Plouider, Plounéour-Trez, St-Méen-Trégarante.	BARBANSON, docteur-médecin à Lesneven.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
10	Ile-Molène, Ouessant	Belain-Lamotte (x) officier de santé à Ouessant.
11	Bourg-Blanc, Coat-Méal, Guipronvel, Kernilis, Lanarvily, Le Drennec, Milizac, Loc-Brévalaire, Plabennec, Plouvien, Tarric (en Plouvien), Tréouergat, St-Jean-Banalan (en Plouvien).	BERGOT, doct.-médecin à Lesneven.
12	Lampol-Ploudalmézeau, Landunvez. Ploudalmézeau, Portsal (en Ploudalméz), Plouguin, Loc-Mazé (en Plouguin), Saint-Pabu, Tréglonou, Kéralouret (en Plouguin).	SALSAC, officier de santé à Lannilis.
13	Brèles, Lanildut, Larret, Plourin, Penendreff (en Plourin), Porspoder, Laber (en Porspoder).	MASSÉ, officier de santé au Conquet.
14	La Martyre, Lanneufret, La Roche, Ploudiry, Tréflévénez, Loc-Eguiner.	ALAVOINE, doct.-médecin à Landerneau.
15	Le Conquet, Lanrivoaré, Loc-Maria-Plouarzel, Trézien (en Plouarzel), Ploumoguier, Lambert (en Ploumoguier), Lampol-Plouarzel, Plougonvelin, Plouzané, la Trinité (en Plouzané), St-Renan, Trébabu.	MASSÉ, officier de santé au Conquet.
<i>Arrondissement de Châteaulin.</i>		
16	Carhaix, Clédén-Poher, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin, Plouguer, Plounévélzel, Spézet.	Mme MADEC, sage-femme à Carhaix.
17	Locronan, Châteaulin, Saint-Coulitz, Dinéault, St-Ségal, Cast, St-Nic, Ploëven, Plomodiern. Pt-Launay.	BALEY, doct.-méd. à Châteaulin.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS, et résidences des offic. vaccinateurs.
	Plonévez-Porzay, Quéménéven, Le Kergoat (en Quéménéven), Pont-de-Buis (en Quimerch), Kerlaz (en Plonévez-Porzay).	
18	Châteauneuf, Collorec, Le Quilliou (en Collorec), Landeleau, Plonévez-du-Faou, Saint-Herbot (en Plonévez-du-Faou).	DUBUISSON, doct.-médecin à Châteauneuf.
19	Saint-Goazec, Saint-Thois, Coray, Leuhan, Laz, Trégourez.	Idem.
21	Camaret, Roscanvel, Landévennec, Lanvéoc (en Crozon), Talagroas (en Crozon).	LANDOUAR, doct.-médec. à Crozon.
22	Telgruc, Argol, Trégarvan, Crozon, Saint-Hernot (en Crozon), Saint-Fiacre (en Crozon.)	LOUBOUTIN, doct.-médec. à Crozon.
23	Le Faou, Quimerch, Lopérec, Rosnoën, Logonna-Quimerch.	GUILLET, docteur-médec. au Faou.
24	Poullaouen, St-Tudec (en Poullaouen) Loc-Maria, Huelgoat, Scrignac, Coatquéau (en Scrignac), Berrien, La Feuillée, Plouyé, Bollazec, St-Sébastien (en Poullaouen).	LEFEBVRE, doct.-médecin à Morlaix.
25	Pleyben, Lannédern, Braspars, Saint-Rivoal (en Braspars), Botmeur, Brennilis (en Loqueffret), Loqueffret, Guénily (en Pleyben), Pont-Keryau, (en Pleyben).	BUORS, officier de santé à Pleyben.
26	Le Cloître, Lennon, Edern, Gouézec, Lothey.	BUORS, officier de santé à Pleyben.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Morlaix.</i>		
27	Morlaix, Garlan, Ploujean, St-Martin-des-Champs.	DE LA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix.
28	Penzès (en Taulé), Taulé, Henvic, Sainte-Seve, Guiclan.	LEFEBVRE, doct. méd. à Morlaix.
28 bis	Carantec, Locquéholé, Saint-Jean-du-Doigt, Plougasnou, Plouézoc'h.	DE LA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix.
29	Plourin, Le Cloître, La Croix Verte (au Cloître), Saint-Thégonnec, Ste-Brigitte (en St-Thégonnec), Kerfeult (en Saint-Thégonnec), Plounéour-Ménez, Loc-Eguiner, Le Rellec (en Plonéour-Ménez), Pleybert-Christ, Kéravézen (en Pleybert-Christ), Pen-ar-Quinquis (en Pleybert-Christ).	DE LANNÉGRIE, docteur-médecin à Morlaix.
30	St-Pol-de-Leon, Ile-de-Batz, Roscoff.	GUILLOU, Louis, doc.-méd. à St-Pol.
31	Plougoulm, Sibiril, Plouénan, Mes-paul.	Idem.
32	Guimiliau, Saint-Sauveur, Commana, Sizun, Loc-Mélard, Lampaul.	SANQUER, méde- cin à Morlaix.
33	Landivisiau, Plougourvest, St-Servais, Bodilis, Plounéventer, St-Derrien, en Plounéventer).	LECONTE, docteur- médecin à Lan- divisiau.
34	Locquirec, Guimaëc, Plouégat-Guer-rand, Lanneur.	ROGER, médecin à Plouigneau.
35	Ponthou, Plouégat-Moysan, Ploui-gneau, Plougouven, Guerlesquin,	Idem.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
	Botsorhel, Lannéanou, Lanleya (en Plouigneau), Saint-Eutrope (en Plougonven).	
36	Plouescat, Plougar, Plounévez-Lochrist, Lanhouarneau, Tréfléz.	LECONTE, d.-méd. à Landivisiau.
37	Plouzévédé, Cléder, Saint-Vougay, Plouvorn, Tréflaouénan, Trézilidé.	LISCOAT, médecin à Saint-Pol.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>		
38	Quimper, Kerfeunteun, Kérancloarce (en Kerfeunteun), Ergué-Armel, Pluguffan, Penhars, Plomelin.	LALLOUR, docteur-méd. à Quimper.
39	Gouesnac'h, Brieç, Landudal, Landrévarzec (en Brieç), Ste-Cécile (en Brieç), Kerdrain (en Brieç), Langolen, Croix-de-Saint-André (en Ergué-Gabéric), Sulvintin (en Ergué-Gabéric), Lostanguillec (en Ergué-Gabéric), Plovan, Peumerit, Tréogat, Saint-Evarzec, Pleuven.	idem.
40	Plogastel-St-Germain, Saint-Germain (en Plogastel), Lababan (en Pouldreuzic), Pouldreuzic.	Idem.
41	Clohars-Fouesnant, Plonéis, Guen-gat, Plogonnec, Saint-Albin (en Plogonnec), Perguet, Bénodet (en Perguet).	LE CAER, docteur-méd. à Quimper.
42	Douarnenez.	JACO, doct.-médec. à Douarnenez.
43	Poullan, Tréboul (en Poullan), Pouldergat, Pouldavid (en Pouldergat), Ploaré, Le Juch (en Ploaré).	Idem.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
44	Concarneau, Lanriec, Beuzec-Cond, Fouesnant, La Forêt (en Fouesnant), Trégunc.	GALZAIN, docteur-médecin à Concarneau.
45	Audierne, Goulien, Esquibien, Cléden-Cap-Sizun, Plogoff, Primelin, Ile-de-Seins.	JOHNSTON médecin à Audierne.
46	Pont-Croix, Guilers, Plozévet, Mahalon, Landudec, Plouhinec, Meilars, Beuzec-Cap-Sizun.	Idem.
47	Rosporden, Elliant, Tourc'h, Saint-Yvi.	VERDIER, doct.-m. à Rosporden.
48	Pont-l'Abbé, Lœctudy, Penmarch, Iletudy, Plobannalec, Combrit, Saint-Jean-Trolimon.	LALLOUR, doct.-m. à Quimper.
49	Plomeur, Tréméoc, Trefflagat, Tréguennec, Plonéour.	Idem.
<i>Arrondissement de Quimperlé.</i>		
50	Querrien, Kernével, Saint-Thurien, Scaër, Bannalec, Locunolé.	SALAUN, *, docteur-médecin à Bannalec.
51	Quimperlé, Arzano, Guilligomarch, Rédéné.	LE LOUÉDEC, méd. à Quimperlé.
52	Baye, Le Trévoux, Tréméven, Mellac.	BIJON, doct.-méd. à Quimperlé.
53	Clohars-Carnoët, Moëlan, Riec.	MARTIN, d.-méd. à Quimperlé.
54	Pont-Aven, Névez, Nizon, Melgven.	OLLIVIER, médecin à Pontaven.

ADMINISTRATION SANITAIRE

du Finistère.

DIRECTION (1).

MM. MIRIEL, directeur de la santé.
MONDOT, lieutenant de la santé.
BARRELIER, agent sanitaire, receveur.
DÉNIEL, garde consigne.

Service des Quarantaines et du Lazaret.

MM. BRUN, CHITRE, RESMOND et GLOAGUEN (*), gardes de santé.

Service des Ports du Littoral.

Agents sanitaires.

MM.
Kerbiriou, à l'Abervrac'h.
Brézé, à Argenton.
Saout, à Audiern.
Bazin, à Bénodet.
Borvo, à Camaret.
Petit et Riou, à Concarneau.
Péron, au Conquet.
Couton, à Douarnenez.
Laboissière, —
Conotte, à Douélan.
Prigent, à Dourduff.
Cornec, au Guilvinec.
Le Guen, à l'Île-de-Batz.
Touraine à l'Île-Tudy.

MM.
Palisse, à Landévennec.
Godec, à Laber-Benoît.
Huet, à Laber-Ildut.
Grall, à Locquenolé.
Bougon, à Port-Melon.
Moncus, à Pempoul.
Philippot, au passage de Plou-gastel.
Brénéol, à Penmarch.
Couture, à Plouescat.
Périer, à Pontusval.
Rayalec, à Portsal.
Guédon, à Roscoff.
Guénézan, à Roscanvel.

Il y a en outre, un Conseil sanitaire à Brest, qui est consulté chaque fois qu'une circonstance relative à la santé publique exige que le Directeur de la santé en provoque la convocation.

(1) Les Bureaux de la Direction du Service sanitaire sont situés à Brest, sur la jetée ouest du port de commerce. — Le Lazaret de Trébéron est ouvert aux navires de toute provenance.

Conseil sanitaire de Brest.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Le Directeur des douanes.
Le Directeur de la santé.	Un membre du Conseil municipal.
Le Maire de Brest.	Le président de la Chambre de commerce.
Le Commandant de place.	Le vice-président du Conseil d'hygiène publique.
Deux officiers supérieurs de la marine.	
Le Directeur du service de santé de la marine.	

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

et de Salubrité.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

MM.	MM.
Le Préfet, président.	Baume, directeur de l'asile des aliénés,
Chauvel (*), méd. des prisons.	Bourassin chimiste.
Lallour, médecin.	Le Bolloch, pharmacien.
Bolloré, —	Nouët (*), juge au trib. civil.
Le Caër, —	Bigot (*), architecte du départ.
Fatou, —	

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Brest.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Caradec, doct.-médecin à Brest.
Penquer, maire de Brest.	Morvan (*), docteur-médecin à Lannilis.
Michel-Morand (*), maire de Lambézellec.	Hélot (*), pharmacien-chef de la marine, à Brest.
Dufour (O. *), directeur du service de santé de la marine.	Constantin, pharmacien - chimiste, à Brest.
Le Febvre (C. *), directeur du service de santé de la marine, en retraite.	Crouan, pharmacien à Brest.
Daniel (*), doct.-méd. à Brest.	Le Poix, —
Carol (*), —	Féger, vétérinaire à Brest.
	Tanguy, — à Landerneau.

Châteaulin.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Guillet, médecin.
Le Maire de Châteaulin.	Tourbiez (*), sous-ingénieur.
Creignou, curé-archiprêtre.	Charlopin, pharmacien.
Lacoste (*), conseiller général.	Lequéau, entrepreneur.
Baley, médecin.	Doudet, agent-voyer souter-
Halléguen (*), médecin.	rain.

Morlaix.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Picaud, pharmacien.
Le Maire de Morlaix.	Lemoult, —
Lestir, médecin.	Guégan, —
Barazer-Lannurien, médecin.	Le Coz, médecin-vétérinaire.
Lefevre, —	Considère, ingénieur ordinaire.
Lebozec, —	De Miollis, membre du bureau
Richer de Forges, —	de bienfaisance.

Quimperlé.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Bellamy, président du tribunal.
Le Maire de Quimperlé.	Poirier de Noisseville, proprié-
Beaugendre (*), médecin.	taire.
Le Louédec, —	Martin, médecin.
Fleuriot, juge de paix.	Tanguy, pharmacien.
Giquel, propriétaire.	Binet, vétérinaire.

ÉTABLISSEMENTS D'ALIÉNÉS

du Finistère.

Deux services publics sont consacrés dans le Finistère à l'isolement des aliénés et à la médication spéciale des maladies du système nerveux.

A Morlaix, la division des femmes, établie depuis 1833, forme une dépendance de l'hospice civil, recevant, par abonnement, les aliénés que lui confient les familles et l'administration départementale.

A Quimper, la Maison de Saint-Athanase, ouverte depuis 1826, est un Asile départemental pour le service des hommes placés

volontairement ou d'office au compte des familles, de la guerre, de la marine, du département du Finistère ou d'autres départements.

Ces deux maisons, par suite, tant des améliorations apportées aux édifices que par l'acquisition de terrains qui en augmentent les avantages, n'ont aujourd'hui rien à envier aux plus beaux établissements de même nature.

L'Asile de Quimper possède un enclos de dix hectares dominant de belles vallées; celui de Morlaix vient d'étendre ses limites sur une position pittoresque.

Le personnel des fonctionnaires et préposés de l'Asile Saint-Athanase se compose de :

- MM. Le docteur Baume, directeur, médecin en chef.
 Billon, économiste-receveur, premier agent de surveillance.
 L'abbé Tabourbet, aumônier.
 Giorgi, étudiant en médecine, élève interne.
 Huitric, secrétaire de la direction.
 Le Guellec, infirmier-major.

La Commission de surveillance de l'Asile a pour membres :

- MM. Le docteur Bolloré.
 De Carné (*), membre de l'Institut.
 Lozac'h, vice-président honoraire du tribunal.
 Aumaitre (*), ingénieur en chef.
 Gauguet (*), capitaine en retraite.

M. le docteur Lannurien dirige le service des femmes aliénées à l'hospice de Morlaix, et y remplit les fonctions de préposé responsable, sous les auspices de la Commission administrative, composée comme suit :

- MM. Tilly (*), maire de Morlaix, président.
 Daniellou, avocat.
 Ch. Homon (*), négociant.
 Bienvenue, conseiller général.
 Le Gonidec, propriétaire.

PRISONS.

M. VIRMONTAIS, directeur des prisons pour les départements du Finistère et du Morbihan.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

COMMUNES DU DÉPARTEMENT OU IL EXISTE DES HOSPICES.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, Pont-l'Abbé et Pont-Croix.

Arrondissement de Brest.

Brest (un mont de piété est annexé à cet hospice), Landéda, Landerneau, Lesneven, Plourin, Lannilis, Ploudalmézeau et Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, Carhaix, Crozon et Le Faou.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Lanmeur et Roscoff.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

ENFANTS ASSISTÉS.

Inspection.

M. ÉVEN, inspecteur départemental, à Quimper.

COMMUNES DU DÉPARTEMENT OU IL EXISTE DES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Arrondissement de Quimper.

Quimper et Concarneau.

Arrondissement de Brest.

Brest, Daoulas, Guipavas, Lambézellec, Landerneau, Lesneven, Ploudalmézeau, Plouguerneau et Porspoder.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, Crozon et Carhaix.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Landivisiau, Guerlesquin, Taulé, Saint-Thégonnec, Plougonven, l'île de Batz et Plouigneau.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

Sociétés de Secours Mutuels autorisées.

QUIMPER.

Société de Saint-Joseph.

M. Joseph de Jaquelot du Bois-Rouvray président.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Ansquer, président.

Société des Médecins du département.

M. Halléguen, président.

Société de Saint-Anne (Femmes).

Madame la baronne Richard, présidente.

PONT-L'ABBÉ.

Société de Secours Mutuels.

M. Paisant, président.

BREST.

Société de Recouvrance.

M. E. Chapelle, président.

Société des Instituteurs des Institutrices.

M. Bonnesœur (O. I.) inspecteur d'Académie, président.

Société de Saint-François-Xavier.

M. Villiers (*), président.

Société des Médecins d'Arrondissement.

M. Penquer, président.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. M.... président.

CARHAIX.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Pioger, président.

CHATEAUNEUF.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Rolland, président.

LAMBÉZELLEC.

Société de Saint-François-Xavier.

M. Tessier de Launay (*), président.

SAINT-PIERRE-QUILBIGNON.

Société de Saint-François-Xavier.

M. Martin, Jean-Baptiste, président.

LANDERNEAU.

Société de Saint-Joseph.

M. Guyot, président.

LANNILIS.

Société de Secours Mutuels.

M. Morvan (*), président.

CONCARNEAU.

Société des Marins

M. Alix, président

MORLAIX.

Société amicale.

M. Bienvenue, président.

Société des jeunes Ouvriers.

M. Le Sévère, président.

Société de Notre-Dame de Bon Secours (Femmes).

M^{me} la Baronne Millet, présidente.

QUIMPERLÉ.

Société de Saint-François Xavier.

M. Peyron, président.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Audran, président.

Indépendamment des Sociétés de Secours mutuels *approuvées*, dont il est question ci-dessus, il existe encore une *Société libre* à Brest.

Communes du département où il existe des Caisses d'épargne.

Caisses — Brest, Morlaix, Quimper, Châteaulin, Quimperlé, Carhaix et Pont-l'Abbé.

Succursales. — Landerneau, Lannilis et Lesneven.

ÉPOQUES DE LA TENUE DES FOIRES

LÉGALEMENT ÉTABLIES

dans le Département du Finistère.

NOTA. — Les foires qui se rencontrent les dimanches ou fêtes gardées sont renvoyées au lendemain.

Arrondissement de Quimper.

Audierne, le deuxième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, octobre et novembre.

Beuzec-Cap-Sizun, le lundi des Rogations et le troisième lundi de septembre.

Briec, le deuxième lundi de chaque mois.

Comfort, le 15 mai; le lundi qui suit immédiatement le premier dimanche de juillet; le 7 septembre.

Concarneau, le 11 février, le 11 mai, le 11 août et le 11 novemb.

Douarnenez, le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

La Forêt (Fouesnant), le mardi de Pâques et le mardi de la Pentecôte.

Lababan, le 31 mars.

Plogastel-Saint-Germain, les 28 des mois de mai et de novembre, au bourg de Saint-Germain, et les 28 des mois de janvier, mars, juillet et septembre, au chef-lieu de la commune.

Plonéis, le mardi de la Pentecôte.

Plonéour, le 13 de chaque mois.

Lanvern (en Plonéour), le 1^{er} octobre.

Plovan, le troisième lundi de septembre.

Plozévet, le 4 avril; le lundi de la Trinité.

Pont-Croix, le troisième jeudi de chaque mois.

Pont-l'Abbé, le premier jeudi de chaque mois.

Pouldavid, le premier vendredi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Poullan, le mardi de la Pentecôte.

Quimper, le troisième samedi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre; le 15 avril et le 2 mai.

Rosporden, les 7 janvier, 8 février, 19 mars, 25 avril, le lendemain de la Trinité; les 25 juin, 22 juillet et 16 août, le jeudi après le 14 septembre; le 18 octobre; le premier jeudi de novembre; le 6 décembre.

Trégouennec, le premier vendredi après la Pentecôte.

Arrondissement de Brest,

Brélès, le 26 novembre.
Brest, le premier lundi de chaque mois.
Le Conquet, le 10 mai et le 23 septembre.
Daoulas, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.
Folgoët, le 9 janvier, le 5 mars, le 6 avril, le 22 juin, le 29 août et le 9 septembre.
Gouesnou, la veille de l'Ascension; le 25 octobre et le premier jeudi de janvier, mars, juillet et septembre.
Goulven, le 25 avril et le 1^{er} juillet.
Guipavas, le second jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.
Hanvec, le second jeudi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.
Irvilleac, le 8 des mois de février, mars, août et novembre.
Lambézellec, le mardi qui précède le mardi gras et le troisième mardi de septembre.
La Martyre, le deuxième lundi du mois de juillet (*dure trois jours*).
Landerneau, le troisième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre; le samedi précédant la Pentecôte; le samedi précédant la Saint-Michel; les 24 et 25 novembre; le deuxième dimanche de juillet.
Landunvez, le 22 décembre.
Lannilis, le premier mercredi de chaque mois.
Lesneven, le dernier lundi de chaque mois; le 25 juillet.
Plabennec, le deuxième mardi de mars; le premier jeudi de mai; le troisième mardi de juillet; le premier mardi d'octobre.
Ploudalmézeau, le premier mai; le lundi précédant le 20 des mois de janvier, mars, juillet, septembre et novembre.
Plougastel-Daoulas, le dernier jeudi des mois de janvier, mai, juillet et décembre.
Plouguerneau, le troisième jeudi de chaque mois.
La Roche, le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre.
Saint-Eloi, le lendemain de la Saint-Jean, de juin; le lendemain de la Saint-Laurent, août; le lendemain de la Saint-François, décembre.
Saint-Renan, le premier samedi de chaque mois.

Arrondissement de Châteaulin.

Argol, le dernier lundi d'août et le 19 décembre.

Brasparts, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre; le lundi après le dimanche des Rameaux.
Saint-Rivoal, le lundi après la Trinité; le mardi après le 21 novembre.
Carhaix, les 13 mars, 30 juin, 2 novembre, (*dure huit jours*); les 9 et 28 août, 20 septembre, 29 novembre; le premier jeudi après Pâques; la veille de l'Ascension.
Cast, le lundi après le deuxième dimanche de mai; le lundi après le deuxième dimanche de juillet.
Châteaulin, le premier jeudi des mois de janvier, février, avril, juin, juillet, août, septembre, décembre; les 12 mars, 6 mai, 18 octobre (*dure deux jours*), le 23 novembre.
Châteauneuf, les 20 janvier, 3 mars, 23 avril, 15 mai, 11 juin, 20 août, 14 octobre et 11 novembre.
Collorec, le vendredi après la Trinité, le troisième lundi de juillet, le troisième lundi d'octobre.
Coray, les 2 janvier, 3 et 25 février, 26 mars, 28 avril, 19 mai, 1^{er} août, 14 septembre, 28 octobre et 29 novembre.
Crozon, les 7 janvier, 3 février, 26 mars, 28 mai, 30 juin, 22 juillet, 11 août, 28 septembre et 9 décembre.
Dinéault, le 22 février et le lundi de la Trinité.
Lanvéoc, le mercredi de Pâques, le lendemain de l'Ascension.
Le Faou, les 17 janvier, 3 mai, 14 septembre et 10 octobre, le jeudi après la Saint-Michel, le 11 novembre.
La Feuillée, le deuxième mardi des mois de janvier, mars, juillet, novembre et décemb.; le 2 mai, le 22 juin et le 14 septemb.
Ruelgoat, le lendemain de la Purification; le premier jeudi du Carême; le jour de la St-Marc; les 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 novembre et le lendemain de l'Annonciation.
Lančleau, les 30 avril, 29 juin, 22 juillet et 29 septembre.
Locronan, le premier mardi de février, d'avril et de mai; le premier mardi après la St-Michel; le premier mardi de novemb.
Loqueffret, le lundi avant le 26 juillet.
Pleyben, les 25 février, 29 mai, 1^{er} août, 29 octobre; le troisième mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.
Plomodiern, le 19 mai.
Ménezhom, les 17 juin, 16 août et 9 septembre.
Pionévez-du-Faou, le 12 mai; le vendredi après le dimanche de la Trinité; le 25 août et le 6 décembre.
Poullaouen, le 9 mai; le lundi qui suit le premier dimanche de juillet; le lundi qui précède la Quinquagésime.

Quéménéven, le lundi des Rameaux, le 2 juillet et le 29 août.
Scrignac, les 24 février, 11 juin, 1^{er} août; le premier mardi d'octobre; le 24 décembre; le mercredi de Pâques.
Telgruc, les 18 mars et 12 octobre.

Arrondissement de Morlaix.

Berven (en Plouzévédé), le quatrième jeudi de chaque mois.
Cléder, le 28 janvier; le 18 novembre.
Commana, le dernier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.
Guerlesquin, le premier lundi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre.
Guiclan, le deuxième lundi de février, avril, juin, août, octobre et décembre.
Guimiliau, le deuxième mardi des mois de mars, juillet et novembre.
Landivisiau, la foire de Saint-Mathieu, les 15 et 22 septembre, et le deuxième mercredi de chaque mois.
Lanhournaneu, les 15 avril, 6 mai, 11 juin, 17 juillet, 25 août; le premier mardi des mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars.
Lanmeur, le premier mercredi des mois de janvier, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.
Lochrist, le 14 septembre (*dure deux jours*).
Morlaix, le deuxième samedi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre; le 15 octobre, dite Foire-Haut (*dure huit jours*); le 25 novembre, dite Foire Sainte-Catherine (*dure deux jours*).
Penzès, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.
Pleyber-Christ, le quatrième lundi des mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre.
Plouégat-Guerrand, le 22 juillet.
Plouesat, le premier samedi des mois de février, avril et juin; les 10 août, 18 octobre, le premier samedi du mois de décembre.
Plouézoc'h, les 17 janvier, 20 avril, 17 juillet et 21 décembre.
Plougouven, le deuxième mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.
Plouigneau, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.
Plounéour-Ménez, le troisième mardi des mois de janvier, avril, juin; le 13 juillet et le 9 novembre. Au Rellecq, même commune, les 1^{er} février, 24 mars, 14 août, 7 septembre et 7 décembre.

Plounévez-Lochrist, le troisième jeudi de mars et le 24 septembre.
Le Ponthou, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.
Saint-Pol-de-Léon, le dernier mardi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.
Saint-Sauveur, le premier vendredi des mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre.
Saint-Thégonnec, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre; le premier jeudi de carême, le 10 septembre, le jeudi précédant le premier vendredi d'octobre.
Sibiril, le 28 octobre, les 6 et 27 décembre.
Sizun, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Arrondissement de Quimperlé.

Bannalec, les 17 janvier, 6 février, 2 mai, 11 juin, 26 juillet, 9 octobre et 2 novembre.
Pont-Aven, le troisième mardi de janvier, le premier mardi des mois de juin, juillet, septembre; le mardi avant la Toussaint; le 6 mai, le 23 juin, le premier et le dernier mardi du Carême; le mardi avant la Saint-Michel; le 4^{or} décembre et le mardi avant Noël.
Quimperlé, le lundi de la Passion, le Jeudi-Saint, le 14 juillet, le 16 août, le 29 septembre, le 28 octobre.
Scaër, les 15 janvier, 13 mars, 10 avril, 3 mai, 1^{er} juillet, 4 août, 1^{er} octobre et 23 novembre.

MARCHÉS PRINCIPAUX DU FINISTÈRE.

Quimper, le mercredi et le samedi. — **Pont-l'Abbé**, le jeudi. — **Pont-Croix**, le jeudi. — **Brest**, le lundi et le vendredi. — **Daoulas**, le mardi. — **Landerneau**, le samedi. — **Lannilis**, le mercredi. — **Lesneven**, le lundi. — **Saint-Renan**, le samedi. — **Gouesnou**, le jeudi. — **Châteaulin**, le jeudi. — **Carhaix**, le samedi. — **Morlaix**, le samedi. — **Landivisiau**, le mercredi. — **Saint-Pol-de-Léon**, le mardi. — **Quimperlé**, le vendredi.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A

Accouchement (Cours d').	141
Agents de change et courtiers.	136
Agriculture. — Divisions territoriales.	10
— Chambres consultatives.	122
Aliénés. — Etablissements publics.	160
Architectes.	95
Archives départementales.	28
Armée. — Organisation militaire.	118
Assemblée nationale, — Députés du Finistère.	18
Aumôniers de la marine flottante.	70

B

Bureaux de bienfaisance.	152
----------------------------------	-----

C

Cadastre.	97
Caisses d'épargne.	154
Canal de Nantes à Brest.	94
Chambres de commerce.	135
Chemins de fer.	94
Chemins vicinaux. (Service des) — Personnel.	94
Clergé paroissial.	68
Comices agricoles.	124
Commissaires-priseurs.	136
Commissaires de police.	82
Communautés religieuses, — Aumôniers.	70
Comités consultatifs des Communes, Hospices et Bureaux de bienfaisance.	77
Conseil général du département.	29
Conseil d'arrondissement.	31
Consuls et Agents consulaires.	136
Contributions directes.	97
— indirectes.	105
Courses de chevaux. — Commission.	134

TABLE DES MATIÈRES.

Cours théorique et pratique d'agriculture	130
Culte protestant.	72

D

Douanes	103
-------------------	-----

E

Enfants assistés. — Inspection.	152
Enregistrement et Domaines	95
Evêques qui ont successivement occupé le siège épiscopal de Quimper.	66
École d'irrigation et de drainage du Lézardeau.	130

F

Ferme-Ecole de Kérwazec	129
Foires	155
Forêts. (Administration des).	114

G

Gendarmerie	119
-----------------------	-----

H

Haras	133
Hospices	152
Hygiène publique (Conseils).	149

I

Instruction publique. — Conseil départemental.	83
— Inspecteur d'académie	83

Instruction primaire.	87
-------------------------------	----

Instruction secondaire. — Commission pour l'examen des aspirants au brevet de capacité	83
---	----

Instruction secondaire. — Lycée et collèges.	84
--	----

L

Louveterie	115
----------------------	-----

TABLE DES MATIÈRES.

M

Manufactures des Tabacs à Morlaix.	169
Marchés principaux.	159
Marine. — Organisation maritime.	115
Médecins du département	137
— des épidémies.	141
— des prisons.	141
— vaccinateurs	142
Ministres secrétaires d'Etat.	17

N

Notaires	74
--------------------	----

O

Officiers de santé.	138
Ordre ecclésiastique.	66

P

Percepteurs.	99
Phares et Fanaux.	14
Pharmaciens	138
Poids et Mesures (Service des).	136
Ponts et chaussées (Service ordinaire).	92
— (Service maritime).	93
Postes (Administration des).	109
Préfecture. — Administrations civiles et services qui s'y rattachent	20
Préfets qui se sont succédés dans le département.	19
Prisons.	152

R

Recettes particulières	99
Recettes spéciales.	103
République Française	17

S

Sages-Femmes	138
Santé publique. — Commission sanitaire.	148
Sémaphores (surveillance des).	113

TABLE DES MATIÈRES.

Séminaire diocésain	68
— de Pont-Croix.	68
Société hippique de Saint-Pol-de-Léon.	133
— de Lesneven	134
— de Saint-Thégonnec.	134
Société de Secours mutuels.	153
Société vétérinaire du département	135
Sous-Préfectures et Mairies.	33
Statistique. — Commissions.	131

T

Télégraphie.	112
Topographie et Statistique.	2
Tribunaux civils.	72
Tribunaux de Commerce.	135
Trésorerie générale	99

V

Vétérinaires	132
Voies de communication.	11



QUIMPER,

Alphonse LION, imprimeur de la Préfecture.